



OEIL Observatoire de l'Économie et des Institutions Locales
Institut d'Urbanisme de Paris — Université de Paris XII — 94010 CRÉTEIL CEDEX
Téléphone: 01 45 17 71 50 — E. mail: oeil@univ-paris12.fr — Fax: 01 45 17 71 48
<http://www.univ-paris12.fr/www/labos/œil>

Observation de l'acceptabilité institutionnelle et sociale d'une modalité d'expertise appliquée aux transports : la méthode d'évaluation contingente

Guillaume Faburel

en collaboration avec

Martine Leroux, CRESSON

Ludvina Colbeau-Justin, Laboratoire de Psychologie Environnementale

Rapport de recherche

Novembre 2000

Réalisé pour le PREDIT (Commission Evaluation-Décision) avec le soutien financier de la DRAST (ministère de l'Équipement)

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION : L’EVALUATION DANS LES DECISIONS PUBLIQUES.....	3
1.1 <i>Les limites de l’expertise classique.....</i>	3
1.2 <i>Deux limites à la pratique de l’évaluation : une distance institutionnelle et une distance intellectuelle.....</i>	4
2. L’OBJET D’EVALUATION : LA METHODE D’EVALUATION CONTINGENTE...9	9
2.1 <i>Application au bruit des avions</i>	9
2.2 <i>Les résultats obtenus : gêne sonore et consentements à payer.....</i>	13
2.2.1 <i>La gêne sonore et ses déterminants</i>	14
2.2.1.1 <i>Les personnes se déclarant excessivement et beaucoup gênées.....</i>	14
2.2.1.2 <i>Les personnes se déclarant pas du tout gênées.....</i>	16
2.2.2 <i>Les consentements à payer</i>	18
2.2.2.1 <i>Variables explicatives des consentements à payer</i>	18
2.2.2.2 <i>Coût social de la gêne.....</i>	20
3. PROBLEMATIQUE ET HYPOTHESES SPECIFIQUES.....	23
4. ACCEPTABILITE DE LA METHODE D’EVALUATION CONTINGENTE PAR LES ACTEURS INSTITUTIONNELS	31
4.1 <i>Guide d’entretiens exploratoires</i>	31
4.2 <i>Résultats de l’analyse des entretiens exploratoires.....</i>	32
4.2.1 <i>Déroulement des entretiens</i>	32
4.2.2 <i>Représentations de la méthode et des résultats produits :</i>	33
4.2.2.1 <i>Une attente de validation théorique et opérationnelle</i>	34
4.2.2.2 <i>Potentialiser d’indéniables atouts substantiels</i>	38
4.2.2.3 <i>Définir les contours d’une utilité procédurale</i>	45

5. ACCEPTABILITE SOCIALE DE LA METHODE D'EVALUATION CONTINGENTE	51
.....	
5.1 <i>Processus délibératifs : justification et choix du dispositif</i>	51
5.1.1 Intérêt de tels processus pour notre investigation.....	51
5.1.2 Le choix du focus group	53
5.1.2.1 Objets et objectifs du dispositif	53
5.1.2.2 Conditions d'organisation et du déroulement des focus group mis en place	
.....	54
5.2 <i>Résultats de l'analyse des processus délibératifs</i>	58
5.2.1 Caractéristiques sociospatiales des participants aux focus groups	58
5.2.2 Analyse des jugements portés sur la méthode d'évaluation contingente	61
5.2.2.1 Appréciation des composants de la méthode.....	61
5.2.2.2 Les déterminants politiques et territoriaux du regard porté sur la méthode	
et ses résultats	67
6. RECOMMANDATIONS	79
6.1 <i>Une large diffusion des ressorts théoriques et empiriques</i>	79
6.2 <i>Une procédure d'évaluation pluraliste et contractuelle</i>	83
6.2.1 Dispositif d'évaluation	83
6.2.2 Protocole d'évaluation et concertation	87
6.2.3 Participation des acteurs, représentants d'intérêt et d'un panel de la population	
.....	88
6.2.4 Le rôle d'une dynamique décisionnelle.....	92
6.2.5 Intérêts de l'évaluation contingente insérée dans une dynamique décisionnelle	
.....	95
6.3 <i>Un encadrement assuré par un organisme légitime</i>	97
CONCLUSION.....	101

1. Introduction : l'évaluation dans les décisions publiques

1.1 Les limites de l'expertise classique

Les processus de décision dans le domaine des transports, comme dans nombre de domaines d'action publique territoriale, **apparaissent de plus en plus complexes**. Les raisons sont plurielles. Face à une réalité socioéconomique en rapide évolution (concurrence internationale, accélération du changement technologique, transformations sociales...), donc plus difficilement prévisible (modifications des comportements sociaux et politiques à partir de décisions individuelles de personnes plus formées et mobiles, processus d'apprentissage de l'opinion...), les acteurs et les niveaux de décision se multiplient, les champs de l'intervention publique se segmentent, la temporalité de l'action se compresse, les citoyens aspirent à une participation active à démocratie locale... **Tous ces facteurs de complexification des prises de décision conduisent à une inadaptation des politiques de transports**, fondées sur un mode traditionnel de production de l'action publique, à la nouvelle logique de construction de l'action publique (Duran & Thoenig 1996). Cette inadaptation participe, de plus en plus régulièrement semble-t-il, à l'émergence de conflits qui bloquent les processus décisionnels, voire qui hypothèquent les actions envisagées.

La crise de légitimité que l'expertise classique connaît depuis plusieurs années n'y est pas étrangère. Les causes sont étudiées de longue date (Germes 1991 & 1992). Dans ce débat sur la place de l'expert et de l'expertise, plusieurs points sont régulièrement mis en exergue. Ils interrogent tout autant la validité scientifique des démarches d'expertise que leur légitimité à asseoir des choix d'actions donc à baliser le chemin qui mène de l'évaluation à la décision.

« *La 'parole autorisée' de l'expert se voit relativisée, voire mise en cause* » (Offner 1998). L'expert comme « *traducteur* » est à la recherche d'un réel statut (Theys 1996) pouvant remédier à la crise de légitimité démocratique dont il est l'objet, crise conduisant à une « *dichotomie entre la réalité des processus décisionnels et les procédures formelles d'évaluation* » (Offner 1998).

Un des enjeux actuels de la recherche réside dans le traitement de cette dichotomie notamment par l'élaboration de nouvelles approches d'évaluation. Pour faire face à cette inadaptation, les décideurs nourrissent une demande de procédures capables d'apprécier la pertinence des choix publics et donc d'aider à l'arbitrage entre les orientations à privilégier. C'est une tendance générale qui affecte l'ensemble des démocraties modernes.

Dès 1973, J. Habermas exprimait la nécessité d'une expertise tout à la fois fiable et acceptable, donc apte à légitimer les décisions publiques (Habermas 1973). Eu égard aux acquis de l'analyse des politiques publiques, fiabiliser une expertise impliquerait notamment le recours plus soutenu à des démarches compréhensives des interconnexions sociales et des interdépendances institutionnelles. Mais surtout, cette connaissance, plus respectueuse de la complexité du réel, pourrait servir de fondement à un échange permettant, par là même, une plus large implication des acteurs sociaux et, en retour, une justification partagée des actions réalisées ou envisagées. De fait, nous passerions au jugement. De l'efficacité prétendue, nous verserions dans l'acceptabilité, seule garantie véritable de légitimation du pouvoir. L'une des idées aujourd'hui admises est que, pour réaliser cet objectif, la démocratie doit équilibrer le pouvoir de l'expert (Trépos 1996) ; l'expertise confidentielle doit passer dans l'espace public, dans le débat social (Roqueplo 1996). Pour ce faire, il y a lieu de mettre en place des démarches collectives, des forums hybrides (Callon & Rip 1991, Lascoumes

1998), comme « *dispositifs autocorrecteurs* » destinés à pallier la subjectivité de l'expert et de son expertise.

Ce cheminement constitue un enjeu pour la science. Cet enjeu implique, parce que tout acte politique requiert une production de sens, d'**apprécier les possibilités d'une articulation plus étroite et d'une influence réciproque plus féconde entre expertise et processus de décision**. Cela constituera l'objectif général de travail.

Pratiquons maintenant un détour plus soutenu par la lecture que fait l'analyse des politiques publiques, et plus précisément la sociologie politique, de l'évaluation et, au premier chef, de ses limites. Cette description offrira par la suite l'opportunité de mieux dessiner les contours de nos objectifs spécifiques, donc de préciser les hypothèses de travail et de justifier le dispositif méthodologique mis en place pour pouvoir y répondre.

1.2 Deux limites à la pratique de l'évaluation : une distance institutionnelle et une distance intellectuelle

Bien qu'en mal de définition conceptuelle et de statuts opérationnels précis, l'évaluation bénéficie d'un engouement grandissant qui découle de la double attente évoquée ci dessus. En effet, par delà sa polysémie, **l'évaluation peut faciliter le débat non seulement par la production d'une meilleure connaissance des modes de construction du réel mais aussi par les opportunités procédurales qu'elle peut offrir** (Duran 1999). Les procédures d'évaluation, telles que comprises par l'analyse des politiques publiques, en servant, par l'appréciation de processus et de contextes (sociaux, politiques, administratifs...), ces deux finalités de connaissance argumentée et de jugement concerté, véhiculeraient un potentiel d'articulation entre démarches d'observation et approches décisionnelles.

Cette articulation aiderait à contourner plusieurs écueils sur lesquels bute la problématique de gestion publique dans son entier, problématique longtemps guidée par une logique de production. Pour mettre en pratique cette fonction, il convient, d'abord, **d'identifier certaines des hypothèses actuelles à la mobilisation de l'évaluation dans le champ de l'action**.

Ces rigidités proviennent de l'objectif principal qui lui est assigné : conjuguer avantagement des faits appréhendés scientifiquement avec l'élaboration de jugements de valeur. Elle est à la fois une activité de connaissances et une pratique d'intervention (Duran 1999). Donner corps à cette double singularité implique un échange entre le monde de l'évaluation, très imprégné en France par l'univers scientifique, et le monde de la décision. **Or**, ce nécessaire échange rencontre deux obstacles, figeant pour l'instant les frontières opératoires, donc opérationnelles, de l'évaluation dans notre pays : une distance institutionnelle et une distance intellectuelle.

Tout d'abord, il persiste **une distance entre les producteurs de connaissance** (les mondes universitaires et scientifiques) **et les pouvoirs publics**. Cette distance provient en partie du **mode de recrutement des élites administratives françaises**. Dans une architecture institutionnelle très hiérarchisée, elles demeurent enclines à croire, une fois admise la difficile idée d'une auto-évaluation (Wildavsky 1979), que leur objectivation des problèmes, ou que celle (le plus souvent *endoformative*) émanant de personnes de culture proche car formées dans les mêmes grandes écoles, suffit (Duran & Monnier 1992). La tradition française d'une évaluation centralisée hostile à la confrontation en découle en partie

(Réocreux & Dron 1996). Toutefois, une gestion publique aux conséquences incertaines et diffuses, donc délicates à prévenir, invite de plus en plus aux contacts. Des regards décentrés, au travers d'une mobilisation de connaissances diverses et externes à l'administration, sont de plus en plus requis. Malgré des réflexions en cours, l'évaluation vient buter sur la fragmentation de l'univers décisionnel liée à la pluralité des champs professionnels, logiques catégorielles et rationalités sectorielles qui nuisent à la coordination pourtant nécessaire aux approches transversales. Telle que comprise ici, l'évaluation, tributaire d'une architecture administrative freinant son émancipation, pourrait, néanmoins, participer en retour à l'apprentissage de la proximité, justifiant ainsi l'espoir, parfois quelque peu chimérique (*infra*), placé en elle.

Si ce contact apparaît comme une condition première nécessaire, il ne semble nullement suffisant. L'ambition portée par l'évaluation implique qu'un échange se produise ; c'est de cet échange que peuvent émerger de raisonnements conciliant le recul perspectif, essentiel à toute compréhension de fondamentaux, et l'ancrage de l'action dans des systèmes par essence en évolution. Seul cet échange serait susceptible de faciliter l'appropriation d'une problématique qui, par là même, deviendrait commune : la pragmatique de l'action. Or, pour s'écarter des interprétations doctrinaires amont, cette pragmatique doit s'articuler autour des faits et de leur observation, activité du ressort de la recherche scientifique. Nous nous heurtons alors au second obstacle majeur. Tel que H. Marcuse a pu le décrire, la technique et la science, vecteurs dans les représentations collectives de progrès socioéconomique, ont longtemps eu un rôle idéologique légitimant les choix politiques (Marcuse 1979). Ce rôle conduisait alors à une alliance de principe entre les mondes scientifiques et politiques, inclinant en retour **chez les décideurs une posture face à la science teintée de positivisme ou néopositivisme**. Or, cette posture prévaut encore parfois chez les acteurs institutionnels. Elle accorde une place importante à la croyance, volontairement simplifiée ici, que la production scientifique de connaissances est désintéressée et découle de la seule application rigoureuse de codes scientifiques et dispositifs techniques servant de médiation entre sujet et objet. Les préceptes cartésiens de la science objective grâce à l'indépendance du descripteur, aux présupposés de causalité et d'exhaustivité, prévaudraient, alors même que l'acte de recherche véhicule nombre d'incertitudes (Latour 1997) et qu'il est, à ce jour, amplement traversé par la décision (Callon & al. 1988).

La période de croissance économique semble quelque peu révolue. Cette évolution induit une problématique d'analyse plus fondée sur une optique rétrospective, plus compréhensive des processus collectifs que prédictive des comportements individuels. Or, dans cette visée rétrospective un constat s'impose : nombre de problèmes publics actuels sont le résultat de synergies et de rétroactions. Ils apparaissent donc, parce que agissant sur un même tissu social, comme porteurs d'effets contingents et rétroactifs sans causes véritablement objectivables. C'est le cas de plusieurs problèmes affectant la ville ou l'environnement, qui, précisons le, de ce fait, ne peuvent être réduits à des concepts. A l'exemple du *new urbanism* aux Etats Unis, remarquons que ce constat, en justifiant la production de matériaux compréhensifs, participe au gain d'intérêt manifesté pour la prospective.

Aussi, dans une situation où l'opacité des processus évalués et l'optique rétrospective prévalent, les logiques techniques causales et segmentées qui sous-tendent les démarches classiques d'expertise sont-elles sources de questionnements : peuvent-elles apprécier des phénomènes, à l'exemple de l'environnement, intrinsèquement complexes donc sources de controverses (Theys 1996, Minvielle 1996) ? Pourquoi négligent-elles le processus de décision et de négociation dans lequel elles s'inscrivent (Barouch 1989) ? Longtemps définies et contrôlées de manière endogène par les organisations administratives, via notamment l'usage de la statistique descriptive et les nomenclatures déduites, ces

logiques analytiques sont-elles adaptées à l'appréhension de problèmes qui impliquent une myriade d'acteurs, pour nombre d'entre eux éloignés de l'administration, aux intérêts et logiques souvent divergents ? Peuvent-elle, comme production de savoir, donc comme expression d'une connaissance formulée en réponse à la demande de décideurs (Roqueplo 1991 & 1996), prétendre incarner une parole indépendante du pouvoir¹ ? ...

Face à une complexité hissée au rang d'objet, l'expertise classique, pour ce qui nous concerne souvent frappée du sceau technico-économique, ne saurait plus incarner la réponse unique à la demande d'élucidation émanant des pouvoirs publics. En premier lieu parce que la seule maîtrise de méthodologies et de dispositifs techniques ne garantit pas la pertinence du travail réalisé : méthodologies et dispositifs enferment le plus souvent les phénomènes dans une interprétation des faits en-soi, déjà structurés, via la catégorisation, en lois. Mais surtout parce que les schémas de causalité révélés par les démarches d'expertise, le plus souvent fortement arrimées aux dispositifs statistiques, ne peuvent prétendre épouser la totalité des contours des processus producteurs du réel. Les limites interprétatives induites par les descriptions de relations doses-réponses, pourtant omniprésentes dans les évaluations classiques, en témoignent. Plus globalement, aucun dispositif n'a plus la prétention de fournir aux intervenants le classement cardinal (Crozet 1998) pourtant si commode pour l'acte de décision. En effet, toute démarche d'expertise, outre le fait que la décision qu'elle alimente soit mue par nombre d'arbitrages, est dépendante de perspectives d'analyse contraintes par les frontières de l'intelligence et des problématiques scientifiques « *A la vision traditionnelle d'un savoir scientifique stable, croissant par extension systématique et concentrique, doit alors se substituer l'image fractale d'un domaine parcellisé, constitué de savoirs différenciés, pseudopodes en perpétuelle ramification, laissant entre-eux des golfes d'ignorance* » (Lévy-Leblond 1996).

A l'inverse, l'acte d'évaluation, tel que compris ici, est promu intellectuellement. De fait, celui-ci offre, dans une acception substantielle, la possibilité d'investiguer pour observer et comprendre les processus sociaux producteurs du présent. Précisons que, pour cela, il teste des hypothèses explicatives des situations actuelles ; il développe, donc, également une approche scientifique. Certes, la complexité croissante des objets soumis à l'évaluation est source d'approximations d'envergure. Mais, comme la stochastique nous l'enseigne, l'incertitude n'interdit pas un argumentaire fondé. Il convient alors, dans cette quête d'explications, de mettre en place des procédures scientifiques circulaires et intégrées, procédures mieux à même de démêler l'écheveau de la complexité et de composer le doute qui en découle. « *Il est souvent impossible d'inventorier toutes les causes responsables d'un phénomène. Dans ce cas, on sélectionnera naturellement certaines chaînes causales à l'intérieur d'un réseau dont on peut maîtriser la complexité.* » (Boudon 1990 in Duran 1999). Aussi, malgré un télescopage des temporalités électives ou administratives avec celle des actions soumises à observation, nous assistons en France, certes de façon chaotique, à une multiplication des appels institutionnels à l'évaluation. Les avancées que connaissent les sciences humaines et sociales, au rang desquelles l'économie figure en bonne place (*infra*), entretiennent l'espoir de cette quête compréhensive de l'intrication des phénomènes.

Dans cette configuration, l'évaluation, telle que décrite jusqu'à maintenant, représente à nouveau une opportunité. **Elle constitue un moyen de déconstruire certains de ces réflexes néopositivistes encore parfois vivaces.** En effet, la pragmatique de l'action induit une volonté d'appréhender les processus achevés et rétroactifs. Elle implique alors un

¹ La demande formulée par les décideurs confère à la démarche d'expertise un statut tantôt consultatif, promotionnel ou critique avec le risque en particulier d'une confiscation de l'expertise par la sphère politico-administrative pour justifier la rationalité de ses décisions (Roqueplo 1996).

éclairage cognitif nouveau. « *La puissance publique, sommée d'édicter des normes, de résoudre les crises et de pallier les risques de tous ordres, devient progressivement l'interlocuteur principal des scientifiques* » (Roqueplo 1996). Cet échange avec le monde scientifique devrait faciliter l'apprentissage de l'incertitude par les acteurs institutionnels. Cet apprentissage pourrait constituer un rempart à la confiance parfois exagérée accordée aux interprétations scientifiques pour justifier les visées rationalisées de l'action publique. En se forgeant une distance critique, le décideur est mieux à même de desserrer l'étau de l'objectivation savante. Affranchie d'une relation de pouvoir liée au savoir, il devient sujet face à la connaissance, incitation forte à l'investissement dans l'action du fait de la responsabilité qui, dès lors, lui incombe (Simon 1991). Face à des opacités génératrices d'incertitudes quant à l'efficacité des interventions envisagées, toute la difficulté réside dans la délimitation fine et claire des contours de la problématique d'action, délimitation qui en retour facilite l'évaluation *ex post*.

Précisons que, **cet échange peut être corrélativement un moyen pour les scientifiques d'apprendre à apprivoiser le doute lié aux limites conceptuelles et méthodologiques.** Toute démarche hypothético-déductive part d'un problème intellectuel posé par l'avancement d'une discipline. La problématisation s'inscrit alors dans une cohérence interne à l'univers scientifique, cohérence pouvant forger un paradigme, c'est-à-dire, malgré les 21 interprétations différentes recensées par T. Khun, « *un cadre intellectuel à l'intérieur duquel se déroule le débat scientifique* » (Levy-Garboua 1975). A l'inverse, l'évaluation a comme point de départ un problème extérieur à toute discipline : la gestion publique. Ce concret implique de fait une transcription de la complexité appréhendée en question scientifique. Le dispositif de recherche doit être amendé à cette fin, l'objectif essentiel étant alors « *de gagner un savoir suffisant pour réduire la portée d'une surprise potentielle* » (Landau & Stout 1979), ce qui confine parfois à tenter de maîtriser le paradoxe d'Elster. La réalisation de cet objectif nécessite de convoquer et de confronter plusieurs corpus et discours disciplinaires, tous débordés par l'objet d'analyse ; elle induit donc une transgression des cloisonnements scientifiques (Roqueplo 1996). Remarquons que ce n'est plus, dès lors, une simple pluridisciplinarité, sanctionnant l'idée d'une vérité unique (Boudon 1990), qui est requise ici, mais une transdisciplinarité, seule posture apte à apprécier les interconnexions explicatives d'une réalité sociale. Seule cette procédure permet d'éviter la simple description permise par l'accumulation de connaissances empiriques disjointes, donc de prétendre élaborer un modèle véritablement explicatif à l'appui d'un cadre conceptuel en retour lui-même enrichi. C'est un des enjeux de l'interface évaluation-décision lorsque la science, dans une problématique d'analyse, segmente, alors que la politique, dans une problématique d'actions, relie (Duran 1999).

Or, cette transgression va mettre en évidence des zones d'ignorance face à la complexité de l'objet appréhendé. Cet éclairage pourrait aider à apprivoiser la relativité des savoirs. Ceci permettrait de se prémunir alors de dérives, scientifiques cette fois, néopositivistes qui ont longtemps, notamment au sein des transports (*infra*), clivé les débats entre détenteurs et exclus du savoir technico-économique. **Comme vecteur d'un contrôle extérieur des discours d'experts, par la reformulation de l'objet selon une pragmatique de l'action, l'évaluation est apprentissage.** « *La méthode scientifique en politique signifie que le grand art de nous convaincre nous-mêmes que nous n'avons pas fait d'erreur, de les ignorer, de les cacher, et de blâmer autrui pour elles, est remplacé par l'art plus grand d'en accepter la responsabilité, d'essayer de nous instruire par elles, et d'appliquer cet enseignement de façon à les éviter dans l'avenir* » (Popper 1955).

En définitive, le contact était nécessaire. L'échange est jugé décisif. Il permet un rapprochement intellectuel par des apprentissages. L'évaluation pourrait œuvrer, par des

procédures moins déterministes et, parce que techniques, souvent difficilement accessibles, à ces apprentissages si des distances institutionnelle et intellectuelle ne venaient pas freiner son insertion dans les procédures de décision. Dans la perspective de mieux saisir les implications de ces freins, donc d'approfondir l'articulation entre évaluation et décision, problématique générale de notre analyse, **le matériau scientifique que nous avons préalablement produit est apparu comme une opportunité.**

Mais avant même de décliner cette problématique en hypothèses de travail, présentons le matériau susmentionné.

2. L'objet d'évaluation : la méthode d'évaluation contingente

2.1 Application au bruit des avions

Les bruits des transports constituent, selon nombre d'enquêtes réalisées², l'une des toutes premières causes de la détérioration de la qualité de vie et d'insatisfaction environnementale. Les effets reconnus de l'exposition sonore sur la santé de l'homme (effets physiologiques, psychologiques et/ou comportementaux) ainsi que le renforcement de disparités sociales déjà importantes³ sont là pour nous rappeler l'ampleur des enjeux.

Dans cette situation, l'estimation du coût social du bruit des transports pourrait aider à la préservation ou à l'amélioration des environnements sonores liés aux transports donc à l'inflexion des situations d'inégalités constatées. En effet, l'évaluation du coût infligé à la collectivité par la dégradation des ressources naturelles ou du cadre de vie permet d'estimer l'efficacité des actions menées à ce jour. Mais elle offre surtout l'opportunité de donner un sens à la politique de régulation « pollueur payeur » par l'intermédiaire d'une multitude d'applications. Ces applications engagent les grands leviers de l'action publique, comme la fixation des valeurs administratives pour les dommages causés ou encore l'intégration des coûts environnementaux dans l'évaluation socio-économique des projets d'aménagement. Ces évaluations peuvent aussi aider à la réalisation de futurs arbitrages réglementaires. A l'exemple du débat sur la taxation du responsable du coût social, cette évaluation permettrait, pour une meilleure équité, de rapprocher le coût individuel du producteur et le coût pour la collectivité.

Mais malgré le potentiel offert pour incliner certaines décisions, de telles démarches d'évaluation appliquées au bruit des transports ont en France longtemps été délaissées par les organismes de recherches et services administratifs. Ce désintérêt s'explique par l'inadaptation des réponses politiques, en matière de prévention et de réduction de la gêne sonore, face aux évolutions récentes de la mobilité et de l'urbanisme. Mais surtout, toutes les méthodes d'estimation de coûts sociaux se heurtent à des sources d'erreur et des difficultés de mise en œuvre qui peuvent obérer leur mobilisation.

Néanmoins, l'émergence d'une demande sociale pour une meilleure prise en compte de la dimension environnementale dans les actions à engager a récemment incité les pouvoirs publics français à revoir leur position face à de telles estimations du coût social⁴. Mais, les données validées empiriquement font actuellement défaut en France. Cette situation a incité le Conseil Général du Val-de-Marne, de plus en plus sollicité sur les questions de gêne sonore liée aux transports⁵, à souhaiter disposer d'une estimation du coût social du bruit des avions sur son territoire d'investigation.

² INRETS, 1976 et 1986, CREDOC, 1990, CERTU, 1991, GART, 1993, INED, 1995, INSEE, 1996 et 1998...

³ Les personnes disposant des plus faibles revenus sont proportionnellement 4 fois plus touchées par les bruits d'environnement (INRETS, 1986).

⁴ Rapports Carrère de 1992, travaux du groupe du Commissariat Général du Plan présidé en 1994 par M. Boiteux, réflexion sur l'économie de l'environnement initiée au Commissariat Général du Plan (1998-1999), session de travail au CGP sous l'égide de M. Boiteux en vue d'actualiser les valeurs du précédent rapport (2000)...

⁵ Cf. Une consultation de 1997 à l'échelle du département montre une demande sociale affirmée pour une limitation des affections sonores.

Cette demande a conduit à un réexamen approfondi de l'applicabilité des méthodes d'évaluation à la mesure des coûts sociaux des problèmes d'environnement liés aux transports. De cette lecture, éclairée par de récents travaux étrangers, découle la mise en avant d'un instrument d'évaluation prometteur à condition qu'il soit utilisé de façon rigoureuse : **l'évaluation contingente**.

Alors que les autres méthodes observent des comportements réels (coût des dommages, coûts de protection, prix hédoniques...), l'évaluation contingente repose sur des comportements hypothétiques. En effet, par voie d'enquête, une population représentative d'une communauté est confrontée à un ou plusieurs scénarii présentant un marché fictif sur lequel s'échange le bien environnemental, pour ce qui nous concerne le bruit des avions. Cette mise en condition d'échange hypothétique vise à recueillir les préférences des personnes enquêtées en les incitant à préciser le prix auquel elles se porteraient acquéreurs (consentement à payer) ou pourraient vendre (consentement à accepter) le bien considéré dont on aura fait varier l'offre. Les traitements statistiques effectués ensuite permettent, sous contrainte de validité, d'approcher la valeur que l'échantillon octroie à la qualité de l'environnement sonore lié aux trafics aériens, puis d'en déduire le coût social lié à sa dégradation.

Confrontée à certaines limites d'application (ex : lourdeur du dispositif d'enquête) et sources d'erreur (ex : solidité des opinions dans un contexte fictif) (Bonnieux et Desaignes 1998), cette méthode n'en offre pas moins un certain nombre d'avantages :

- (i) la représentativité de l'échantillon retenu assure la validité statistique des résultats,
- (ii) les méthodes de préférences déclarées permettent d'approcher la valeur globale du bien environnemental y compris ses éventuelles composantes éthiques (ex : valeur de legs aux générations futures d'un massif forestier),
- (iii) ces méthodes offrent l'opportunité de préciser les facteurs qui construisent cette valeur.

La conjonction de ces trois familles d'avantages peut offrir l'opportunité de préciser ce que l'indicateur monétaire, consentement à payer, recouvre. En ce sens, cette conjonction pourrait permettre de réduire les approximations que véhiculent habituellement de telles données d'évaluation. En retour, la consolidation envisagée des résultats offrirait l'avantage d'asseoir les utilisations, évoquées précédemment, de ces données et alors de répondre à la demande des intervenants publics.

Toutefois, pour satisfaire à cet objectif en partie motivé par des enjeux opérationnels, **il convient de resserrer les liens disciplinaires et de construire des passerelles scientifiques**. En effet, seule une démarche transdisciplinaire permettra d'apprécier les processus cognitifs desquels découlent les jugements monétaires exprimés au travers des consentements à payer déclarés.

Cette problématique implique le recours en premier lieu à des éclairages d'émanation **sociopolitique pour construire le scénario d'échange** qui détermine en grande partie le taux d'acceptation des consentements à payer, et les montants déclarés. Après analyse de la littérature existante, le scénario élaboré proposait aux personnes enquêtées de déclarer un consentement à payer à l'appui d'une redevance locale pour la réalisation d'une action hypothétique visant à supprimer la gêne. La réalisation de cette action devait être achevée sous les deux ans. Elle consistait, par la modification de l'axe des pistes donc de l'ensemble des trajectoires de survol, à supprimer la gêne sonore provoquée par les circulations aériennes à proximité de l'aéroport d'Orly.

Scénario d'échange proposé dans le cadre de la réalisation de l'évaluation contingente sur le bruit des avions

Des enquêtes, comme celle que nous menons, montrent que les nuisances sonores liées aux bruits des avions constituent une importante source de gêne pour les riverains des aéroports. Aussi, plusieurs actions de réduction de la gêne et de ses effets sur la santé peuvent être envisagées.

Les communes riveraines de l'aéroport d'Orly envisagent de créer un organisme temporaire qui regrouperait des représentants de l'Etat, des collectivités locales, des compagnies aériennes et des associations de défense de l'environnement. Cet organisme aurait pour mission de lancer un programme de réduction du bruit des avions. Le programme d'actions prévoit de réorienter les actuelles trajectoires de décollage et d'atterrissage des avions en modifiant légèrement le tracé d'une piste de l'aéroport. Cette décision imposerait aux avions de survoler les zones industrielles, les zones de commerces et de bureaux. Sans pour autant réduire l'activité de l'aéroport, cette action supprimerait d'ici deux ans le bruit des avions auquel vous êtes exposés, donc votre gêne éventuelle et ses possibles conséquences sur votre santé.

Pour financer cette action, qui peut coûter très cher (estimation à 650 millions de FF), votre commune pourrait vous consulter prochainement pour savoir si votre ménage accepterait de payer pendant deux ans une redevance, c'est-à-dire une certaine somme. Si le résultat de cette consultation était positif alors tous les ménages habitant les communes riveraines de l'aéroport, soit plus de 400 000 personnes, seraient amenés à participer financièrement. L'argent collecté sera directement géré par l'organisme présenté plus haut. Chaque année, il vous enverra un document présentant de façon détaillée l'utilisation faite de l'argent ainsi obtenu et les actions qu'il reste à accomplir dans le cadre de ce programme. A l'inverse si le résultat de la consultation s'avérait négatif, les travaux ne seraient pas réalisés et le bruit persisterait.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'argent que vous dépenseriez pour la réalisation de ce programme limiterait vos possibilités de réaliser d'autres dépenses.

Mais pourquoi proposer une suppression de la gêne ? Lors des rares évaluations contingentes réalisées pour évaluer le coût social du bruit des transports⁶, parmi les facteurs recensés comme hypothétiquement explicatifs des consentements à payer figurait logiquement la relation qui unit l'individu au bruit des transports. Mais, la plupart de ces démarches se sont appliquées à intégrer cette relation dans la fonction de demande soit par l'estimation de l'exposition acoustique (en Leq dB(A)) soit, plus rarement, par une demande d'appréciation du désagrément ressenti à partir d'une échelle de gêne.

L'expertise acoustique et, dans une moindre mesure, le sondage d'opinions ont donc été tôt compris comme un moyen d'évaluer le rapport qu'entretiennent les personnes avec leur environnement sonore, éventuel déterminant du consentement à payer. Toutefois, pour les contextes d'exposition moyenne, des travaux en psychologie de l'environnement ont mis en exergue que cette relation n'était pas nécessairement référée à la gêne et que cette dernière n'était pas systématiquement corrélée aux caractéristiques physiques des sons (intensité, nombre d'événements, moment d'apparition...).

Les outils d'expertise acoustique et les sondages d'opinion, instruments habituellement requis, ne peuvent que difficilement appréhender des dimensions qualitatives non acoustiques, tels que les facteurs psychosociologiques, qui pourtant peuvent jouer un rôle prépondérant sur la variabilité du ressenti des sons extérieurs et de son expression, donc qui

⁶ Principalement du fait de clivages disciplinaires et du coût d'application de la méthode.

peuvent moduler la sensibilité qui s'exprime à travers le consentement à payer déclaré. Les approximations d'analyse qui en découlent pourraient alors expliquer certaines des limites rencontrées donc inconnues véhiculées par nombre d'évaluations du coût social du bruit des transports.

Ainsi, au contact de l'objet environnement sonore lié aux transports, le détour proposé par la compréhension de la construction des consentements à payer, et donc la consolidation des résultats pour assurer leur utilisation, incite à solliciter l'apport de compétences extérieures à l'économie et à la sociopolitique (*supra*). Notre problématique implique de mobiliser **le savoir psychosociologique pour approcher la subjectivité de la relation qui unit la personne à son environnement sonore.**

Au total, le croisement disciplinaire a permis de bâtir un questionnaire qui certes permet l'appréciation de l'influence sur le consentement à payer de variables explicatives assez conventionnelles :

- (i) profession et catégorie socioprofessionnelle (demande de l'activité principale recodée selon la nomenclature INSEE des CSP),
- (ii) niveau socioculturel (demande du diplôme le plus élevé),
- (iii) taille du ménage avec des précisions sur le nombre d'enfants en bas âge,
- (iv) revenu du ménage distribué en classes pour limiter quelque peu le risque d'un refus de répondre,
- (v) puis âge, sexe, statut d'occupation du logement, type de logement...

Mais ce croisement a aussi offert l'opportunité de tester certaines hypothèses concernant le rôle sur le consentement à payer de plusieurs opinions sur l'environnement sonore et son vécu, et de plusieurs pratiques ou attitudes expressives ou explicatives de la perception environnementale. Chacune de ces dimensions a été observée grâce à plusieurs questions.

- (vi) le vécu sonore par une demande de qualification de l'ancien et de l'actuel quartier de résidence,
- (vii) la déclaration de gêne sonore grâce à quatre questions (identification des sources de désagrément sonore, déclaration du niveau de gêne, perturbation d'activités et effets sur la santé),
- (viii) l'importance octroyée à la réduction des nuisances sonores,
- (ix) les connaissances sur les actions à entreprendre et acteurs à mobiliser pour infléchir les situations de gêne,
- (x) la perception de l'importance des autres impacts environnementaux des transports,
- (xi) l'attention manifestée à l'exposition sonore lors de la recherche du logement habité à ce jour,
- (xii) la fréquence d'utilisation des transports désignés comme responsables de la gêne,
- (xiii) l'appartenance à une association de lutte contre le bruit, ou la proximité intellectuelle avec ce type de mouvements,
- (xiv) l'initiative individuelle et modalités d'isolation acoustique,

- (xv) l'antériorité résidentielle grâce à la date d'emménagement,
- (xvi) le parcours résidentiel à partir de questions sur les anciens lieux de résidence et statut d'occupation,
- (xvii) le budget temps individuel par la demande du temps passé à domicile en moyenne par jour de semaine et par jour de week-end,
- (xviii) la possibilité d'éloignement du contexte d'exposition sonore par la collecte d'information sur le séjour régulier dans un endroit calme,
- (xix) l'ambition de déménager, et, dans le cas d'une réponse positive, les motifs invoqués.

Ces dernières variables, c'est-à-dire celles relatives aux attitudes et pratiques de l'habitat, découlent de l'analyse de **16 entretiens exploratoires réalisés préalablement à l'enquête** afin de cerner les schémas de représentations individuelles en relation avec les objets d'étude : le bruit, les trafics aériens, les politiques publiques d'environnement, la valeur de l'environnement sonore, le consentement à payer... Ces entretiens ont notamment permis de déceler un très fort sentiment d'appartenance locale dans certaines communes contiguës au pôle aéroportuaire. Aussi avons-nous fixé comme hypothèse que les perceptions et pratiques de l'habitat pouvaient influencer sur la gêne exprimée et, par induction, sur la valeur monétaire déclarée.

Enfin, **il restait un corpus essentiel à investir : l'acoustique**. Les connaissances en acoustique mobilisées ont en premier lieu servi à s'assurer de la validité des données d'exposition sonore dont nous disposions pour caractériser les contextes acoustiques : campagne de mesures réalisée par le Beture Conseil en 1996 distribuant l'espace enquêté en 3 zones d'égalité d'exposition (+ de 80 dB (A) pour la Zone 1, de 75 à 80 dB (A) pour la Zone 2 et de 70 à 75 dB (A) pour la Zone 3). Une fois la qualité de ce matériau assurée, l'exposition acoustique a alors été utilisée pour asseoir la représentativité de l'échantillon enquêté. Les autres critères d'échantillonnage étaient la profession et catégorie socioprofessionnelle ainsi que le sexe. Enfin et surtout, cette exposition sonore a été retenue comme variable explicative de la gêne, donc de la sensibilité individuelle au bruit et ainsi du consentement à payer.

Le nombre conséquent de variables retenues, donc de questions posées, explique une durée de passation d'un questionnaire de l'ordre de 45 minutes. Malgré cela, aucune difficulté n'a été rencontrée lors de l'enquête contingente réalisée en porte à porte de novembre 1998 à avril 1999 auprès d'**un échantillon de 607 personnes représentatif de 6 communes du Val-de-Marne proches de l'aéroport d'Orly** : Ablon, Boissy-St-Léger, Limeil-Brévannes, Orly, Valenton et Villeneuve-le-Roi.

2.2 Les résultats obtenus : gêne sonore et consentements à payer

Les critères d'échantillonnage retenus ont été respectés. **La population enquêtée s'avère représentative de la population mère**, soient 69 922 habitants répartis sur 6 communes.

Une fois la représentativité de l'échantillon acquise, nous avons pu entreprendre des traitements statistiques selon deux orientations : les premiers concernent la sensibilité individuelle au bruit des transports et les seconds ont trait aux consentements à payer.

Lors de la première étape, nous avons, comme spécifié plus haut, grâce à certains éclairages disciplinaires, non seulement souhaité estimer la gêne sonore due aux trafics aériens, mais surtout essayé, en référence à des travaux en psychologie de l'environnement, de l'expliquer et d'apprécier d'autres ressorts de cette sensibilité sonore. De fait, des personnes non gênées par le bruit peuvent néanmoins être sensibles à la qualité de leur environnement sonore (rôle du vécu perceptif, de la dotation en connaissances, du niveau socioculturel, des statut et mode d'occupations du logement...).

La cohérence des résultats issus du premier traitement (analyse factorielle) a permis de s'assurer de la solidité de la mesure du désagrément par l'intermédiaire de l'indice de gêne comportementale, puis de l'appréciation de la sensibilité sonore individuelle grâce aux nombreuses informations recueillies. Il était alors possible, deuxième étape de l'exploitation statistique, d'insérer les réponses sur la gêne et la sensibilité dans les traitements économétriques, traitements visant à mieux expliquer les consentements à payer afin d'asseoir l'évaluation du coût social de la gêne due au bruit des avions.

2.2.1 La gêne sonore et ses déterminants

La décomposition factorielle met globalement en avant trois familles de facteurs explicatifs de la gêne exprimée. Selon un ordre décroissant, **il s'agit de la sensibilité déclarée au bruit ainsi qu'à plusieurs autres impacts environnementaux des avions, des opinions et pratiques en relation avec l'habitat comme le suggèrait la démarche exploratoire, et enfin de plusieurs caractéristiques socio-économiques individuelles.**

2.2.1.1 Les personnes se déclarant excessivement et beaucoup gênées

Tableau II-1 Profil de la population qui se déclare très gênée (96 personnes)

Variable significatives	Effectifs	PEM*
Marquant un intérêt prononcé pour les reportages et/ou articles sur le bruit	87	74
Ayant quelquefois reçu des soins médicaux	9	56
Qui connaît et se sent proche des associations de défense de l'environnement	64	44
Qui envisage de déménager à cause du bruit des transports, et/ou de la PA	20	28
Pour qui une contagion existe avec la PA et les risques d'accident	71	28
Manifestant un grand intérêt pour l'enquête	61	28
Estimant qu'une isolation phonique de son logement manque	43	28
Qui connaît des actions permettant de réduire le bruit	62	22
Estimant que le bruit a fait baisser le prix de son logement	42	22
Habitant Villeneuve-le-Roi et Ablon	40	20
Propriétaire occupant	47	19
D'une maison avec jardin	43	17
Passant beaucoup de temps à domicile (+ de six heures par jour)	51	17
Ayant emménagé au début des années 1980	34	17
Et ayant accès à une résidence secondaire où il se rend quelquefois le week-end	39	10
Personne âgée de 40 à 50 ans	24	7
Vivant avec un enfant de plus de 12 ans	25	7

* Pourcentage de l'Ecart Maximum

Source : CEIL

Ces personnes manifestent un intérêt prononcé pour les débats et enjeux relatifs à la préservation de leur environnement sonore, intérêt ayant semble-t-il forgé une vigilance

certaine : 87 personnes sur 96 déclarant un fort niveau de gêne portent une attention particulière aux reportages et articles relatifs au bruit des avions, 64 se sentent proches d'associations de lutte contre le bruit (et précisent pour la plupart le nom de l'une d'entre elles), 62 énoncent des moyens techniques et humains pour contrevenir aux situations d'exposition (faisant en cela preuve de discernement souvent éloquent), 61 se sont senties très concernées par l'enquête (et ont d'ailleurs tenues à être informées des résultats). L'influence de ces opinions relatives au bruit et aux multiples dimensions que sa gestion implique témoigne du rôle important que peut jouer la sensibilisation individuelle à la qualité de l'environnement sonore dans la gêne exprimée. Ainsi, l'énergie acoustique, exprimée par la zone d'exposition ne peut seule expliquer toute la gêne déclarée. Enfin, bien que source dominante d'insatisfaction environnementale, l'exposition, pour partie explicative du désagrément sonore, semble peu dissociable d'autres impacts environnementaux des transports aux premiers rangs desquels figurent la pollution atmosphérique et les risques d'accident, corroborant en cela ce que de récentes investigations scientifiques ont montré.

De plus, comme le suggérait la démarche exploratoire, cette même sous-population se singularise par la relation qu'elle entretient avec son habitat : 43 des 96 personnes jugent nécessaire une isolation phonique et 42, que le bruit des avions a fait baisser la valeur du lieu de résidence principale. Concernant ces évaluations des dépréciations immobilières, précisons que les estimations faites par les personnes enquêtées sont très proches de celles effectuées qualitativement par les agents immobiliers dans le cadre d'entretiens effectués à Villeneuve-le-Roi en 1997 par l'INRETS. Parmi ces personnes, nous retrouvons, après croisement, les enquêtés ayant manifesté le désir de partir habiter ailleurs mais vraisemblablement freinés par la perte financière occasionnée. Concernant les pratiques éventuelles, 20 personnes envisagent de déménager à cause du bruit des transports malgré une certaine ancienneté de résidence (emménagement au début des années 1980). Pour ce qui concerne les pratiques réelles, 51 personnes passent plus de 6 heures par jour à leur domicile (populations plus âgées *cf. infra*) et 39 personnes se rendent quelquefois le week-end dans un endroit calme. Cette dernière donnée semble confirmer que les différences de qualité sonore entre plusieurs lieux de vie peuvent moduler la sensibilité au bruit.

Enfin, la population se déclarant très gênée à un profil socio-économique spécifique. Les personnes qui composent cette sous-population sont, pour 47 d'entre elles, des propriétaires occupants, vivant en couple avec un enfant et habitant une maison avec jardin (43). Ces caractéristiques confortent la prééminence de la dimension logement dans le vécu de la gêne sonore. Précisons que cette prééminence trouve pour partie racine dans le contexte socio-urbanistique local. En effet, cette sous-population habite en grande partie des territoires marqués par de fortes identités locales : Villeneuve-le-Roi et Ablon. Ce sentiment d'appartenance pourrait provenir en partie d'un certain vécu de captivité, créant en cela un effet de contexte, marqué par une stabilité résidentielle : Villeneuve-le-Roi et Ablon en moyenne accueillent plus de personnes de plus de 50 ans et les habitants de ces communes sont principalement des propriétaires.

Toutefois, l'influence des représentations et pratiques de l'habitat dans la gêne déclarée, au rang desquelles figurent l'ambition de déménager du fait des nuisances et pollutions liées aux transports, peut laisser entrevoir une contradiction de plus en plus marquée entre d'une part le sentiment d'appartenance locale encore à ce jour ancré et d'autre part, au regard des mesures acoustiques et déclarations de gêne, la médiocre qualité de l'environnement sonore.

Cette contradiction semble, moins du fait du désagrément sonore que de celui semble-t-il du sentiment d'appartenance territoriale, moins prégnante au sein de la deuxième sous-

population identifiée par la décomposition factorielle : 196 personnes se disant « beaucoup gênées ». En effet, ces personnes se singularisent surtout par leur âge (retraités ou proches de la retraite), leur faible condition sociale (ex : importance des employés), et leur commune de résidence (Ablon dans la Zone 1 et Limeil-Brévannes en Zone 2), confirmant en cela le rôle de l'exposition sonore dans la gêne déclarée.

Au total, ce sont 292 personnes, soit 48,5% des effectifs totaux de l'échantillon retenu pour la réalisation de l'enquête, qui se déclarent au minimum beaucoup gênées. Rapportés à la population mère (69 922 personnes), **33 912 Val-de-Marnais déclarent donc être fortement dérangés par le bruit des avions à proximité d'Orly.**

Néanmoins, cette évaluation de la gêne provoquée par les trafics aériens dans le Val-de-Marne apparaît minimale, et ce pour plusieurs raisons :

(i) il existe une attitude, rencontrée lors de plusieurs enquêtes psychosociologiques sur la perception environnementale, consistant, semble-t-il par « pudeur sociale » et/ou par consonance cognitive, à minimiser, lorsque la proximité de l'habitation par rapport à l'aéroport répond d'un choix mûri, l'élément négatif que représente le bruit afin de ne pas trop dévaloriser l'image de soi ;

(ii) de plus, la commune de Villeneuve-Saint-Georges (26 952 habitants, 1990) dont le territoire est en totalité exposé au bruit des avions n'a pu être enquêtée du fait de trop nombreuses situations de multi-exposition ; seuls quelques questionnaires ont été administrés afin de vérifier que ce contexte pouvait biaiser la démarche : comment distinguer la part respective des différentes sources de bruit dans la gêne exprimée puis dans le consentement à payer obtenu ?

(iii) certaines communes (Thiais, Choisy-le-Roi) pour lesquelles nous ne disposons pas de données acoustiques et pourtant exposées, certes dans une moindre mesure (intensités plus réduites, exposition variables dans l'année...), au bruit des avions, n'ont pu être retenues comme terrain d'évaluation ; dans certaines de ces communes, l'existence d'un mouvement associatif actif pour lutter contre le bruit des avions pourrait attester, au minimum, de cette exposition sans pour autant augurer d'une gêne effective, tant le militantisme associatif peut être mû par d'autres ambitions.

(iv) enfin n'ont été retenues pour cette évaluation de la gêne que les déclarations de gêne forte ou intense, et ce alors que nombre de personnes se disent un peu gênées ; le fait que la Zone 3, espace le moins exposé, soit caractérisée par des niveaux acoustiques supérieurs à 70 dB (A), alors même que le seuil de confort sonore est situé par la réglementation à 60 dB (A), conforte cette assertion.

Aussi pouvons-nous sans risque aucun affirmer qu'il y aurait au moins 40 000 Val-de-Marnais gênés par le bruit des avions à proximité d'Orly.

Cette estimation de la gêne sonore sur les 6 communes révèle aussi, après approfondissement statistique, de fortes inégalités sociales. Les catégories sociales « ouvriers » et « employés » se disent proportionnellement plus gênées, parce que notamment plus exposées, dans le Val-de-Marne, au bruit des avions.

2.2.1.2 Les personnes se déclarant pas du tout gênées

La décomposition factorielle a permis d'analyser la sous-population qui se déclare « pas du tout gênée ». **Cette population, de part ses caractéristiques, se distingue véritablement de celle exprimant un niveau de gêne élevé.**

Tableau II-2 Population se déclarant « pas du tout gênée » (91 personnes)

Variables significatives	Effectifs	PEM
Qui n'envisage pas de déménager	35	93
Vivant en appartement	77	59
Qui n'appartient pas à une association et ne s'en sent pas proche	72	57
Estimant pas ou peu important de réduire le bruit des avions	8	47
N'apportant aucune attention aux reportages et articles sur le bruit	60	47
Locataire	70	44
Habitant surtout Orly, dans la zone 3 d'exposition	32	42
Pour qui il n'y a pas de contagion d'autres impacts (accidents et PA)	60	38
Moyennement intéressé par l'enquête	36	28
Ne disposant pas d'une isolation phonique	18	26
Homme	54	25
Année d'emménagement postérieure à 1994	40	19
Ne connaissant pas d'action pour réduire le bruit	50	17
Ne déclarant pas d'obédience politique	46	16
Et passant peu de temps à domicile (notamment le week-end)	25	16
Sans enfants	43	13
De moins de trente ans	23	9
Employé ou ouvrier	32	9
Célibataire	17	8

Source : CEIL

Ces personnes sont désintéressées des débats relatifs au bruit des avions : elles se sentent, pour 72 d'entre elles, éloignées des préoccupations des associations de défense du cadre de vie ; pour 60 d'entre elles, elles n'apportent aucune attention aux reportages et articles ; ne connaissent pas d'actions pour réduire le bruit des avions (50) ; et sont moyennement intéressées par l'enquête (36).

Logiquement, la gêne, parce que réduite ou absente, n'influe pas sur les pratiques éventuelles ou réelles (notamment en relation avec l'habitat) : ces personnes n'envisagent pas de déménager (35), passent peu de temps à domicile en semaine comme le week-end (population plus jeune cf. *infra*), et ne souhaitent pas disposer d'une isolation phonique (18).

Enfin, cette population est globalement plus jeune (23 de moins de 30 ans), masculine (54) et sans enfants (43). Compte tenu de ces caractéristiques, elle semble plus mobile (année d'emménagement postérieure à 1994 pour 40 personnes) et donc préfère la location (70) d'appartement (77).

Globalement, l'appartenance territoriale n'apparaît pas, pour cette population, comme une dimension structurante du vécu sonore, et plus globalement de la vie locale. Il semble que ces habitants soient plutôt des résidents de passage pour qui l'installation sur le site est perçu comme une étape. A l'opposé de la zone la plus exposée où ce sont plutôt des facteurs du cadre de vie qui, en contredisant semble-t-il l'ancrage de l'identité locale, influent sur certaines opinions (vigilance), attitudes (déménagement envisagé) et/ou pratiques (utilisation d'une résidence secondaire, investissement associatif...), dans cette zone moins exposée ces facteurs transparaissent peu.

En fait, pour certaines des communes de cette zone (ex : Orly), le tissu économique, en conditionnant plusieurs des comportements de la population, et notamment la mobilité résidentielle, paraît plus sensiblement influencer et dynamiser l'espace. Précisons que l'activité

aéroportuaire participe pour une part non négligeable à l'animation, par la production de valeur ajoutée, de ce tissu, sans pour autant dégrader conséquemment l'environnement.

Une fois recensés les déterminants de la gêne sonore par une démarche descriptive et ainsi s'être assuré de la solidité de l'appréciation de la sensibilité sonore, il convient, par des traitements économétriques, donc quantitatifs, d'**analyser selon quelle intensité cette gêne sonore et les facteurs explicatifs influent sur les consentements à payer, donc sur le montant du coût social qui en sera déduit.**

2.2.2 Les consentements à payer

2.2.2.1 Variables explicatives des consentements à payer

Nous avons ici explicitement pour but, dans l'application de traitements économétriques, de réconcilier des interprétations aussi bien psychosociologiques (ex : sensibilité individuelle au bruit des avions) et/ou économiques (ex : revenu) que d'aménagement, lorsque nous relierons les consentements à payer avec des caractéristiques de l'habitat (type de logement, isolation phonique...) et du quartier (fonctionnalités de l'espace, attributs environnementaux...). Nous définissons enfin les modalités de calcul d'un consentement à payer moyen, qui ne vaut que pour son caractère d'indicateur synthétique. Dans un but de décision publique, il faudra s'interroger précisément sur les variables explicatives pertinentes et leur rôle dans le cadre d'une évaluation globale d'aménagement.

Nous ne tenons compte ici que des individus qui ont été enquêtés selon le mode de révélation du consentement à payer à partir de deux offres successives (« référendum à double intervalle »). Ce mécanisme de révélation consiste à proposer à l'enquêté un premier montant à payer pour la réalisation du scénario proposé. Puis, nous lui soumettons une seconde offre plus élevée s'il a accepté le premier montant et plus basse s'il l'a refusé.

Il a fallu, pour calibrer l'ensemble de ces offres, administrer, au début de la phase d'enquête (novembre 1998), plus de 70 questionnaires avec une question ouverte comme mécanisme de révélation du montant octroyé pour la réalisation de l'action publique avancée. Ce sont ces montants déclarés librement qui n'ont pas été intégrés aux traitements économétriques.

En plus de ces 70 observations soustraites aux traitements économétriques, les individus qui refusaient de participer à l'évaluation monétaire ont été retirés de l'échantillon.

Enfin, la mesure du désagrément sonore a permis, par l'analyse des profils de gêne, de mettre en évidence les individus adoptant un comportement stratégique pour masquer leur véritable consentement à payer (« faux zéro »). A cette fin, nous avons croisé les individus qui déclaraient un fort niveau de gêne et estimaient importantes les actions de réduction du bruit mais annonçaient un montant nul. Les 20 « faux zéros » identifiés ont été retirés des traitements.

Une fois ces trois critères de sélection appliqués, ce sont 510 observations qui *in fine* ont été traitées.

Tableau II-3 Principales variables explicatives (Box-Cox)

Variabiles	Paramètre estimé	Significativité
Diplôme primaire	- 1.002882	***
Zone d'exposition 2 (Lmax 75 à 80 dB(A))	- 1.087471	***
Zone d'exposition 3 (Lmax 70 à 75 dB(A))	- 1.021420	***
Gêne déclarée (échelle numérique)	0.136928	***
Vivant chez les parents ou en groupe	1.392071	**
Maison avec Jardin	0.382347	*
Ne s'intéresse pas aux informations sur le bruit des avions	- 0.331570	*
Revenu	0.163880	*
Constante	0.875157	**

Source : calculs CEIL/GREQAM

Afin de mieux interpréter les résultats avancés, précisons que seules les variables ayant une incidence significative sur les consentements à payer sont analysées ici. De plus, l'importance de ce rôle est transcrit selon une échelle de trois valeurs dans la colonne significativité. Enfin, le signe positif ou négatif du paramètre estimé indique le sens de cette influence.

Remarquons en premier lieu que les variables expressives de l'exposition (Zones) ou de la sensibilité (gêne déclarée et attention accordée aux reportages et articles sur le bruit), en d'autres termes les variables en relation directe avec le bruit des avions, ont une incidence majeure.

Voici validée l'hypothèse selon laquelle il apparaît opportun d'approcher certaines dimensions au premier rang desquelles figure la relation qui unit l'individu à son environnement sonore, et le postulat selon lequel les indicateurs retenus pour cela sont opérants, donc intégrables aux modèles de traitement économétriques.

Pénétrons plus avant le sens de l'influence de l'ensemble des variables. Le niveau de gêne déclarée, sur une échelle numérique en dix points, constitue la variable exerçant l'influence la plus forte sur le consentement à payer. Loin d'être nombreux à resquiller ou de s'opposer par principe éthique (ex : pollueur-payeur) à l'idée de payer pour une suppression de la gêne sonore, les personnes enquêtées fondent le montant déclaré notamment sur leur contexte sonore effectif. En cela, ce résultat confirme que le scénario est apparu suffisamment clair et crédible pour constituer un support solide d'échange⁷. L'effet négatif de la Zone d'exposition (de 75 à 80 dB (A) pour la Zone 2 et de 70 à 75 dB (A) pour la Zone 3) sur le consentement à payer semble attester, certes par le biais acoustique et non de la perception sonore, l'influence du facteur bruit sur les montants déclarés.

L'influence exercée, mais selon un degré moindre, par la variable synthétique Profession intermédiaire exprime vraisemblablement, et ce sans grande originalité, le rôle du niveau socioculturel de la personne enquêtée. Comme l'impact négatif du diplôme primaire et la faible attention accordée aux informations relatives au bruit le confirment, la dotation en connaissances initiales, souvent liée à ce niveau socioculturel, peut venir accroître, comme expression partielle d'une sensibilité individuelle, le consentement à payer déclaré. Ce

⁷ Bien qu'ayant usé du conditionnel dans la présentation du scénario d'échange, nous avons, une fois la passation achevée, entrepris de préciser à nombre de personnes enquêtées que la proposition d'action publique proposée et que l'amélioration environnementale annoncée étaient fictives.

dernier résultat, conjugué au rôle modérateur du niveau de diplôme primaire, pourrait montrer la faible propension qu'ont les personnes d'un certain âge, au sein desquelles figurent vraisemblablement beaucoup de retraités, à participer au financement proposé.

Enfin, l'influence du type de logement « maison avec jardin » devrait en premier lieu logiquement trouver explication dans l'utilisation qui est faite du jardin ; les réponses fréquemment positives apportées aux questions « le bruit des avions vous empêche-t-il d'ouvrir vos fenêtres » et/ou « de flâner dehors à la belle saison » confortent cette interprétation de l'incidence positive sur la consentement à payer de la perte, partielle ou totale, de jouissance du jardin ; il se peut aussi à ce titre que d'autres déséconomies environnementales des transports (risque d'accidents, pollution de l'air, épandage de kérosène⁸...), dont l'expression serait, du fait de phénomènes de contagion, catalysée par la déclaration de gêne sonore, puissent amplifier cette modulation.

2.2.2.2 Coût social de la gêne

Compte tenu de la solidité des résultats⁹, la théorie économique autorise à additionner les consentements à payer obtenus sur les différents territoires communaux enquêtés. Rappelons ici que le zonage acoustique ne coïncide pas avec les limites communales. Dès lors, les populations communales de référence ne correspondent pas toujours aux effectifs communaux totaux ; cumulées, ces populations mères communales représentent 78 % de la population totale des six communes (chapitre 5). Aussi convient-il, en premier lieu, de calculer le consentement à payer moyen, indicateur pertinent dans la perspective d'une analyse coûts-avantages (Bonnieux & Desaignes 1998), pour chaque espace communal. Puis, dans la perspective d'obtenir un coût annuel individuel, nous multiplierons, puisque disposant de consentements à payer par mois et pour chaque ménage, cette donnée par douze et la diviserons par la taille moyenne du ménage au sein de la commune. Dès lors, nous multiplierons cette donnée par la population communale de référence qui lui correspond. A ce stade seulement, nous pourrions additionner les coûts communaux pour obtenir un coût global pour l'espace d'observation.

Tableau II-4 Evaluation du coût social de la gêne par commune (1999)

	CàP moyen par mois (FF 1999)	Taille moyenne du ménage (1990)	Population mère (1990)	Coût social de la gêne (FF 1999)
Villeneuve-le-Roi	107,50	2,87	20 325	9 135 627
Ablon	81,33	2,45	4 938	1 967 057
Limeil Brévannes	31,52	2,80	16 070	2 170 827
Valenton	28,49	2,98	9 999	1 147 133
Boissy-St-Léger	13,37	2,91	12 096	666 901
Orly	9,67	2,83	6 494	266 276

Source : calculs CEIL/GREQAM

⁸ Clairement dénoncé lors des entretiens exploratoires.

⁹ Stabilité des résultats malgré le recours à plusieurs modèles économétriques concordance qualitative avec les données issues des traitements factoriels, et représentativité statistique.

Il est ici tout d'abord démontré que plus la personne se dit gênée par le bruit des avions, plus son consentement à payer est élevé. Ceci traduit directement l'influence, décelée précédemment, de la variable « gêne déclarée » sur le consentement à payer. Il en est de même pour l'exposition sonore, autre variable grandement explicative. Le calcul des consentements à payer moyens, non plus selon la commune de résidence, mais selon la zone d'exposition dans laquelle les personnes résident, met en avant une décroissance tout aussi éloquent. Pour la zone 1, la plus exposée, le consentement à payer moyen est de 129 FF (1999) par mois et par ménage, pour la zone 2 de 48 FF (1999) et pour la zone 3, la moins exposée, de 16,5 FF (1999). Dès lors, plus l'espace considéré accueille de personnes se disant gênées et/ou fortement exposées au bruit des avions (Villeneuve-le-Roi et Ablon) plus le coût social de la gêne est élevé, relation somme toute logique mais, à ce jour en France, jamais démontrée par des traitements statistiques.

Au final, **le coût social de la gêne induite par le bruit des avions dans les six communes appréhendées est de 15,4 millions de FF pour l'année 1999**. Cela représente, à titre indicatif du fait de l'inconstance temporelle des préférences au-delà de 5 ans (Desaigues 1997) et des évolutions de trafics aériens durant la première moitié de la décennie écoulée, 154 millions de FF 1999 sur les 10 dernières années.

Les limites de ces résultats sont identiques à celles évoquées précédemment pour estimer le nombre total de personnes gênées par le bruit des avions dans le Val-de-Marne. Il est alors évident que l'appréhension des autres territoires (ex : Villeneuve-St-Georges) aurait augmenté substantiellement le coût social de la gêne.

Tentons de transférer les données sur le territoire de Villeneuve-Saint-Georges, sans pour autant prétendre avancer ici des résultats consolidés tant demeurent grandes les inconnues concernant les relations entre l'exposition à plusieurs sources sonores d'une part et la gêne déclarée, ainsi que le consentement à payer qui peuvent en découler d'autre part. La population totale communale était en 1990 (INSEE) de 26 952 habitants et la taille moyenne des ménages était de 3 personnes. En tenant compte des spécificités de l'occupation du sol de ce territoire communal (large emprise ferroviaire de la gare de triage, présence du Bois Matar...), nous pouvons affirmer que environ 10 % du territoire habité figurent dans la Zone 1 d'exposition, 75 % dans la Zone 2 et 15 % dans la Zone 3). Au total, le coût social annuel du bruit des avions, à titre tout à fait indicatif, représenterait pour cette commune très légèrement moins de 5 millions de FF (4 945 153 FF). Compte tenu de la nécessité de disposer de données acoustiques issues de la même campagne de mesure et reposant sur le même indice, Villeneuve-Saint-Georges est la seule commune pour laquelle nous puissions tenter ce type de calculs, qui ne sont que simples conjectures.

Enfin dans l'optique de déterminer les valeurs servant de référence pour les indemnisations des riverains et des communes pour les préjudices subis, la mise en place de taxes et redevance en application du principe pollueur-payeur, la prise en compte du bruit dans les projets de transports... demande forte des aménageurs institutionnels, nous avons entrepris d'avancer ici plusieurs données sur **le coût annuel de la personne se disant au minimum beaucoup gênée**, désagrégé par zone d'exposition.

Tableau II-5 Coût annuel de la personne gênée (1999)

Zone d'exposition (Lmax dB(A))	Coût annuel (FF 1999)
Zone 1 (plus de 80)	609
Zone 2 (de 75 à 80)	261
Zone 3 (de 70 à 75)	165

Source : calculs CEIL/GREQAM

Voici présentés synthétiquement les présupposés théoriques qui ont présidé au choix de la méthode d'évaluation contingente, les ajustements opératoires pratiqués, le déroulement de l'enquête et les résultats auxquels nous sommes parvenus. Précisons maintenant en quoi ce matériau empirique pourrait être utile à l'observation de certains des ressorts déterminant l'articulation évaluation-décision.

3. Problématique et hypothèses spécifiques

Au regard de la problématique, **pourquoi le matériau scientifique que nous avons produit apparaît-il comme un vecteur de compréhension plus fine de l'articulation entre évaluation et décision ?**

En premier lieu parce que les données dont nous sommes en possession ont trait au domaine des transports. Terreau de problématiques aussi théoriques qu'opérationnelles, ce domaine d'actions apparaît, de prime abord, être un territoire porteur d'habitudes de contacts entre mondes scientifique et décisionnel, habitudes favorables à la pratique de l'évaluation. La diversité des trajectoires professionnelles, à la fois administratives, universitaires et opérationnelles, des ingénieurs du corps des Ponts et Chaussées, les axes programmatiques des recherches réalisées par l'INRETS... attestent de cette singularité.

Mais, ce domaine est selon nous aussi, source d'une distance intellectuelle qui rend difficile l'émergence de pratiques évaluatives telles que comprises ici. Comme dans d'autres domaines d'activité, une attitude néopositiviste a, semble-t-il, longtemps prévalu sur la croyance que tout acte scientifique est par essence, jugement, parce que manifestation d'intérêts (Habermas 1976). Ce jugement devrait impliquer la construction d'une aptitude critique et d'une capacité de veille chez les décideurs.

L'omniprésence de la démarche technico-économique n'est pas étrangère au maintien de ces présupposés dans ce domaine d'actions. Plus précisément, mais sans prétendre à une analyse exhaustive des raisons explicatives, l'arrimage de l'économie des transports au courant marginaliste, donc à l'axiomatique néoclassique, semble expliquer en partie cette influence. En effet, cette axiomatique postule l'existence de l'homo-économus, homme calculateur rationnel, à la fois autonome et souverain dans son comportement individuel. Par delà les débats que ces présupposés utilitaristes et maximisateurs ont fait naître¹⁰, convenons que, par la simplicité des concepts induits¹¹ et les progrès du calcul différentiel, ils ont permis non seulement l'élaboration de modèles de traitements probabilistes mais aussi leur fécondation par les acquis de la théorie des jeux, leur enrichissement par l'apport des travaux de K.J. Arrow et A. C. Fisher (1974), de C. Henry (1974) ... A ce jour, à l'exemple des extensions de la règle d'Hotelling (1931), le calcul économique peut, en articulant rationalités substantielle et procédurale, tenir compte du poids du temps, des effets redistributifs, des irréversibilités liées aux ressources non-renouvelables... « *L'économie classique libérale repose donc sur un ensemble limité de concepts simples. C'est de cette simplicité et de la cohérence de l'axiomatique que provient sa puissance.* » (Honoré 1997).

Aussi, parce qu'extensibles, mais sous contraintes (*infra*), à des considérations évolutives et pourvoyeurs de probabilités d'occurrence, ces modèles se sont-ils prêtés à des prolongements opérationnels. Ces derniers ont été aptes à satisfaire un temps la demande de décideurs sensibles, car pour nombre ingénieurs (X-ponts, TPE...), au raffinement des calculs mathématiques sous-jacents. Dans une perspective plus normative que scientifique¹²,

¹⁰ Nous renvoyons ici aux travaux émanant du courant de l'économie des conventions pour ce qui a trait la modélisation de la rationalité limitée (Dupuy, 1995 ; Honoré, 1997 ; Orléans, 1999, ...) et à la revue semestrielle du M.A.U.S.S. (notamment « Qu'est-ce que l'utilitarisme : une énigme dans l'histoire des idées, n° 6, 1995, 273 p.) pour les critiques d'ordre théoriques.

¹¹ A l'exemple de celui de surplus issu des analyses de Dupuit.

¹² Cf. le *Bulletin de l'association professionnelle des ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines* pour l'une des premières controverses sur la tarification au coût marginal suite aux travaux de M. Allais (1948),

les évaluations socio-économiques et les modèles mobilisés ont porté une culture (savoirs, valeurs...) qui a bâti une passerelle entre le monde scientifique et celui de l'action publique pénétrée par ce que J. Szarka dénomme un ethos technique. Cette passerelle allait prendre différents appuis, depuis les cercles de réflexion (G.R.E.S., S.O.F.R.O....) jusqu'à une institutionnalisation grâce, entre autres, aux commissions spécialisées du Plan et aux dispositions légales¹³. La communauté épistémique ainsi créée expliquerait alors partiellement, selon nous, que l'univers de la décision ait longtemps conféré à l'expertise technico-économique une dimension stratégique unique dans le domaine des transports, répondant en cela d'une posture quelque peu néopositiviste (*supra*). Telle une scientification de la politique (Habermas 1973), la décision a procédé du meilleur choix, enserré entre des options techniquement bien analysées (J.M. Simon, 1996 in Réocreux & Dron)¹⁴, parce que fruits de la rigueur mécaniste portée par l'individualisme méthodologique. La rareté des mises en controverse dans ce champ d'actions pourrait alors en découler¹⁵.

Toutefois, par delà les apports considérables de la théorie, convenons que les hypothèses à la base du calcul économique, et notamment, celles formulées autour de notions de psychologie comportementale élémentaire, ne sont jamais exactement respectées (Guerrien 1996). Elles le sont d'autant moins que, dans le contexte actuel, l'évaluation s'inscrit bien plus qu'auparavant dans une logique rétrospective et compréhensive (*supra*). Le questionnement induit par la pratique évaluative dans la conduite de projets d'infrastructures de transports en atteste. Certes, le temps de l'évaluation monocritère (trafic/rentabilité) est révolu et les procédés d'évaluation appréhendent un horizon spatio-temporel plus vaste grâce notamment à la monétarisation. Ils démontrent en cela la faisabilité de certains ajustements permis par les évolutions théoriques et techniques (programmation linéaire, logarithmique, flexible...). Néanmoins, les outils conventionnels d'évaluation socio-économique demeurent, bien que toujours plus sophistiqués, en proie à des rigidités pour exprimer les conceptions contradictoires de l'intérêt général¹⁶, les impacts socioéconomiques et environnementaux qualitatifs sur le développement des territoires concernés par l'infrastructure souhaitée... Bien que souvent intéressantes, nombre d'incursions dans la logique multicritère, qui regroupe sous cette dénomination plus de quarante techniques d'évaluation¹⁷, sont à ce titre assez éclairantes. Elles montrent l'ampleur des contraintes imposées par la faisabilité technique (matrices de combinaison, procédés de notation des effets, algorithmes de pondération de critères...) pour une appréciation

« Le problème de la coordination des transports et la théorie économique », *Revue d'Economie Politique*, Paris, pp. 212-271 ; ou depuis l'application de modèles de R.C.B. au projet du Concorde, du RER, d'aménagement urbain (travaux de J. Lesourne) ; et plus récemment encore la consolidation du concept de prix fictifs avec ses prolongements opérationnels à partir du calcul de la vie humaine...

¹³ Voir par exemple la Circulaire de la Direction des Routes de 1964.

¹⁴ Simon J.M., CS Conseils (1995), *Aménagement et opinion : la concertation en amont des projets*, étude réalisée pour le Ministère de l'Environnement/Direction de la Nature et des Paysages (SDAP), Paris, 50 p., in Réocreux A., Dron D. (1996).

¹⁵ Nous renvoyons ici en guise d'exemple à la difficile réalisation des bilans socioéconomiques, pourtant exigées par la LOTI (1982), des infrastructures de transports.

¹⁶ Pour l'analyse de la contre-productivité de la rationalité technico-économique du projet de transports se réclamant face aux sociétés locales, de l'intérêt général, voir Soubeyran & Barnier (1985)

¹⁷ Les Techniques d'Agrégation (estimation sous la forme d'une notation chiffrée à indice composite de l'impact net sur l'environnement d'un projet), Lexicographiques (classement préalable des critères par ordre d'importance), de Maximisation du Consensus (agrégation des préférences individuelles par l'addition des classements individuels de critères, puis déduction d'un indice global), et de Concordance (postulant qu'il ne peut y avoir de compensation entre critères, ces outils attribuent des coefficients de pondération aux critères eux-mêmes).

systématique d'options à partir d'une combinaison de critères multiples, et ce malgré de nombreux travaux visant à affiner l'opérationnalité de cet outil d'évaluation et des modèles de traitement souvent inspirés de la théorie des jeux, de la théorie des ensembles flous... (Froger 1998). Ces incursions mettent aussi en avant la prégnance des postures normatives sous-jacentes¹⁸.

Ces rigidités sont d'autant plus dommageables que l'évaluation, plus dépendante des processus à l'œuvre, concerne le milieu urbain. Or, ce milieu est le siège de phénomènes enchevêtrés et incertains (rendements croissants, économies d'agglomération, externalités environnementales négatives, interactions fortes entre les transports et urbanisme...), donc, parce que plus circulaires que linéaires, complexes (CGP 1996).

La pratique de l'évaluation socio-économique portée par une rationalité analytique se heurte donc, malgré les ajustements opérés et le contact institutionnel permis, à certains écueils pour embrasser un contexte complexe et labile à partir des théories et techniques existantes. La correspondance intellectuelle, pourtant déterminante, bute alors sur des obstacles qui ne sont plus simplement du ressort de la compréhension de comportements optimisateurs aléatoires par la statistique probabiliste. Ces écueils impliquent, bien plus qu'auparavant, des postures inductives pour apprécier des dynamiques animées de rétroactions et de contingences. Comme le dit G. Burgel (1992), un décalage grandissant se produirait entre la norme évaluative et la réalité urbaine en gestation.

Les bureaux d'étude et cabinets conseils, bien introduits dans cet univers d'actions, ont pu aider à forger le contact mentionné plus haut. Ils ne peuvent, cependant, prétendre incarner une interface porteuse d'échanges. Contraints par une logique économique, ces structures travaillent le plus souvent dans l'urgence. Leurs prestations (rapidité, flexibilité, conseil...) semblent alors incompatibles avec le temps, avec l'accumulation du capital social et du stock d'informations, et avec l'indépendance¹⁹ nécessaires au recul critique des savoirs scientifiques et à l'objectivation d'une problématique d'action.

Ainsi, le monde des transports constituerait-il tout à la fois une opportunité de contact institutionnel et un frein à la correspondance intellectuelle, pourtant essentielle à la pratique de l'évaluation telle que comprise ici.

Dès lors, le matériau empirique produit présente un avantage supplémentaire, selon nous, déterminant. Sans trop nous écarter du corpus microéconomique, donc de l'approche technico-économique, sans trop heurter logiques sectorielles et cultures professionnelles du domaine des transports, **il porte un objet et un objectif - mesurer le coût social d'une externalité environnementale d'un transport - susceptibles d'initier un véritable échange discursif entre les mondes scientifiques et décisionnels.** Voici la seconde justification à notre ambition.

Comme source de gêne, le bruit des avions constitue, certes de façon mineure, tout à la fois, un objet de recherche et un sujet de préoccupation grandissante au sein des pouvoirs publics. Cependant, certains travaux scientifiques récents et nombre de prises de positions, tout aussi récentes, scandent et traduisent la nécessité d'apprécier l'influence des réalités territoriales sur les vécus environnementaux et notamment sur les situations d'inconfort sonore.

Plusieurs travaux scientifiques réalisés sur les dix dernières années, notamment par des chercheurs en psychologie cognitive (ENS/CNRS), quelques psychosociologues (CSTB,

¹⁸ Voir les outils conventionnels d'aide à la décision guidés par l'élucidation du bénéfice actualisé à partir d'une analyse coûts-avantages.

¹⁹ Financement par le maître d'œuvre, possible solidarité de corps avec l'administration gestionnaire...

CRESSON...) et psychanalystes (IPSHA), soulignent toute la difficulté de dissocier la gêne du vécu sonore. Ils mettent, par-là même, en relief le rôle des parcours individuels dans les percepts sensoriels et suggèrent de ce fait l'influence des dynamiques territoriales, notamment fruit d'actions publiques, sur le ressenti personnel. Les sons extérieurs aux logements pourraient être alors vécus comme une intrusion de l'habitus (Bourdieu 1980). Quelle que soit la nature de ce vécu, le bruit des avions, vraisemblablement parce que zonal donc source de nuisance affectant autant les activités internes qu'externes aux locaux d'habitation, précipiterait l'interface individu-collectivité. Comme objet d'analyse, le bruit des avions ne saurait être abstrait du contexte dans lequel il se propage. Les approches scientifiques visant à qualifier la gêne sonore provoquée par ce bruit ne peuvent donc plus omettre d'observer les réalités individuelles, sociales et spatiales. Ces avancées confirmeraient ce que l'épistémologie souligne, à savoir que les sciences progressent dans un mélange liant travail technique et commentaire, œuvre spécifique et essai de compréhension plus large (Dahan-Dalmedico 1997).

Précisons néanmoins qu'elles pourraient aussi vraisemblablement, découler de la nature de l'objet bruit. Celui-ci est réducteur de la qualité de vie et ainsi source d'insatisfaction environnementale. Cela le définit comme nuisance et donc le distingue des pollutions qui affectent tout à la fois le bien être humain et les mécanismes de régulation biophysique. Or les impacts des émissions polluantes sur les facteurs naturels sont encore largement soumis à controverses. Aussi, comparativement à d'autres atteintes environnementales des transports, l'univers de connaissances scientifiques relatif au bruit connaît-il une stabilisation progressive annonciatrice d'une nouvelle étape d'analyse. Tout comme elle a été un des fondements du choix de la méthode d'évaluation contingente pour notre réalisation sur le bruit des transports, cette singularité de l'objet bruit pourrait alors faciliter selon nous le recours à l'évaluation.

Parallèlement, en raison d'une sensibilité croissante au respect du confort de vie, le bruit des avions, comme objet d'action publique, est source de préoccupations croissantes chez les décideurs. En effet, les autorités publiques, principalement le ministère de l'Équipement et les gestionnaires d'infrastructures, ont longtemps privilégié une approche explicative unique des nuisances sonores induites par les trafics aériens : seul le bruit expliquerait la gêne. Postulant une inéluctabilité du développement de l'aéronautique, ils ont axé alors leur demande scientifique vers une évaluation fine de l'évolution des émissions sonores, enfermant, par-là même, les débats dans une approche techniciste guidée par l'acoustique. Il suffit pour s'en convaincre de se plonger dans les formulations logarithmiques qui figurent dans les documents diffusés par la DGAC et ADP présentant l'indice acoustique retenu pour expliquer la gêne sonore. Toutefois, la détention de cette parole autorisée ne suffisait pas à répondre à une attente grandissante des populations riveraines. Les critiques formulées étaient autant techniques, l'indice acoustique reposant sur des calculs et non des mesures sonométriques *in situ*, que procédurales. Les dispositifs existants, et en premier lieu les Commissions Consultatives d'Environnement (CCE) et Commissions d'Aide aux Riverains (CAR), se sont longtemps affirmés comme des relais pour la diffusion de cette parole et non des lieux de véritable concertation.

Aussi, en conformité avec une normalisation internationale, des engagements ont-ils été pris, toujours dans une perspective acoustique, pour exclure à terme les aéronefs les plus bruyants des trafics et, ainsi, tenter de répondre à la demande des riverains. Suivant les recommandations de la mission Carrère, des recherches ont été engagées sur l'indice acoustique de référence afin d'apprécier sa pertinence pour rendre compte de la gêne. Leurs résultats ont été rendus publics récemment. Malgré une stabilisation « officielle » de l'exposition sonore du fait de ces engagements, et plus globalement une diminution du bruit

produit par chaque avion, la sensibilité se faisait, relayée par des mouvements associatifs en plein essor, plus revendicative. Face à cette demande sociale, les autorités publiques, au tout premier rang desquelles figurent les collectivités locales fortement exposées, sont en attente de données explicatives de cette sensibilité sonore croissante. Malgré un projet de Directive européenne, renouant, quant à lui, malgré tout, avec des approches technicistes, un cheminement intellectuel s'opère, tout de même, au sein d'un contexte confus. La gêne déclarée ne découlerait-elle pas, aussi, du vécu de réalités sociales ? N'y aurait-il pas nécessité de saisir l'influence des contextes territoriaux, sujet de préoccupation majeure des politiques, sur la perception sonore ?

Du fait de ces évolutions congruentes, **l'objet « bruit des avions » pourrait, de notre point de vue, susciter un intérêt pour l'échange.** Son évaluation devrait constituer un vecteur de rencontre intellectuelle que le domaine des transports, bien que prédisposant au contact, ne pouvait assurer seul.

De plus, notre propre objectif pouvait aussi être source de correspondance intellectuelle. Nous avons pour perspective d'apprécier le coût social du désagrément induit par le fonctionnement d'un mode de transport. Nous nous inscrivons, alors, pleinement dans l'observation des phénomènes particuliers et complexes susmentionnés (monétarisation d'une externalité environnementale négative), observation faisant à ce jour, en raison d'une forte attente sociale, l'objet d'une demande des intervenants tant publics que privés (recommandations du CGP 1994 actualisées par l'instruction cadre du 3 octobre 1995 et la circulaire n°98-21 du 11 février 1998, CGP 2000). L'actuel financement par le PREDIT de recherches sur la monétarisation du bruit routier et ferroviaire (INRETS, ŒIL, GRATICE et GREQAM) achevait de nous convaincre de cette sensibilité.

De plus, cette appréciation est effectuée dans le respect du soubassement conceptuel des modèles de traitement probabiliste, modèles qui se sont considérablement enrichis durant les quarante dernières années grâce aux acquis de la théorie des jeux mais, surtout en ce qui nous concerne, des acquis de l'économie comportementale (cf. travaux de A. Tversky) et de l'économie du bien-être (cf. travaux de D. Kahneman). Remarquons que les quelques ajustements, opérés lors de l'application à un mode de transport d'un instrument d'analyse socio-économique, révèlent une tentative de percolation, voire de « fécondation du champ de l'économie des transports » (Denant-Boémont & Raux 1998).

Enfin, ces ajustements sont réalisés sans que cela nuise à l'usage opérationnel des résultats, usage habituellement facilité par la mise en place de dispositifs technico-économiques (*supra*). Les informations obtenues, relatives à la gêne sonore et au coût social, demeurent des familles de données aisément utilisables donc appropriables par les acteurs. Le commanditaire de l'évaluation contingente est d'ailleurs une collectivité territoriale. Les chiffrages monétaires produits sont, certes, le fruit d'artifices (révéler des préférences grâce à un scénario hypothétique d'échange fondé sur une proposition d'action publique) ou de concepts (consentements à payer, utilité marginale...) académiques. Ces valeurs monétaires peuvent, néanmoins, entrer en résonance avec les considérations de l'arbitrage politique. L'écho, dont ce matériau a bénéficié lors des réunions préalables à la mise en place de la Charte de la qualité de l'environnement sonore à Orly, pourrait témoigner de ce double intérêt.

A la lumière d'un cheminement mêlant contexte d'intervention, dispositif d'évaluation, objet et objectifs scientifiques, **nous fixons l'hypothèse que soumettre notre application d'un procédé d'évaluation économique (démarche par nature scientifique) aux acteurs institutionnels du domaine du bruit des avions et à des riverains de l'aéroport d'Orly**

peut nous éclairer sur les modalités d'un rapprochement intellectuel entre les mondes de la science et de la décision. En ce sens, cela constitue un moyen de satisfaire à notre objectif général : apprécier les modalités d'articulation entre l'évaluation et la décision.

Toutefois, nous ne pouvons embrasser dans sa globalité une telle articulation tant l'interface entre évaluation et décision est complexe, impliquant des réalités et logiques plurielles. La nature même de la méthode d'évaluation contingente ainsi que la procédure suivie pour son application au bruit des avions à Orly vont orienter notre problématique et ainsi présider à la définition d'**hypothèses et d'objectifs spécifiques**.

Pour s'insérer dans des procédures décisionnelles en évolution, un dispositif d'évaluation doit être légitime. Comme déjà spécifié, cette légitimité serait en partie conditionnée à deux caractéristiques essentielles (Thoenig 2000) : la première substantielle (activité de connaissances interprétatives, jugement sur l'activité publique) et la seconde procédurale (pratique d'intervention).

En premier lieu, à des fins opérationnelles, l'évaluation doit pouvoir rendre compte, de façon fiable, des processus, complexes, constructeurs du réel ; ceci afin de garantir un dialogue entre scientifiques et acteurs institutionnels. Or, l'évaluation contingente réalisée, nous a permis d'apprécier, grâce à l'éclairage de plusieurs savoirs disciplinaires et notamment les psychologies comportementale et cognitive, multiples facteurs de modulation du désagrément sonore. De plus, une influence des représentations individuelles et collectives de l'action proposée sur les montants déclarés, a été décelée. Une influence décelée, cette fois, en croisant la sociologie urbaine, la géographie sociale et la psychologie sociale. Pour donner un sens empirique à ces croisements, nous avons conjugué questions ouvertes, plus aptes à cerner l'épaisseur des processus individuels, et questions fermées, capteurs ou productrices d'opinions. Puis, logiquement nous avons articulé traitements factoriels (analyse de correspondances) et traitements économétriques (Logit et Box-Cox). Or, plusieurs des facteurs de discrimination de la gêne et du chiffrage obtenu renvoient aux particularités locales ; ils renvoient, aux premiers chefs, à la relation qui unit certaines personnes à leur territoire de vie et à l'attitude des pouvoirs publics tant centraux que locaux (Faburel & Luchini 1999). Aussi, notre application de la méthode d'évaluation contingente appréhende-t-elle, grâce à la multiplication des registres de compréhension, plusieurs dimensions de la réalité socioéconomique explicative des opinions recueillies sur le territoire enquêté. **Ce potentiel de représentativité et d'explication du fonctionnement territorial ne pourrait-il pas mieux répondre à la mission compréhensive assignée à toute évaluation et satisfaire ainsi, puisque n'obérant pas la mobilisation opérationnelle en aval, l'attente de décideurs ? Les croisements disciplinaires réalisés et la posture constructiviste adoptée dans le cadre de l'application d'une méthode émanant du corpus de l'économie (de l'environnement) pourraient-ils influencer sur l'attitude des intervenants ? ...**

En second lieu, face à la complexité de certains problèmes posés à la gestion publique, les acteurs sont de plus en plus attentifs à la prise en compte dans leurs interventions des demandes sociales existantes, et en premier lieu de la sensibilité participative des citoyens. Cette méthode nous semble disposer, de nouveau, d'atouts, cette fois procéduraux, pouvant répondre à cette attente. C'est le dispositif d'enquête sur lequel la méthode d'évaluation contingente repose, alors, qui devient source d'intérêt. Une enquête peut être perçue comme un support d'expression, sous contraintes, d'opinions individuelles. Certes, selon la théorie économique, cette expression, que certains qualifient de démocratique, est inhérente à tous les procédés de monétarisation. Ceux-ci s'appuient sur la révélation de préférences individuelles à partir de l'observation de comportements existants ou de la déclaration de

comportements hypothétiques. Toutefois, le constat a été fait, à plusieurs reprises, que de nombreux procédés de monétarisation sont difficilement appropriables par l'ensemble des acteurs parce que peu accessibles du fait en premier lieu d'hypothèses contraignantes et de données techniques sur les relations doses-effets et les réactions comportementales. A titre d'exemple, plusieurs recherches ont montré le faible degré de compréhension générale des indicateurs mesurant les dégradations environnementales (notions de chimie atmosphérique pour la mesure de la pollution de l'air, notion d'acoustique pour les indices de gêne sonore...) et leurs effets (connaissances en écotoxicologie, en psychologie...), ainsi que des modalités de calcul subséquent au recueil de données. De plus, ces relations, dans le champ environnemental, demeurent à ce jour pour nombre d'entre elles, controversées, controverses venant pour partie expliquer la présentation des résultats de monétarisation sous forme de fourchettes d'approximations. Mais surtout d'autres travaux ont montré la difficile compréhension des modalités, complexes, de calcul économétrique. L'OCDE stipule à ce titre que les populations impliquées acceptent difficilement des résultats produits à partir de la méthode des prix hédoniques (analyse de l'impact du bruit sur les valeurs immobilières) en raison du peu de convivialité de cet outil (OCDE 1996). L'ensemble de ces caractéristiques conduirait alors à l'énoncé de données absconses produisant un effet « boîte noire » qui participerait à la radicalisation de certaines prises de position. Dans ce contexte, **la modalité particulière d'expertise que constitue l'évaluation contingente, parce que tentant d'expliquer des préoccupations individuelles à l'appui d'un dispositif d'enquête, donc d'un recueil *in situ* d'opinions et jugements, ne pourrait-elle pas être perçue comme un vecteur de prise de parole au respect de laquelle les acteurs publics sont de plus en plus attachés ?**

Plus globalement, dépassant le cadre de l'évaluation classique analytique pour devenir un rouage de la décision et tendre, ainsi, vers les instruments d'évaluation procédurale (Simon 1957, March & Simon 1974, March 1991...) qui tiennent compte à la fois de la multifinalité du processus décisionnel et des dimensions psychosociologiques (donc de la rationalité limitée des acteurs en interaction), l'évaluation contingente pourrait-elle s'affirmer comme un vecteur légitime de l'expression citoyenne? Cette perception différenciée ne permettrait-elle pas, en retour, de légitimer la place de certains outils d'expertise (Ewald 1991), plus particulièrement, les procédés micro-économiques dans les évaluations socio-économiques : support de langage commun, instrument d'organisation des rapports entre divers acteurs et de structuration des débats... (Henry 1984) ?

Ou, *a contrario*, la méthode d'évaluation contingente permettrait-elle à l'expert de construire en grande partie les opinions qui seront recueillies (Bourdieu 1973), tendant en cela vers les instruments d'évaluation mobilisatrice qui s'apparentent beaucoup à de la stratégie marketing (Offner & Bieber 1987), originellement champ d'émanation de l'évaluation contingente ?

Aussi, disposant d'un matériau offrant de considérables opportunités, car issu d'une application particulière d'une modalité d'évaluation économique à un objet singulier, nous avons entrepris d'observer les mécanismes de légitimation de l'évaluation sous deux angles principaux, par la suite déclinables : sans obérer l'opérationnalité des chiffrages produits dans le respect des canons de la théorie économique et de ses récentes avancées, légitimation par la substance compréhensive du fonctionnement territorial et légitimation procédurale par la fonction consultative du dispositif d'enquête.

Pour ce faire, nous avons décidé de mettre à l'épreuve notre matériau scientifique **en le soumettant aux acteurs et aux riverains de l'aéroport donc en mesurant**

empiriquement son acceptabilité par les institutions et par les personnes exposées. « *La première recommandation serait de porter davantage attention aux problèmes d'acceptabilité sociale. On peut penser que ceux-ci ont été quelque peu négligés dans les rapports entre décideurs et experts.* » (Quinet 1998).

De cette observation peut alors émerger des recommandations sur des améliorations à apporter à cette méthode pour inciter les acteurs à l'insérer dans les procédures de gestion publique. **Ne pourrait-elle pas, par exemple, s'affirmer, moyennant des ajustements, comme un rouage décisionnel ?** Deux éléments nous incitent à fixer cette hypothèse que certains pourraient juger, à ce stade, présomptueuse. Le premier renvoie, une fois encore, à l'objet et l'autre au ressort hypothétique de la méthode.

Nous avons précédemment évoqué la stabilisation progressive des savoirs sur le bruit (acoustique, psychologie, psychosociologie...). Cette stabilisation provient, selon nous, de la nature même de cet objet d'analyse. Parce que nuisance, le bruit n'engage pas des dimensions spatio-temporelles de l'ampleur de celles impliquées par nombre de pollutions, c'est-à-dire un pas de temps séculaire et une échelle continentale voire, pour certaines, intercontinentale. Le bruit affectant uniquement et directement une population locale, permet une prise de décision plus aisée : il n'y a pas de tiers absent (générations futures, espèces végétales ou animales...) que le souci de développement durable invite à prendre en considération (Cohen de Lara & Dron 1998). Enfin, l'inconfort qu'il provoque apparaît, notamment, grâce à la maîtrise des moyens techniques existants, réversible sur le court et moyen terme, évitant alors de précipiter l'application délicate d'un principe difficile à fonder sur des connaissances formalisées : celui de précaution. Or, comme spécifié plus haut, la méthode d'évaluation contingente s'applique à recueillir des préférences monétaires à l'appui d'un scénario d'échange reposant sur une proposition d'action publique hypothétique. Ne pourrait-elle pas alors offrir, au regard de ce qui a été entrepris dans le cadre du projet VALSE (Valuation for Sustainable Environments) de la Commission Européenne notamment par le Lancaster University Centre for the Study of Environmental Change (Aldred & Jacobs 1997), la possibilité aux intervenants publics, grâce aux réactions constatées face à une action hypothétique mais crédibilisée par l'objet bruit, de cadrer les décisions à prendre de manière adaptée aux besoins exprimés (nature exacte et délimitation d'un projet d'intervention, acteurs à mobiliser, procédures de participation à privilégier, rouages financiers à impliquer ou à créer...) ? Compte tenu des enjeux socio-politiques inhérents à certaines orientations politiques, et notamment le risque induit par l'application du principe pollueur-payeur dans un contexte politique de limitation de la pression fiscale, ne serait-ce pas là un moyen d'apprécier l'acceptabilité de certains choix, tout en favorisant l'émergence d'un débat public ?

Au final, les attitudes et réactions constatées pourraient nous éclairer sur les modifications, substantielles et procédurales, à apporter aux outils d'évaluation de nature proche afin d'inciter les acteurs institutionnels, en premier lieu ceux des transports et de l'environnement, à les mobiliser dans les dispositifs de gestion publique existants. Dans cette perspective nous nous attarderons sur les instruments opérationnels à envisager pour permettre à de tels outils de constituer de véritables supports d'échange entre univers scientifiques, décisionnels et sociaux.

Une fois la problématique campée et les hypothèses fixées, présentons le dispositif méthodologique choisi pour mesurer l'acceptabilité de la méthode d'évaluation contingente par les institutions, puis exposons les résultats obtenus.

4. Acceptabilité de la méthode d'évaluation contingente par les acteurs institutionnels

4.1 Guide d'entretiens exploratoires

Il convient de savoir comment les représentants d'intérêts et acteurs de la décision perçoivent la méthode d'évaluation contingente ainsi que des données issues de son application au bruit des avions. Ces schémas cognitifs révélés doivent alors nous permettre d'apprécier le degré d'acceptabilité du procédé et du matériau donc, par-là même, de répondre aux objectifs que nous nous sommes fixés. Nous recourrons pour cela à des entretiens exploratoires menés de façon semi-directive.

Laissant place à une certaine liberté d'interprétation des termes employés, la grille d'entretien comporte **deux rubriques correspondant à des thématiques bien identifiées**²⁰.

La première rubrique vise, tout d'abord, à apprécier la représentation des enjeux dans le domaine d'interventions considéré. L'hypothèse fixée est que cette représentation, et notamment celle de leur délimitation, peut traduire une posture institutionnelle et intellectuelle face à l'évaluation dans son acception générique. Dans cette perspective, les deux premières questions visent à précipiter directement un discours ouvert sur les problèmes d'environnement liés aux transports et sur l'importance accordée par les pouvoirs publics au traitement des affections sonores induites par le bruit des aéronefs. Par ces questions, précisons que nous avons, également, comme objectif de cerner les contours de la représentation de l'objet d'analyse "bruit". Cette ambition répond à une hypothèse déjà énoncée sur la singularité du bruit comparativement aux autres atteintes environnementales des transports (*supra*).

Puis plusieurs questions se succèdent afin d'apprécier les facteurs explicatifs des schémas de représentations révélés. Il s'agit de la logique d'acteur liée aux prérogatives et aux priorités d'interventions de l'organisme d'appartenance. De même, nous avons interrogé les protagonistes du monde du bruit des avions sur leur perception de l'attitude des autres intervenants, perception vraisemblablement en partie liée aux stratégies politiques et/ou personnelles, ainsi qu'à l'architecture administrative. Précisons à ce titre que certaines connaissances sur leurs parcours individuels et professionnels nous ont aidés à l'interprétation des discours tenus.

Une fois posées les questions destinées à apprécier non seulement les représentations des enjeux mais aussi les dimensions qui les structurent, nous pouvions satisfaire au deuxième objectif assigné à cette première rubrique. Pour observer la relation hypothétique entre ces représentations et l'évaluation, il convenait alors de poser une série de questions plus fermées sur la signification octroyée au terme d'évaluation puis sur l'usage qui en est fait au sein de la structure d'appartenance. La compréhension affinée des contours de ce lien peut alors nous aider à saisir les ressorts des réponses apportées aux questions de **la seconde rubrique**, questions visant à émettre un jugement sur notre application méthodologique et sur les modalités théoriques de son éventuelle insertion dans les processus décisionnels.

Suivant en cela les hypothèses fixées sur les mécanismes de légitimation des outils d'évaluation, cette seconde rubrique s'applique en premier lieu à apprécier les réactions face aux fondements et objectifs du procédé méthodologique. Un document de présentation de la méthode, de certains des grands intérêts opérationnels et de la procédure suivie pour son

²⁰ Guide d'entretien en Annexe 1.

application a été envoyé préalablement aux acteurs. Il s'agit de la première partie proposée dans le précédent chapitre de ce travail. Nous précipitons très rapidement le discours sur la méthode proprement dite pour apprécier l'intérêt que l'acteur lui porte. Mais, pour ne pas orienter trop tôt le discours sur l'opérationnalité des données d'évaluation, les résultats obtenus sur la gêne sonore et le coût social, avancés dans la deuxième partie de ce même chapitre, n'ont été présentés oralement, qu'après. C'est donc des jugements, ainsi que les argumentaires qui les façonnent, sur les principes véhiculés par la méthode et les objectifs poursuivis par l'enquête que nous ambitionnons d'obtenir à ce stade. Compte tenu de la force de certains de ces principes, il nous est toutefois apparu primordial, lors de cette étape, d'attendre si nécessaire leur mobilisation spontanée ou leur effleurement pour opérer des relances visant à préciser leur perception : le consentement à payer est-il un indicateur acceptable, la valeur de l'environnement sonore est-elle monétarisable, l'opinion individuelle est-elle expression démocratique... ?

Les résultats ont été ensuite présentés. Après recueil d'un avis sur les données produites, nous avons questionné les acteurs sur l'utilité de la méthode et l'éventualité de l'usage. C'est l'aspect opérationnel qui, dès lors, focalise notre attention. Nous avons orienté le discours sur la légitimation de l'évaluation, puis de la décision, par la reconnaissance scientifique de l'application méthodologique. Nous avons profité de cette incursion pour apprécier la dotation en connaissances des acteurs sur les autres procédés de monétarisation. Le but poursuivi ici était de déceler les atouts comparatifs de la méthode d'évaluation contingente. Eu égard au gisement existant de procédés aux natures dissemblables, d'autres mécanismes de légitimation pouvaient, à ce stade, émerger. Enfin, au regard de l'ensemble du propos tenu sur la méthode, nous avons investi directement la question de son insertion dans les rouages décisionnels existants en interrogeant les acteurs sur son devenir et les freins à son éventuel développement.

4.2 Résultats de l'analyse des entretiens exploratoires

4.2.1 Déroulement des entretiens

L'ensemble des acteurs du domaine du bruit des avions a été interviewé, depuis l'administration centrale (MATE-SRAE, MATE-Mission Bruit, MELT-DGAC) et déconcentrée (DIREN) qu'aux acteurs locaux (Elus et cadres territoriaux de Villeneuve-le-Roi et Orly, communes enquêtées lors de la phase d'application méthodologique), en passant par un acteur du secteur marchand (Air-France), des représentants de mouvements associatifs (UFCNA et Pégase), un responsable d'infrastructure (ADP), le gestionnaire du fonds d'aide à l'insonorisation (ADEME Direction régionale et ADEME Direction de l'évaluation), ainsi qu'un membre d'organisme de veille scientifique et de diffusion d'informations environnementales (IFEN).

La sensibilité aux enjeux concernant le développement aéronautique et aux charges environnementales induites ainsi que l'inscription de notre démarche dans une perspective scientifique ont assuré **une prise de contact aisée**. Les entretiens, enregistrés puis retranscrits, ont duré en moyenne 1 h 30 et se sont convenablement déroulés²¹.

²¹ Retranscriptions en Annexe 2.

Toutefois, bien que l'intervieweur ait eu mission d'apporter, si nécessaire, certains éclairages d'ordre théorique, **le niveau de connaissances requises pour comprendre la méthode et ses principes s'est globalement avéré trop élevé**. Cela semble avoir assuré un certain intérêt et un certain niveau de concentration lors de l'échange, dont la densité des discours obtenus témoigne, mais aussi participé à l'instauration d'une distance avec les interviewés. Nous sommes conscients du risque induit par le document envoyé : le manque de vulnérabilité du discours scientifique pouvait interdire l'échange (Roqueplo, 1996). Mais, pour garantir une appréciation globale, nous avons pris le parti de l'exhaustivité des résultats donc de la transparence de la procédure dans son ensemble. Nous n'avons pu néanmoins envisager l'envoi d'un document préalable trop volumineux, au risque qu'il ne soit pas lu. De plus, nous avons choisi d'envoyer la première partie d'un article scientifique pour porter la symbolique du travail accompli et ainsi cerner les contours du rôle de cette symbolique sur la perception de la méthode d'évaluation contingente. Pour ces deux raisons, et rassérénés par la malléabilité de la passation, nous avons décidé de prendre le risque que le document soit, pour certains, difficile d'accès.

Ceci pourrait alors expliquer, lors des entretiens, la fréquente apparition de **comportements de mise à distance**, tels que des rires, protections plus évocatrices d'un inconfort lié à la méconnaissance de la méthode, que d'une réelle décontraction. Un certain agacement de la part de deux acteurs attesterait de cette gêne. Cet inconfort semble avoir été renforcé par le formalisme et l'étoffement du guide d'entretien. Ce guide se compose de questions multiples, à certains moments très ouvertes, pour appréhender des connaissances multi-sectorielles (enjeux environnementaux, pertinence des actions publiques, rôle des autres acteurs) et à d'autres moments plus fermées, pour convoquer une opinion préconstruite (définition du terme évaluation, jugement des principes et des résultats de la méthode d'évaluation contingente...). Rappelons que ce formalisme trouve racine dans la diversité des acteurs à interviewer, donc dans la variabilité éventuelle des réactions. Cette variabilité implique un guide, certes, parfois abrupt mais dont l'enchaînement des questions doit garantir la comparaison et la mise en perspective des discours émis.

4.2.2 Représentations de la méthode et des résultats produits :

La tonalité des propos semble tracer les contours de plusieurs familles de réactions qui s'égrènent :

- (i) depuis un discours pesé (Mission Bruit, SRAE, DGAC, ADP) ;
- (ii) jusqu'à propos militants (Villeneuve-le-Roi, Pégase...) et parfois même enflammés (ex : UFCNA) ;
- (iii) en passant par une attitude plus détachée et observatrice (DIREN, IFEN...).

Dès cette étape préalable à l'analyse, il semble donc qu'une typologie se dessine. Le degré d'implication dans la problématique locale paraît influencer sur la tonalité des propos.

A des fins de validation ou d'infirmerie de la typologie pressentie, analysons maintenant le contenu de ces réactions face à la méthode proposée et aux résultats avancés. Par là même, cette analyse nous permettra de détailler les facteurs explicatifs des attitudes catégorisées et notamment le regard porté sur l'acte d'évaluation dans le domaine d'actions contre le bruit des avions.

4.2.2.1 Une attente de validation théorique et opérationnelle

Débutons par **la position la plus négative à l'endroit de la méthode**. Elle émane d'un élu peu mobilisé par le sujet parce qu'exerçant cette fonction dans une commune qui, selon ses termes, n'est pas concernée par le problème du bruit des avions. Ce problème ne serait alors pas un vecteur de tension sociale. Le débat public, sur ce thème, est donc compris comme négligeable, et la consultation de la population par voie d'enquête comme inutile. Aussi remet-il en cause l'utilité et l'intérêt même du dispositif sur lequel repose la méthode d'évaluation contingente. Par delà ce point de vue affiché, cette position apparaît néanmoins stratégique. L'ambiguïté de son propos sur l'action publique en atteste. D'une part il estime que les pouvoirs publics devrait se préoccuper prioritairement du problème du bruit des avions, affichant par là même une certaine solidarité avec les communes les plus exposées au bruit des avions. Selon lui, cette action est dépendante des compagnies aériennes et des constructeurs d'avions qui pourraient mieux faire. Mais, d'autre part, il met en avant la quasi impossibilité de trouver des solutions qui ne créeraient pas en retour d'autres types de contraintes (« ... *on se passe d'avions et on revient à la charrette à bras. C'est pas possible, les avions existent, il faut qu'ils volent* »). Non sans cynisme, la suppression de l'aéroport ou le départ volontaire des riverains pour un endroit sans charge environnementale sont alors présentés comme les seules issues possibles (« *dans une société comme la nôtre, on est condamné à subir cette nuisance [le bruit]* »). En fait, Orly est la commune du Val-de-Marne bénéficiant le plus des retombées financières de l'activité aéroportuaire alors même que d'autres communes de ce département, selon les données sonométriques, sont bien plus exposées²² et/ou, selon les données géographiques, sont spatialement occupées par une emprise aéroportuaire de superficie supérieure. Pour montrer l'importance de ces retombées économiques, nous avons entrepris de comparer la Base de Taxe Professionnelle par habitant sur les six espaces communaux de l'enquête. Le but poursuivi est en premier lieu, et malgré toutes les limites interprétatives que cela induit, de distinguer, à partir des données de superficie sous emprise aéroportuaire, ces communes selon qu'elles bénéficient ou non d'une telle manne fiscale. Puis, après avoir distingué les communes, nous avons pu apprécier comparativement les différences de telles retombées sur les deux seules communes de la zone d'enquête accueillant une partie du périmètre de l'aéroport (cf. carte de présentation § 2).

Tableau IV-2 Base de la Taxe Professionnelle par habitant sur les communes d'enquête

	Base de TP par habitant 1996 (FF 1996)	Superficie sous emprise aéroportuaire (ha)
Ablon-sur-Seine	3 307	0
Boissy-Saint-Léger	9 207	0
Limeil-Brévannes	9 574	0
Orly	42 883	240
Valenton	9 819	0
Villeneuve-le-Roi	13 997	340

²² A titre d'exemple, Orly est, avec Boissy-St-Léger, la commune la moins exposée de la zone d'enquête (six communes).

Aussi l'enfermement du débat dans la lecture acoustique, qui stipule que la commune d'Orly est peu exposée, permettrait d'asseoir une stratégie municipale, dans ce domaine environnemental, fondée, tant les intérêts sont grands, sur l'immobilisme.

Mais, l'évaluation contingente réalisée montre l'existence de personnes se disant gênées sur le territoire d'actions de l' élu interviewé. Même s'il est évident, que le document envoyé n'a pas été lu, il apparaît compréhensible que le principe d'évaluer le coût social induit par la gêne sonore, objectif premier assigné à la méthode appliquée, ne soit pas en adéquation avec la logique de raisonnement et d'action de l'interlocuteur. N'y a-t-il pas un risque à approfondir l'observation lorsque tout est exposé, en situation de représentation politique (*supra*), comme se déroulant sans encombres ? Aussi, une certaine susceptibilité conduit-elle cet intervenant à adopter parfois une attitude quelque peu fermée à certaines des dimensions impliquées par le guide d'entretien. Plus globalement, nous nous sommes trouvés confrontés à une position parfois manichéenne traduisant une représentation mécaniste de l'action publique. Précisons ici que cet élu exerce ses fonctions depuis maintenant plus de trente cinq ans. Cette posture, dans laquelle la concertation et la nuance évaluative ont peu de place, a alors obéré toute approche introspective d'une méthode émanant de l'extérieur et toute lecture prospective de son usage. Il n'entendait pas adopter des actions qui le sortiraient de sa stratégie initiale et de ses prérogatives légales.

A l'exception de cette position, que nous pourrions qualifier de réfractaire à l'endroit de toute évaluation ayant la gêne sonore pour objet, **les 14 autres acteurs ont tous manifesté un intérêt marqué pour la méthode soumise au jugement.**

La lutte contre le bruit des avions est un domaine frappé d'une contradiction certaine. Les nuisances induites s'affirment, surtout en Ile-de-France, comme un sujet sensible dont la cristallisation grandissante des rapports de force témoigne. Il n'en demeure pas moins que leur réduction ne représente pas à ce jour, selon le propos de l'ensemble des acteurs, une priorité d'actions publiques (*« ça n'a jamais été une priorité particulière en matière de politique de l'environnement. Aussi bien le bruit heu des transports terrestres que aériens »* IFEN). Plusieurs intervenants y voient des choix politiques implicites, encore subordonnés aux enjeux économiques du développement de l'aéronautique (*« je ne veux pas dire que l'intérêt général n'est pas pris en compte, mais je ne pense pas que ce soit le moteur premier »* Direction de l'Aménagement, Orly). Dès lors, l'évaluation de ces nuisances sonores constitue-t-elle, certes selon des intensités variables mais chez la très grande majorité des acteurs interviewés, **un enjeu stratégique** pour infléchir cette situation ou conforter sa lente évolution, et alors prétendre répondre pour partie à la demande sociale. Précisons ici que l'attrait pour le principe évaluatif fondé sur une volonté politique a été dans nombre de cas conforté par des intérêts institutionnels liés aux doctrines politiques (DGAC, Air France, Villeneuve-le-Roi, UFCNA...), prérogatives (ADP, IFEN, DIREN, Mission Bruit, ADEME DR...) et compétences professionnelles respectives (SRAE, ADEME CT...). La méthode d'évaluation contingente a, de ce fait, suscité un intérêt persistant ou progressif tout au long de l'entretien chez la très grande majorité des intervenants sollicités. Cette attitude confirme la nécessité d'articuler le guide d'entretien, puis l'analyse, autour de la relation unissant les représentations des enjeux, actions et acteurs, la perception de l'évaluation dans une acception générique et des pratiques évaluatives et enfin le jugement émis sur la méthode d'évaluation contingente.

La manifestation de cet intérêt ne signifie pas pour autant que le dispositif présenté n'ait pas été source de questionnements voire de jugements parfois critiques. De fait, pour la plupart des interviewés, **la méthode d'évaluation contingente véhicule quelques principes théoriques et ressorts opératoires assez surprenants**. Pour quatre interviewés, appartenant principalement à l'administration centrale, c'est la posture intellectuelle qu'elle incarne qui est visée. Le scénario proposé peut ne pas être seulement perçu comme vecteur d'un échange hypothétique mais aussi compris, puisque impliquant des référents concrets (ADP), comme une proposition d'action publique de réduction de la gêne non suivie d'effets puisque destinée à révéler des préférences monétaires individuelles. Cela ne peut qu'alimenter les fortes tensions qui rythment les débats actuellement (« *ils [les riverains] s'attendent à ce qu'ils n'y ait plus de bruit d'avions* », SRAE ; « *Je pense qu'elle est fortement orientée [la MEC] et que les gens n'ont pas compris l'enjeu* » Direction des services techniques d'Orly). C'est donc une hypothèse scientifique nécessaire mais aussi une posture intellectuelle et surtout politique, délicate, fondée sur l'abus d'une éventuelle crédulité des personnes enquêtées (« *Je trouve que la notion est intéressante mais peut-être un petit peu difficile à cautionner. Parce que c'est vrai que le questionnaire doit manipuler* » Mission Bruit). Pour d'autres acteurs, plus en contact avec le territoire d'enquête, donc plus au fait du contexte local, c'est la crédibilité même du scénario proposé qui est jugée. La configuration sociospatiale des communes proches d'Orly, et au premier chef l'ancienneté de leur urbanisation, interdirait la réalisation de l'action hypothétique proposée (« *Oui, ben ça serait mentir. Ou alors, on arrête l'activité sur l'aéroport d'Orly.* » ADP, « *Y a vraiment un cheminement qui permet de passer au dessus, seulement des usines ? Non, faut pas rêver (...) la notion de trajectoire filiforme n'existe pas* » Air France). On ne ferait, comme l'histoire de la « *sanisette de Topaze* » (ADEME DR) l'exprime, que déplacer un problème sans nullement le résoudre (« *je pense que c'est intéressant mais heu, moi, pour mon compte personnel, dans le cas d'une plate-forme aussi insérée dans un milieu aussi urbanisé et vu l'état d'avancement de la technique, je doute fort qu'on puisse le résoudre.* » UFCNA). La méthode d'évaluation contingente serait, ainsi, plus légitimement applicable à d'autres contextes territoriaux (« *Non, moi je fais partie des gens qui sont persuadés qu'un aéroport ne fait pas, ne peut pas coexister en zone urbanisée.* » UFCNA).

Mentionnons que parallèlement à l'énoncé de ces deux catégories de critiques, la très grande majorité des intervenants a déclaré **une méconnaissance des procédés d'évaluation monétaire**. Aussi, face aux questions posées, certains ont réclamé un apport d'informations complémentaires. Il s'agit au premier chef des intervenants appartenant à des organismes ayant des prérogatives en matière d'évaluation environnementale, donc d'interviewés disposant de ressources informationnelles et dotations en connaissances étendues. Il s'agit en premier lieu de l'intervenant de l'IFEN qui émet un jugement précis sur le contenu du document (« *le problème d'articulation entre la méthode et le questionnaire est pas toujours complètement transparente.* » IFEN) et réclame en retour la fourniture du questionnaire d'enquête. En fait cet intervenant expose tout au long de l'entretien des connaissances multisectorielles théoriques (rôle de l'évaluation) et méthodologiques (dispositifs d'enquête, élaboration des indicateurs de mesure...) à la fois fruit d'une observation globale et précise des politiques d'environnement et d'une convocation du temps long nécessaire au recul perspectif. Cette dotation lui permettant d'étayer le jugement sur l'évaluation découle sans conteste non seulement de son parcours personnel (réalisation de recherches scientifiques reconnues, enseignement) mais surtout de ses fonctions actuelles (responsable de la prospective) au sein d'un organisme ayant pour mission principale de collecter et de diffuser l'information environnementale. En second lieu, il s'agit de l'interviewé appartenant à un service central de l'ADEME qui, quant à lui, souhaiterait avoir des éclaircissements sur les

traitements et résultats statistiques (« *l'utilisation de la moyenne etc. ça... ça peut poser éventuellement problème* », « *enfin bien spécifier les typologies* », « *Avoir un traitement symétrique en fait de ceux qui sont prêts à payer quelque chose etc. et ceux qui sont pas prêts.* » ADEME CT). La précision de cette attente trouve, sans doute, de nouveau racine dans la fonction exercée au sein d'un service ayant pour objectif d'aider au financement d'évaluations environnementales amont, et dans la dotation en connaissances dont cette fonction témoigne (outils d'évaluation, indicateurs de mesure...).

L'ensemble des autres acteurs interviewés ont plutôt émis **le désir d'interpeller le regard avisé de spécialistes** pour combler la distance déjà évoquée (Mission Bruit, SRAE...) et/ou d'attendre de voir reconduite la procédure hypothético-déductive à des fins de validation interne (UFCNA, ADEME DR...). L'âpreté du document, envoyé préalablement, (« *mais c'est vrai qu'il est dans un jargon d'économiste ou de scientifique* » ADEME CT), conjuguée à l'affirmation dans le guide d'entretien de la nature scientifique de la démarche réalisée, a visiblement participé à la construction de ces besoins. De plus, cette mise à distance pourrait aussi selon nous, avoir été amplifiée par l'objet même du jugement sollicité : l'évaluation. Selon d'autres travaux menés (Martin & Ruffiot, 2000), cet objet induirait de principe une prise de recul par rapport à l'exercice.

Quoi qu'il en soit, face à une validité scientifique assénée, donc plus subie que comprise, la grande majorité des interviewés se déclare, en situation, au mieux de recul perspectif et au pire, de mise à distance, soucieuse de disposer d'avis pluriels et d'**informations complémentaires** que la délégation à des paroles autorisées pourrait satisfaire. En attente de précisions sur la validité tant théorique (« *à mon sens elle mériterait d'être plus longuement détaillée dans ses fondements théoriques* », SRAE) qu'opératoire de la méthode (« *il faudrait consolider le passage du discours aux comportements effectifs* » ADEME DR), ces acteurs souhaiteraient obtenir des éclairages leur permettant de construire un jugement fondé. Il semble donc que l'expertise contradictoire puisse pour nombre d'intervenants, répondre à cette attente. Précisons que la modicité des coûts sociaux obtenus semble aussi participer à la construction de cette demande.

La seconde famille de remarques formulées à l'endroit de la méthode, concerne **le flou qui entoure l'usage des données empiriques** issues de l'application méthodologique. Ces remarques émanent principalement d'acteurs impliqués dans la gestion du contexte territorial d'Orly. Les subtilités, parfois discutables, des démarches hypothético-déductives ne prendraient sens qu'à l'aune de l'opérationnalité des résultats avancés. Nous franchissons alors la frontière de la démarche scientifique et de ses justifications académiques pour pénétrer les confins de la démarche d'évaluation dont la légitimité première semble être, chez certains acteurs, l'utilité des données produites. La démarche peut certes paraître séduisante mais quel usage pourrait être fait des résultats obtenus ? Ce questionnement est dans plusieurs discours étroitement lié à l'indicateur monétaire de consentement à payer. En effet, cet indicateur véhicule l'idée d'une action publique fondée sur le principe pollué-payeur (« *J'ai été vraiment choquée [...] qu'on puisse demander à des gens gênés par le bruit, de pouvoir financer un moyen d'action pour réduire leur gêne* » Direction des services techniques de Orly). Ce principe étant considéré par un grand nombre d'acteurs comme injuste (« *Bon d'une certaine manière, ils paient pour une pollution qui est produite par quelqu'un d'autre. C'est difficile moralement à accepter pour gens* » IFEN), le consentement à payer induit à la circonspection (« *C'est le principe du pollueur/payeur... qui doit prévaloir* », ADEME DR ; « *Je sais pas comment ont pu réagir, effectivement, les riverains* » Mission Bruit). Sous ce principe pollué-payeur qui consiste à considérer que les droits sur l'environnement appartiennent au pollueur (Cohen de Lara & Dron, 1998), comment guider un processus décisionnel ou appuyer une prise de position sans risquer une

rigidification des points de vue (« *là, vous inversez totalement le problème. C'est la collectivité qui me doit quelque chose* » UFCNA) ?

De cette rigidité pratique résultent néanmoins, parfois, **des propositions pragmatiques**, fruits du rapprochement de l'expérience acquise, des prérogatives institutionnelles et de l'accès progressif aux ressorts de la méthode. Précisons d'ores et déjà, mais nous y reviendrons ultérieurement, que la progressivité de cet accès chez la plupart des acteurs semblerait, au même titre que l'attente d'informations complémentaires, militer pour une plus large communication autour de ce dispositif méthodologique et de ses objectifs. Les propositions faites concernent notamment l'applicabilité de la méthode d'évaluation contingente à un certain type d'objets. Mû par le principe pollué-payeur, l'indicateur consentement à payer justifierait une application de cette méthode à des contextes d'urgence (« *Ca peut s'étendre éventuellement à des situations, si y'a un sentiment d'urgence et puis le sentiment qu'il n'y a vraiment pas d'autre solution à court terme.* » IFEN) et/ou à des charges environnementales dont les enquêtés peuvent être aussi jugés responsables. Pour ce qui nous intéresse, l'utilisation de cette méthode appliquée aux bruits routiers et ferroviaires serait alors plus pertinente (ADEME DR).

Durant cette lente appropriation, ces quelques acteurs vont jusqu'à effleurer nombre d'avantages pratiques de la méthode, avantages, qui au final ont été évoqués, avec plus ou moins de vigueur, par l'ensemble des acteurs.

4.2.2.2 Potentialiser d'indéniables atouts substantiels

En premier lieu, les aspects méthodologiques soulignés et le support d'enquête semblent représenter **une garantie d'appréciation plus qualitative des contextes locaux**. La méthode d'évaluation contingente apparaît constituer un procédé d'observation plus fine de plusieurs dimensions du vécu ayant longtemps fait l'objet d'approches distinctes : comportements économiques (« *ça c'est intéressant de part cette enquête, (...) quelque part une donnée économique peut traiter... Pourquoi, parce qu'on fait entrer l'être humain* », SRAE), représentations politiques (réaction face au scénario), situations sociales (« *on prend en compte le côté sociologique par rapport à... au bruit en tant que tel.* » ADP) et qualité de vie (« *c'est une estimation de ce qu'ils perdent.* » UFCNA). C'est bien une contextualisation de l'analyse scientifique qui ici est requise. Dès lors, il semble que la méthode d'évaluation contingente puisse satisfaire en partie cette exigence. Bien que faisant craindre une lourdeur dans l'application de la méthode (« *elle touche au subjectif et est donc difficile à utiliser* », SRAE), la flexibilité du dispositif d'observation, ainsi que la nature heuristique de son application pour apprécier ces dimensions sont mises en avant (« *c'est un matériau qui... est mou en quelque sorte, qui est malléable.* » ADEME DR).

Dans le cheminement des discours, cette contextualisation appelle, pour certains acteurs, **une articulation de différents corpus disciplinaires**. Or, pour quelques intervenants conscients de l'intérêt et surtout des difficultés induites par cette volonté d'articulation, la méthode d'évaluation contingente offre l'opportunité d'appliquer, dans le cadre d'une approche empirique, un croisement de regards disciplinaires nécessaire à l'observation de réalités spatiales complexes parce qu'empreintes d'histoire. De nouveau, cette lecture de la méthode est, assez logiquement, principalement le fait de profils particuliers. A titre d'exemple, la sensibilité à la pluridisciplinarité de l'intervenant de l'ADEME CT découle sans doute de son parcours universitaire. Sa formation d'économiste spécialisé en économie de l'environnement nous éclaire sur son savoir étendu en matière de monétarisation tout autant que sur son goût pour les approches pluridisciplinaires.

Cette aptitude à l'articulation disciplinaire apparaît donc comme un atout majeur de la méthode d'évaluation contingente (« *pouvoir comprendre ce que c'est que le quotidien pour les gens* » Villeneuve-le-Roi), atout qui devient une absolue nécessité lorsque la méthode est appliquée au bruit (« *le plus prêt possible des situations* », UFCNA), puisque pression environnementale, selon certains propos, plus difficilement objectivable (DIREN).

Sa capacité à pouvoir intégrer les dimensions pratiques que se posent les acteurs publics dans leur recherche d'efficacité, n'est pas non plus étrangère, semble-t-il, au regard qu'ils portent sur le procédé. C'est donc une deuxième articulation qui semble requise, celle des perspectives d'analyse scientifiques et des intérêts de la gestion publique pour garantir l'opérationnalité des données et donc l'intervention sur les réalités sociales observées.

De nouveau, l'évaluation contingente ne semble pas dénuée d'avantages. Ce procédé méthodologique permet certes une appréciation plus qualitative des contextes territoriaux grâce à un croisement de regards disciplinaires mais **sans pour cela**, deuxième aspect mis clairement en exergue par les acteurs, **hypothéquer la quantification nécessaire à l'intervention politique sur des territoires à géométrie variable** (« *il faut quand même qu'on se raccroche à... à des choses tangibles quand on définit des limites* » Mission Bruit ; « *on a quelque chose qui est significatif, concrètement, pour tout le monde. Parce qu'avant d'avoir ce genre de données, on disait « c'est important, c'est pas important » ça veut trop rien dire* » ADEME CT).

De plus, les considérations de gestion publique sont consubstantielles à la méthode d'évaluation contingente telle que nous l'avons appliquée : scénario d'échange dressant avec force détails le profil d'une action publique, certes hypothétique, mais convoquant des référents habituels chez les personnes enquêtées (véhicule de paiement, intervenants, modalités programmatiques, suivi du projet...) ; comme mode d'élicitation, le consentement à payer résonne en chacun (« *c'est plutôt séduisant « je suis prêt à payer tant », c'est un indicateur à la fois parlant... et assez... court, quoi* » Mission Bruit) ; le bruit est souvent un vécu quotidien avec son cortège d'implications sanitaires, au sens de l'OMS, et économiques (ex : dépréciation des biens immobiliers)...

Toutefois, une condition est fixée **pour potentialiser cet avantage opérationnel. L'échantillon et les sites d'enquête retenus doivent représenter au mieux les contextes territoriaux** et notamment les dynamiques spatiales, ainsi que les réalités individuelles telles que le vécu sonore, l'ancienneté d'habitation... La construction d'un échantillon qui serait réellement représentatif de la réalité vécue par la population concernée, donc pondéré en fonction de variables de localisation, s'affirmerait comme une condition *sine qua non* pour lever certaines réticences méthodologiques et doutes exprimés. Sous cette condition, conjuguée à celle d'un respect de la procédure scientifique d'observation (« *réalisée dans les règles de l'art* » ADEME DR), l'application de la méthode d'évaluation contingente pourrait mieux satisfaire à l'intérêt des personnes exposées (« *cette méthode là, elle a le mérite de se rapprocher de l'expression, de l'intérêt des populations* » ADP).

Cheminaut de l'évaluation vers la décision, cette légitimation par l'échantillonnage offrirait alors la possibilité de **poser les jalons d'une réflexion fondée sur l'intégration du coût social** (« *partout où on prélève un impôt quelque part, une taxe...* » ADEME DR). Cette notion est considérée comme souvent négligée dans les problèmes relatifs à l'environnement (« *je crois que c'est un élément à apporter au débat pour évaluer, je dirais, le préjudice subi par les riverains (...)* A mon sens, ça apporte un éclairage nouveau, ça mérite d'être livré aux différents acteurs » DIREN), ou masquée par des préoccupations financières. De plus, même si certains acteurs demeurent sceptiques sur le réalisme d'un compromis (Direction des services techniques de Orly), les résultats de cette méthode pourraient permettre de

justifier des actions collectives à moindres frais (« *y a des choses qu'on peut faire déjà, améliorer la qualité de vie sans beaucoup de moyens.* » ADEME DR), et ainsi d'aboutir à « *l'efficacité économique et sociale la plus importante possible* » (Elu de Villeneuve-le-Roi), opinion logiquement partagée par l'acteur de la Direction des services techniques interviewé dans cette même commune. Comme l'attitude de la municipalité de Villeneuve-le-Roi en porte témoignage, dans ce contexte où l'ensemble de la dynamique spatiale est impliquée, les collectivités locales ne seraient plus seulement des médiatrices des intérêts des petits propriétaires (Barraqué, 1998a).

Fruits du cheminement évoqué, certaines **préconisations d'actions**, qui toutes renvoient aux chiffrages monétaires, affleurent alors ça et là. Assez logiquement, elles sont le plus souvent dépendantes des compétences institutionnelles, stratégies d'acteurs et dotations en connaissances. A titre d'exemple, l'estimation du coût pourrait servir d'étalon à une taxe sur le carburant (DIREN) ou à abonder la taxe bruit en vigueur, considérée par certains à ce jour comme dérisoire (« *elle n'est pas encore suffisante pour chasser les avions bruyants* » UFCNA), et ainsi la rendre plus dissuasive. Le produit de cette taxe abondée pourrait alors alimenter un fonds d'indemnisation, action qui ne saurait être unique tant nombre d'acteurs la jugent, prise isolément, inadaptée (« *on va leur dire maintenant, vous êtes payés taisez vous.* » UFCNA ; « *je crois pas beaucoup à la compensation financière simplement des gens* » IFEN...). Dans une logique bien moins évaluative du coût social que de paiement effectif d'une somme par les personnes enquêtées, le regard que porte ADP sur la convergence des intérêts privés et publics l'incite à préconiser, sans considération aucune pour l'acceptabilité sociale d'une telle mesure, l'utilisation des ressources financières ainsi obtenues pour alimenter les budgets de recherche-développement des acteurs du secteur marchand (« *ça peut aider d'avoir cet argent pour aider les entreprises qui travaillent dans le sens de la réduction du bruit* » ADP). Enfin dans cette perspective de consolidation budgétaire, l'IFEN y voit bien plus, un éclairage pour une redistribution efficiente des ressources disponibles, qu'un véritable moyen de ponction financière (« *ça peut être utile par exemple aussi au niveau d'un élu local ou d'une politique nationale pour faire des choix budgétaires alternatifs* » IFEN).

Toujours sur cette passerelle reliant l'évaluation à la décision, remarquons que, par delà l'énoncé des usages qui pourraient être faits d'une estimation du coût social du bruit des avions, la relation entre la modicité des montants obtenus et les prérogatives et positionnements respectifs conditionne grandement l'appréciation portée sur le principe d'octroi d'une **valeur monétaire à l'environnement sonore**. A titre d'exemple, ADP y est tout à fait favorable mais l'UFCNA, rétive (« *je vais beaucoup plus loin, est-ce que ça a un prix ?* » UFCNA).

Malgré, tout et bien que modiques une fois agrégés, ces montants pris individuellement sembleraient logiques selon les raisonnements, essentiellement par analogie (parcours individuels, de pratiques institutionnelles...), effectués par les acteurs lors des entretiens (« *Ce qui me semble être apporté par cette étude, c'est la rapidité à laquelle ça décroît et puis... qu'elle vérifie une hypothèse de bon sens* » DIREN, « *Parce qu'en fait, là, l'explication elle est, elle est assez rationnelle finalement* » IFEN). Précisons que cette logique entre niveau de gêne et consentement à payer ne constitue pas pour autant un jugement sur **la scientificité de la démarche**. La distance provoquée par la méconnaissance des ressorts de la méthode n'est vraisemblablement pas étrangère à cela. Plus largement, nombre de discours sont convergents pour signifier, en conformité aux propos tenus lors de l'exposé de la problématique, que la scientificité d'une démarche ne peut seule garantir le jugement porté sur l'application méthodologique (SRAE, DIREN, ADEME DR...). Il n'en demeure pas moins que la demande d'éclairages répond d'une logique et d'un

ordonnancement qui ne sont pas sans nous rappeler le caractère méthodique de l'acte d'évaluation scientifique ici questionné.

Remarquons enfin que, même si nombre d'acteurs mettent en relief l'intérêt pratique des données produites par la méthode d'évaluation contingente, le contenu de cet intérêt diverge selon les intervenants sollicités. Il semble que nous retrouvions ici **le clivage entre les pôles de l'Équipement et de l'Environnement**, clivage particulièrement prégnant dans les politiques publiques de lutte contre le bruit.

Concernant **le premier pôle**, les discours tenus manifestent, assez classiquement, une communauté d'esprit, ceci venant renforcer la représentation de polarité ancrée. Toutefois l'élucidation des fondements de cette communauté (doctrine politique, rationalité sectorielle, culture professionnelle...) est différemment permise selon les points de vues. Dès lors, cette élucidation ne peut s'effectuer qu'à la lecture croisée des propos émis par les trois dépositaires interviewés : DGAC-SBA, ADP et Air France.

L'absence de véritable contenu dans le discours de l'intervenant de la DGAC-SBA pourrait découler de l'historique du rôle de cette administration. Censée veiller à l'application des normes internationales fixées par l'OACI, la DGAC est, en Ile-de-France, longtemps restée tapie dans l'ombre de ADP lors des procédures officielles de concertation (CCE et CAR). Actuellement en mal de rédemption (« *ils reconnaissent qu'ils ont peut-être pris du retard et qu'il faut rattraper ça, quoi* », Mission Bruit), cette direction admet son immobilisme passé (« *on n'a pas été, certainement, suffisamment attentifs... au fait que... les, les... d'une part, je pense, l'opinion public est plus sensible aux... aux troubles apportés à, à sa tranquillité, à toute chose égale par ailleurs, et d'autre part... constatait que le trafic heu augmentait très rapidement* » DGAC), mais sans autres engagements. Cette posture explique vraisemblablement un contenu assez fruste.

Cette neutralisation du discours est aussi celle d'ADP, de longue date partenaire institutionnel et stratégique de la DGAC. Toutefois, cette neutralisation semble moins découler de l'inconfort lié aux choix du passé que d'une tentative de dépassement des tensions induites par ces choix. Cette possibilité est offerte par la maîtrise de l'outillage technique d'appréciation du bruit et de ses conséquences. Cette maîtrise permet de se prévaloir d'un rôle d'observateur avisé du respect des réglementations donc du confort sonore des riverains, posture ayant longtemps servi de paratonnerre à l'Aviation civile. Ce rôle offre à ADP, et indirectement à la DGAC, l'opportunité en retour de se prétendre dénué de tout positionnement politique, semble-t-il, seule rédemption efficace aux errements du passé. Ils pourvoient de façon bienveillante à la demande d'informations objectives censées aider l'administration, tant centrale que locale, à bâtir des argumentaires contradictoires. Mais, l'évaluation acoustique étant alors hissée au rang d'enjeu de pouvoir, des prises de position politique, tel un atavisme, émaillent ces deux discours selon une fréquence accrue tout au long du propos.

Enfin, dans le cadre d'un acte de communication, l'intervenant d' Air France affiche quant à lui clairement, grâce à un discours enthousiaste et pédagogique qui tranche avec les tonalités neutres et dédagées des deux autres intervenants des transports, les ressorts latents de cette posture. Convaincre du bon vouloir de sa compagnie, officiellement acquise à l'idée du développement durable, est apparu le credo de l'interviewé. Précisons que ce dernier a notamment la charge de la communication environnementale de cette entreprise. Pour convaincre, tous les registres de l'activité entrepreneuriale aptes à satisfaire directement à la demande sociale (emplois fournis, baisse des émissions acoustiques de la flotte...) ou indirectement par le truchement de la fonction régulatrice des attitudes politiques (s'opposer à la construction d'habitations par exemple) ont été évoqués sans relâche. Le fait que les

pouvoirs publics en soient le premier actionnaire n'y est vraisemblablement pas étranger. Lors de cette évocation, tous les principes que la DGAC et ADP ont tenté de neutraliser dans leur discours et notamment le regard porté sur la baisse des émissions sonores (« *Parce que faut bien dire que ces choses là, ce sont des choses scientifiques* »), sur l'attitude des riverains (« *il faut tenir les résidents à distance. C'est pour les protéger, malgré leurs aspirations à des facilités économiques... il ne faut pas qu'ils se laissent séduire par ça* ») et des élus (« *celui qui brigue un vote, bon qu'il essaie d'avoir l'air de... de satisfaire... ses concitoyens, très bien. Mais... en fait heu..., je considère qu'il se trompe et qu'il trompe ses concitoyens, hein. Ce que nous faisons, nous essayons d'empêcher cela.* ») ont été tour à tour développés.

Au final, le pôle équipement se prévaut d'une maîtrise, directe ou indirecte (INRETS), de l'outillage technique d'appréciation du bruit et de ses conséquences afin de veiller, ou d'œuvrer pour Air France (« *effectivement notre bruit diminue de quelques % chaque année* »), dans le sens d'un respect de la réglementation en vigueur et de pourvoir aux demandes d'informations de l'ensemble des acteurs (« *Donc, ils peuvent se référer à des documents qu'on leur a fourni et, ils peuvent avoir des actions, qui sont des actions politiques, au sens... national du terme éventuellement, au niveau local, au travers de... des éléments de démocratie existants en France.* » ADP). Cette maîtrise *deus ex machina* de la métrologie puis de ses prolongements statistiques (« *Vous savez, la grosse différence entre le technique et le juridique, c'est en technique, vous avez des vérités techniques* » Air France) permet à ces organismes d'alléguer une neutralité, bienveillante parce que présentée comme objective (« *On fait un relevé statistique* » « *mesurable par un sonomètre.* » « *nous permettent d'avoir une vision réelle. On est pas là pour juger de la gêne qui est ressentie par la population, on est là pour donner un résultat objectif..* » ADP), pour éviter de porter jugement sur les orientations de chacun des intervenants. Les choix internationaux, nationaux et locaux, principalement réglementaires et techniques (Air France), sont alors logiquement décrits non seulement comme salutaires car efficaces (« *on a diminué le bruit global d'une avion par 7 par rapport aux premiers avions...* » ADP). Mais surtout ils sont présentés comme convergents car expressifs d'une logique unanimiste (« *c'est une réglementation locale, qui est conforme à l'esprit européen* » ADP) à laquelle secteurs privé et public adhèrent²³ : soutenir l'expansion de l'aéronautique tout en préservant l'environnement (« *c'est une obligation* » DGAC, « *C'est une responsabilité citoyenne* » Air France). La maîtrise du produit de l'évaluation technique devient donc, bien que souvent masqué dans le propos, un des ressorts premiers de la doctrine politique de ces trois organismes. Précisons que cette stratégie semble, pour certains, efficace au vue du supplément d'âme dont, contrairement à la DGAC ou Air France, bénéficie ADP auprès de quelques intervenants (« *Aéroport de Paris fait un effort de communication qui est de plus en plus important* » ADEME DR ; « *ADP a joué le jeu dans les CCE d'Orly et de Roissy, en venant expliquer comme volaient les avions... pourquoi ils ne passent pas aux mêmes endroits etc., et ça, ça a été assez bien ressenti par les riverains* » Mission Bruit).

Du fait de ce positionnement stratégique, **la méthode d'évaluation contingente**, outre qu'elle implique un savoir lui même technique pour pouvoir porter jugement (« *je ne suis pas technicien pour répondre sur la méthodologie* » ADP ; « *Ecoutez, je suis pas spécialiste de cette méthode* » DGAC), **est appréhendée de façon contradictoire**. Elle permettrait d'accroître ce potentiel d'observation, et ainsi de conforter cette neutralité affichée, sans

²³ Il semble que nous retrouvions ici un des traits distinctifs du style de la politique publique française d'environnement décrit par J. Hayward : « *Le caractère fréquemment collusif des relations entre l'administration et les intérêts privés* » (Hayward 1982 cite in Szarka 1998)

pour autant malmené certains prolongements quantitatifs. Il y a donc ici reconnaissance d'un besoin d'évaluation et constat d'un vide instrumental que la méthode d'évaluation contingente pourrait aider à combler. Le critère coûts-avantages, qui selon ces acteurs offre une meilleure lisibilité de l'action projetée ou effectuée, semble une référence dont il convient de ne jamais s'éloigner. Ayant pour objectif de produire des données de coûts sociaux contextualisés, cette méthode constitue alors, en réponse aux recommandations de l'OACI, une avancée.

Toutefois ce potentiel se ferait à l'appui d'une appréciation des perceptions individuelles. Or, une inquiétude émerge. La méthode aurait certes le mérite « *d'introduire de l'humain* ». Mais, elle aurait pour corollaire un manque de solidité des résultats par rapport à ceux produits par d'autres procédés d'évaluation de coûts sociaux et jugés plus robustes car découlant tout à la fois d'un matériau d'analyse plus fiable (« *ça reste simplement au stade de l'intention c'est pas un acte... quand on passe à l'acte, je pense que ça a plus de... de fondement* » DGAC) et de procédures de traitements perçues comme éprouvées. Pourtant, se prévalant d'un rôle de veille scientifique, ADP et la DGAC ne peuvent omettre de prendre en considération le constat admis par nombre de scientifiques d'un inconfort sonore pas nécessairement corrélé à l'exposition acoustique, donc d'une rationalité individuelle nullement déterminée par la seule charge environnementale. Cette rationalité s'affirme pourtant comme une des hypothèses majeures de la méthode des prix hédoniques, procédé plusieurs fois valorisé dans leurs discours. Aussi, reconnaître notre tentative de d'appréhension de la variabilité du percept sonore et les résultats auxquels nous parvenons serait à la fois admettre la légitimité des revendications associatives et afficher comme relative la stratégie fondée sur une maîtrise de l'outillage de mesure acoustique. Assez logiquement, les opinions émises expriment alors à plusieurs reprises une certaine incompréhension des ressorts de la sensibilité au bruit des avions (« *je vous ai affirmé que le bruit total produit diminue et pour autant, dans le vécu, c'est d'ailleurs pas vrai, mais dans le vécu heu... en général les gens disent « Mais non, c'est de plus en plus insupportable ». Alors pourquoi est ce de plus en plus insupportable ?* » Air France). Les conflits autour des aéroports témoigneraient de rapports de force qui, s'opposant à la communauté d'esprit affichée, seraient frappés du sceau de la déraison (« *Parce que, les gens ne sont quand même pas assez fous pour s'installer là où il y a du bruit.* » « *Bien que... c'est encore à voir.* » ADP), ou de l'insouciance comme précédemment évoqué.

Précisons que le discours de la Mission Bruit, bien que moins stratégique, semble s'inscrire dans cette logique d'attente de données d'objectivation technique de la gêne, des coûts induits... (« *il faut avoir des indicateurs, généralement numériques... l'intérêt du bruit c'est que... on lie pratiquement l'expression de la gêne aux indicateurs numériques, enfin ça donne des statistiques pour dire... « on a gagné X points de gêne* » Mission Bruit). Cette proximité intellectuelle découle vraisemblablement, non seulement de la formation de l'intervenant (ingénieur TPE), mais surtout elle pourrait résulter d'une part d'une position institutionnelle, semble-t-il parfois inconfortable (« *L'Équipement place ses pions dans le Ministère (...) de façon à ne pas se laisser trop dépasser* » UFCNA), d'intermédiaire entre le MATE et le MELT ; et d'autre part de prérogatives fortement tournées vers l'opérationnalité des mesures, dont la sensibilité à la concertation pourrait témoigner.

Face à cette détention de la « *parole autorisée* », **le pôle environnement** (MATE-SRAE, DIREN, ADEME et IFEN), bien que le bruit n'y constitue, au regrets de nombre d'entre eux (SRAE, IFEN...), qu'une problématique mineure et que plus globalement l'environnement soit longtemps demeuré le parent pauvre des politiques publiques, s'inscrit certes dans une logique d'**observation, mais plutôt des vécus individuels** (« *la position du citoyen* » ADEME DR) **et collectifs**. Aussi est-il intéressé par des procédés méthodologiques plus

aptes à appréhender les réalités sociales. De nouveau, rationalités sectorielles, logiques catégorielles, prérogatives institutionnelles et caractéristiques professionnelles façonnent en grande partie cette attitude.

A titre d'exemple, l'intervenant du SRAE présente, du fait de son ancienneté dans l'exercice de ses fonctions, des connaissances étendues sur l'historique des enjeux politiques et scientifiques de lutte contre le bruit. Cela le conduit à avoir un discours empreint d'une objectivité personnalisée. Or, ces politiques sont, comme évoqué, de longue date fédérées par l'approche acoustique. Aussi, disposant de surcroît d'une formation d'acousticien et souhaitant, comme intervenant de l'environnement, voir cette tutelle de l'acoustique dépassée, cet intervenant est-il très attentif à tout procédé d'évaluation appréhendant différemment la réalité sonore.

La méthode d'évaluation contingente semble pouvoir répondre en partie à cette attente. Comme déjà spécifié, elle est perçue comme pourvoyeuse de résultats plus représentatifs des contextes territoriaux sans pour autant interdire les chiffrages précieux à la décision. Remarquons à ce titre que pour nombre d'acteurs de l'environnement interviewés, la lecture économique des problèmes posés constitue de plus en plus, parmi d'autres, un critère d'appréciation, traduisant alors la prévalence culturelle actuelle des références au calcul (« *il est préférable d'avoir des données sur le coût plutôt que rien du tout si l'on veut que l'environnement soit considéré* » IFEN, DIREN...).

Sous conditions de représentativité et de scientificité (« *En général, il vaut mieux avoir un prix que pas de prix du tout, donc, c'est déjà une solution un peu meilleure que, qu'une solution heu, où on compte l'environnement pour rien du tout. Bon que ceci étant, il faut que le prix ait quand même un minimum de crédibilité.* » IFEN), les résultats produits par ce procédé pourraient alors constituer **un vecteur de sensibilisation collective**. Selon plusieurs émetteurs de ce point de vue, le but poursuivi semble être de construire des argumentaires contradictoires **en vue de faciliter l'émergence d'un véritable débat public** (« *elle sert à alimenter des négociations, des débats, à fonder des compromis* » DIREN), autour notamment des choix d'aménagement du territoire (ex : troisième aéroport), problématique fréquemment mobilisée par plusieurs de ces acteurs (ADEME CT, DIREN...). **Remarquons enfin que les acteurs locaux expriment pour certains une volonté similaire**, « *cela donne des arguments vis-à-vis des autorités* » pour « *trouver des compromis sur la base d'une meilleure compréhension de chacun et d'une meilleure appréciation de la complexité des situations* » (Direction de l'Aménagement, Villeneuve-le-Roi). Parmi ces acteurs locaux, la perspective d'un débat public comme source de représentation de la méthode soumise à jugement est au premier chef le fait des militants associatifs interviewés. C'est le cas, à titre d'exemple, du représentant de l'UFCNA dont la tonalité enflammée du discours tranche avec celles des autres propos. De nouveau, la posture politique, mais aussi, le parcours personnel, guident notre interprétation du contenu. L'argumentaire développé est en premier lieu apparu fortement arrimé à une lecture historique manifestant une connaissance précise de la chronologie des rapports de force et compromis politiques. Son statut au sein d'une fédération associative influente ainsi que sa domiciliation ancienne à proximité de l'aéroport d'Orly n'y sont vraisemblablement pas étrangers. Mais surtout, cette lecture résulterait, selon nous, tout à la fois d'un exercice passé et déçu de fonctions électives et de son parcours associatif ayant construit une culture de réseau permettant une appréciation globale des responsabilités de chacun. De fait, cet intervenant développe-t-il un discours très dur à l'endroit des acteurs du pôle équipement, ainsi qu'à l'égard des élus locaux qui, en Ile-de-France, ne seraient pas crédibles du fait d'attitudes jugées trop louvoyantes. A plusieurs reprises, le propos est apparu résonner comme une menace à destination des détenteurs du pouvoir. Cette interview semble avoir

été perçue comme une tribune politique (« *Ils ne vont pas tarder à avoir de gros problèmes* » UFCNA) afin d'inciter les pouvoirs publics à engager un débat de grande ampleur. Sous ces faisceaux explicatifs, nous comprenons aisément l'intérêt manifesté pour la méthode. L'autre représentant associatif interviewé, au delà de cet atout identifié, voit dans la méthode d'évaluation contingente un moyen d'aider à la reconnaissance de l'association Pégase comme acteur, espoir semble-t-il prégnant dans ce mouvement et dont la proximité avec la mairie de Villeneuve-le-Roi pourrait attester (*infra*).

Selon son acception originelle, l'évaluation peut donc être perçue, tel que déjà signifié, comme pourvoyeuse d'informations permettant de comprendre les processus sociaux ayant conduit aux réalités actuelles. En ce sens, elle peut représenter un moyen pertinent pour cerner les difficultés persistantes et erreurs commises. Sous cet angle de légitimation de la décision par la substance évaluative, la méthode d'évaluation contingente manifeste, au regard des discours émis, un potentiel de plus fine observation, grâce à sa nature consultative, des réalités territoriales sans pour autant mettre en péril les prolongements opérationnels. Elle peut donc prétendre répondre à une des conditions essentielles de l'appropriation par les intervenants : fournir des informations permettant de bâtir un argumentaire rationnel dans la perspective de jugements fondés.

4.2.2.3 Définir les contours d'une utilité procédurale

Mais, par delà cette acception substantielle à finalité opérationnelle, l'évaluation est aussi admise par la théorie comme une nécessité procédurale (*supra*). Dans ce domaine, la méthode d'évaluation contingente semble bénéficier d'**avantages bien moins solides**. Conformément à la typologie dressée et au cheminement d'analyse qui en a suivi, **ce sont les intervenants territoriaux impliqués dans la gestion locale** (Villeneuve-le-Roi, ADEME DR) et dans d'éventuels conflits (UFCNA et Pégase) **qui ébauchent les contours de cette utilité**.

Parmi ces acteurs motivés par l'intérêt procédural du dispositif avancé, la mairie de Villeneuve-le-Roi, d'obédience progressiste, adopte véritablement le principe de l'évaluation contingente, même si subsistent des questionnements d'ordre pratique.

Le jugement de l'élu interviewé, s'il est positif concernant les aspects techniques de la réduction du bruit, s'avère plus mitigé en ce qui concerne les actuelles logiques d'exploitation aéroportuaire. A l'appui de cette lecture circonstancielle, l'acteur sollicité conçoit l'intervention publique comme une démarche nécessairement holistique où chacun doit investir le jeu d'acteurs. Il attribue alors un rôle à l'ensemble des intervenants potentiels depuis l'échelon macrospatial (communauté internationale, gouvernement) jusqu'au niveau microspatial (associations, population). La municipalité de Villeneuve-le-Roi conditionne donc la résolution des problèmes, pas seulement liés au bruit, à une approche concertée. Cette représentation est, semble-t-il, chez l'interviewé, le fruit du vécu politique de la longue tradition régalienne de centralisation. Cette représentation doit vraisemblablement être confortée par son ancienne fonction au sein de la DGAC. Parce qu'holistique, la démarche d'intervention qu'il préconise se doit alors d'être participative. La population, par la mise en place de procédures impliquant des liens institutionnels, peut orienter les choix publics. C'est ici qu'intervient une mobilisation jugée vertueuse parce que aidant à la restauration du lien social et à la faisabilité territoriale des décisions. Ses engagements tant électoraux qu'associatifs (membre de Pégase) exprimeraient cet attachement aux principes de participation et de mobilisation. L'intérêt de la méthode réside donc pour cette municipalité dans le fait qu'elle est « *ournée vers le citoyen* ». L'attente d'informations complémentaires à des fins de diffusion et de dialogue avec les administrés (« *en travaillant*

avec les gens qui subissent, pour savoir quelles sont les meilleures interventions possibles » Direction de l'Aménagement, Villeneuve-le-Roi) en témoignerait. Remarquons que le jugement porté par certains acteurs attentifs à l'applicabilité des dispositions réglementaires donc sensibles à leur réception par les communautés concernées corrobore cette demande (ex : Mission Bruit).

Les politiques, dont le rôle est par là même revalorisé, devant rechercher et porter un consensus sociétal que l'on ne peut (ne doit) plus faire accepter au nom de la seule rationalité technico-économique, la méthode se voit alors porteuse d'une opportunité décisive : **la consultation**. Comme dispositif facilitant l'accession à une véritable intelligence collective, donc comme instrument de régulation publique, l'évaluation contingente pourrait alors s'affirmer comme une composante à part entière de l'action, un élément constitutif de la politique.

Assez logiquement ce discours trouve écho dans les propos tenus par les militants associatifs et au premier chef, compte tenu des liens quasiment institutionnels que la mairie de Villeneuve-le-Roi entretient avec cette structure, avec ceux de l'association Pégase. Pour le militant interviewé, l'acceptation de la méthode d'évaluation contingente semble justifiée si elle permet la recherche de solutions par la reconnaissance du poids de la parole publique. Pour lui, le débat sur un tel « *problème de société* » passe par une concertation et la prise en compte de chacun des acteurs impliqués (« *l'idée c'est pas de vouloir imposer notre point de vue par rapport à d'autres, mais que notre point de vue soit pris en compte, à l'intérieur, autour des autres points de vue et qu'il y ait transparence* » Pégase). Cette démarche se traduit donc par la recherche de partenariat et d'outils permettant de renforcer le poids du débat public. Tout comme dans le discours de la mairie de Villeneuve-le-Roi (élu et cadre technique), la méthode d'évaluation contingente semble, selon lui, pouvoir y contribuer (« *elle permet d'envisager un travail de coopération entre ceux qui subissent la nuisance et ceux qui la créent* »).

Toutefois, malgré ces atouts de principe, **un flou persiste sur l'usage procédural concret de l'évaluation contingente**. Ce procédé méthodologique représente, nous l'avons vu, une observation amont plus représentative, susceptible d'éclairer les choix grâce à un dispositif permettant aux personnes touchées d'exprimer des opinions. Mais, même si le principe de participation citoyenne aux décisions publiques semble arrimé à nombre d'orientations politiques actuelles, depuis les interventions locales (Villeneuve-le-Roi) jusqu'à des prises de position émanant d'observateurs plus en recul (DIREN, IFEN...), rien n'est concrètement avancé pour user du dispositif d'évaluation dans une perspective procédurale (« *Je ne suis pas capable de la mesurer* » Direction des services techniques de Villeneuve-le-Roi). La méthode d'évaluation contingente serait, dans les discours tenus, un support de consultation amont, qui pourrait, tel aux Pays-Bas, être complété de procédures de recours participatifs plus en aval. Elle constituerait alors une étape préalable salutaire au débat public (« *Le sondage d'opinion, c'est pas, c'est pas un moyen d'expression démocratique. C'est un moyen de consultation etc. qui peut servir ensuite éventuellement de base à un débat démocratique.* » IFEN). Mais, elle ne s'affirmerait pas pour autant comme un cadre opératoire de participation. Remarquons ici que cette lecture émane principalement d'acteurs pourvus d'un rôle principal d'observation des processus de compromis politique. C'est, à titre d'exemple, le cas de l'intervenant de la DIREN dont le discours mesuré a attesté d'une neutralité clairvoyante selon nous fortement induite par les prérogatives de son organisme.

Nous sommes alors loin d'une fonction procédurale d'encadrement de choix publics, d'une modalité pragmatique de recherche d'une acceptation collective, impliquant des processus

itératifs d'apprentissage et de concertation grâce à l'implication de tous (Villeneuve-le-Roi, ADEME DR) et la mobilisation de connaissances diverses (IFEN, DGAC...). Dans le cas d'une utilité d'encadrement, ce serait tout autant le potentiel évaluatif que prospectif de la méthode, et notamment la recevabilité de la proposition d'action dans le scénario, qui seraient privilégiés. Au regard des remarques formulées et des critiques apportées, il semble que cela cantonne la méthode d'évaluation contingente, dans une fonction substantielle et consultative. En effet, **sa fonction procédurale serait hypothéquée par la relation organique unissant l'action proposée et le vecteur d'élucidation des préférences individuelles : le consentement à payer.** Comment soumettre aux victimes du bruit des avions une proposition d'action publique lorsqu'elle est ponctuée par une demande de paiement individuel hypothétique ? Les acteurs pourraient-ils de ce fait s'approprier puis assurer un avenir institutionnel à la méthode ?

Nous voyons ici toute la difficulté de mettre en pratique l'intérêt théorique procédural de l'évaluation (Thoenig, 2000), intérêt fondé sur l'articulation rationnelle des objectifs fixés et des moyens affectés (Gaino, 1996 cite in Lacour & Perreur 1998), ainsi que sur l'existence de dispositifs d'interventions aptes à satisfaire une attente d'une société civile plus exigeante quant à la transparence des décisions et au respect de la prise de parole citoyenne. Convenons toutefois que, indépendamment de la méthode soumise ici à jugement, toute volonté d'inscription procédurale des démarches évaluatives demeure en France à ce jour larvée parce que prisonnière des nomenclatures officielles et confrontée à des embûches principalement liées à certaines orientations politiques fondamentales (« *Bon le deuxième obstacle c'est ... les difficultés de, de finalement de rationaliser les décisions en matière d'environnement d'une manière générale, dans un champ où la socialisation est assez faible* » IFEN). De plus, le domaine dans lequel nous évoluons ici, celui du bruit des avions, est, de longue date, traversé de rapports de force et de crispations faisant de la concertation un objectif affiché. La fréquente mobilisation dans les discours de propos attenants le confirmerait : « *tables rondes* », « *commissions de l'environnement* », « *réunions* », « *concertation* », « *démarche participative* »... Mais, face aux pesanteurs du passé, cet objectif, bien que hissé au rang d'enjeu politique par nombre d'acteurs territoriaux ou de nécessité légale au regard de dispositifs existants (CCE et CAR), tarderait à trouver une concrétisation véritable.

En regard de l'analyse effectuée, la méthode d'évaluation contingente semble présenter, sous certaines conditions, plusieurs atouts importants. Ces derniers sont néanmoins différemment mis en avant. Cette différence renvoie en premier lieu, et ce sans grande surprise, aux habitudes de pensées. Ces habitudes découlent de dispositions dominantes largement fédérées :

- (i) pour les acteurs de l'administration centrale et les services qui en dépendent par des rationalités sectorielles (pôle équipement versus pôle environnement) et logiques catégorielles (objectivation acoustique pour les ingénieurs versus qualification des vécus territoriaux pour les universitaires),
- (ii) pour les intervenants moins impliqués dans la gestion politique par les cultures professionnelles (formation économique versus sociologique et de sciences politiques),
- (iii) pour les élus locaux et cadres techniques des municipalités par des doctrines politiques et compétences légales,
- (iv) pour les représentants d'intérêts associatifs par les parcours individuels (ancienneté de l'action militante, trajectoires professionnelles et résidentielles...).

A l'aune de nombre de débats passés ou actuels²⁴, ces habitudes issues de tropismes collectifs et individuels, donc tout autant déterministes que interactionnistes, orientent considérablement la recherche de démonstration du bien fondé du procédé et du matériau produit.

Mais, **cette catégorisation des réactions vient confirmer la typologie pressentie en début d'analyse**. Un intérêt tel que le croisement des savoirs disciplinaires pour bâtir une procédure de recueil d'opinions sur les vécus individuels émane bien plus des intervenants peu impliqués dans le contexte local. Ils articulent, par un discours pesé et/ou dégagé, une vision panoramique des enjeux relatifs aux bruits des avions, un recul perspectif et des considérations d'ordre méthodologique sur notre matériau (IFEN, ADEME CT). Nous demeurons dans une logique de compréhension empreinte de nuance, voire parfois de dubitation (SRAE et Mission Bruit), mobilisant une force de proposition.

A l'inverse, la projection de l'opérationnalité des résultats, grâce notamment à l'utilisation des données de gêne sonore et de coût social, ainsi que de son inscription procédurale, est bien plus présent dans les discours, au demeurant plus tranchés et/ou emphasés, des intervenants impliqués dans la gestion contextualisée du vécu quotidien des riverains, c'est-à-dire les acteurs locaux (Villeneuve-le-Roi, Direction de l'Urbanisme d'Orly, ADEME DR, FNUCNA, Pégase, DIREN). Nous nous situons bien ici dans la mouvance des attentes ou initiatives régionales et locales qui traduisent une « *dynamique territoriale plus ou moins informelle et prometteuse* » (Pouvoirs locaux, 1998).

Les acteurs du pôle équipement, quant à eux, selon une posture stratégique, neutralisent pour certains leur discours évitant ainsi de véritablement porter jugement sur la méthode (DGAC et ADP) et pour d'autres, non parfois sans provocation (« *est ce que je vous surprends ou... ou est ce qu'il n'y a personne d'autre qui ait déjà tenu ce propos, ce genre de propos ?* » Air France), ne trouvent pas de salut hors de l'objectivation scientifique (« *Là où il y a des domaines objectifs, ben on a pas besoin de voter* » Air France). Bien que la méthode d'évaluation contingente soit pourvue, d'après les discours, de quelques avantages substantiels, il y aurait peu d'espace évaluatif pour une approche non technique.

Enfin, vivant des retombées économiques liées à la présence de l'aéroport et administrateur d'une commune officiellement peu exposée au bruit des avions, l' élu d'Orly interviewé est le seul à adopter un comportement, au mieux, de défense face à l'emprise évaluative et, au pire, de rejet catégorique du principe de la méthode, et ce, sans autres considérations pour notre application et les résultats obtenus.

Ainsi, convient-il de noter que **la méthode d'évaluation contingente aurait un potentiel substantiel, certes variablement évoqué, mais réel. Toutefois, son intérêt procédural, en regard des propositions pratiques d'usages procéduraux, serait quant à lui restreint**. Ainsi cette méthode répondrait-elle bien plus aux canons de l'**évaluation analytique classique** (Floc'hlay & Plottu, 1998) qu'aux caractéristiques de l'évaluation telle que comprise par l'analyse des politiques publiques. Mais, **selon nous, son seul potentiel substantiel, pourrait, en regard des discours tenus, poser la première pierre pour la construction d'une passerelle reliant l'évaluation et la décision**. Cette pierre serait représentée par la production de données plus compréhensives des vécus individuels et collectifs des personnes enquêtées sans pour autant entamer irrémédiablement la rigueur des traitements statistiques et obérer leur utilisation concrète dans le cadre de choix d'actions (« *je pense que c'est quelque chose, c'est une méthode de travail... qui est riche et qui malgré certaines*

²⁴ A l'exemple des effets structurants des systèmes de transports (Offner 1993 ; CGP 1994, Offner & Pumain 1996).

limites, n'en reste pas moins une méthode d'appui... au développement de la politique publique... qui est extrêmement important et auquel on devrait, sans doute, recourir beaucoup plus souvent. » ADEME CT).

En effet, cette singularité semble apte à satisfaire certains intervenants en attente d'une plus large observation scientifique de la subjectivité humaine (pôle environnement). Le référent que constitue l'acoustique dans le monde observé ici n'y est, vraisemblablement, pas étranger. Pour certains des acteurs du pôle équipement, l'incompréhension manifestée à l'endroit de la sensibilité sonore pourrait laisser entrevoir les prémices d'une telle attente. Mais cette potentialité est aussi à même de répondre à la demande d'acteurs éprouvant le besoin de disposer d'un matériau tout à la fois solide, plus représentatif des réalités territoriales et surtout offrant l'opportunité de prolongements opérationnels (intervenants locaux), telle la collaboration, grâce aux statistiques socioéconomiques produites (désagrégation par commune, quartier, zone d'exposition... ou inférence à plusieurs échelles territoriales du taux de personnes gênées, du coût social du bruit, du coût du gêné...).

Loin de produire des connaissances spéculatives, sans prise véritable sur le réel, **l'évaluation contingente**, par la formalisation chiffrée de certains processus sociospatiaux, **abolirait certaines des distances**, de plus en plus réduites si l'on en juge non seulement par les techniques mais aussi par les doctrines, **entre démarches qualitatives et démarches quantitatives**. Ceci pourrait constituer **le premier vecteur de légitimation d'un outil d'évaluation** utilisé dans un domaine tendu entre transports et environnement.

Toutefois, bien que selon des logiques différentes, globalement jugée prometteuse, cette méthode n'en suscite pas moins questionnements et attentes d'éclairages complémentaires. Cette tentative de quantification de phénomènes, par nature difficilement objectivables, a suscité des interrogations sur le matériau produit et ses déterminants. Ces dernières répondent de nouveau, et somme toute assez logiquement, de conceptions doctrinales :

- (i) le besoin d'éclaircissements sur la méthodologie suivie et les dispositifs techniques utilisés (choix protocolaires d'observation, calculs statistiques, perspectives d'analyse...) émane principalement du pôle équipement ;
- (ii) la demande d'un exposé des ressorts théoriques (justification de l'indicateur de consentement à payer selon des fondements conceptuels et corpus théoriques d'origine, modalités d'articulation de différents corpus disciplinaires, respect de la prise de parole...) provient en grande partie des acteurs du domaine environnemental ;
- (iii) enfin, l'attente d'explicitations des possibilités et conditions d'usage, dans le champ d'intervention considéré, est essentiellement le fait des acteurs locaux.

Ces demandes de mise en transparence de l'acte d'évaluation confirmeraient bien, selon nous, l'existence d'une correspondance discursive entre les mondes de la décision et de la production de connaissances. En effet, c'est moins l'étayement des réalités démontrées que la problématisation de cet acte, c'est-à-dire des points de rencontre entre production scientifique et action publique, qui fait l'objet d'attentes. Même si elles ont, semble-t-il, en partie été précipitées par l'âpreté du document envoyé préalablement, les remarques et questions formulées sur la problématisation exprimeraient bien un recul perspectif sur les fondements et finalités de l'acte scientifique. Ce recul aurait été mûri par des connaissances théoriques et empiriques, certes orientées et parcellaires, mais effectives sur l'objet bruit des avions et/ou le contexte territorial qu'il convoque. Ces connaissances, mêlées d'incertitudes pragmatiques, découleraient en partie de pratiques évaluatives, elles-

mêmes orientées. Précisons que malgré ce rang de référent, la dénomination « évaluation » n'a pas globalement spontanément jailli lors des entretiens²⁵.

Il semblerait donc que cela soit tout autant dans leurs incertitudes et leurs pragmatismes, que dans leurs stratégies pour partie fédérées par des habitudes de pensées, que les acteurs dessinent les enjeux d'une définition normative de l'évaluation contingente.

La conjugaison entre cette attente d'éclairage des ressorts de la problématisation et le potentiel, évoqué plus haut, d'articulation entre approches de natures différentes validerait l'une des hypothèses fixées : l'objet, le contexte soumis à observation ainsi que la singularité constructiviste de l'application d'un procédé émanant du corpus de l'économie pourraient aider à initier une correspondance intellectuelle dans un domaine où une proximité institutionnelle existe déjà. Aussi, la technicité des procédés d'évaluation économique impliquerait-elle non seulement, de manière assez convenue, l'étayement des réalités démontrées et des choix protocolaires, mais surtout, elle nécessiterait l'exposé de la problématisation de l'acte de recherche qui, du fait de la finalité opérationnelle qui guide l'application de ce type de démarches dans le domaine des transports (*supra*), ne saurait ignorer les déterminants de la réalité sociopolitique dans laquelle elle s'intégrera.

Voici un **deuxième ressort de la légitimation du procédé évaluatif** utilisé à l'interface de l'environnement et des transports.

Façonnant un langage commun (Berdoulay & Soubeyran 1996), l'environnement pouvait être considéré comme un objet à forte potentialité de rencontre, voire être initiateur de véritables rapprochements transversaux. Les données avancées sur l'attribut environnemental appréhendé acquerraient, selon les mécanismes sélectifs développés, le statut d'argument légitime, voire de preuve pour la justification décisionnelle. Précisons que cette évolution d'une potentialité de rencontre vers une légitimation de l'échange pourrait en partie découler une nouvelle fois des dimensions spatiales impliquées par cet attribut (*supra*). Cette évolution confirmerait alors le lien unissant le développement actuel de l'idée d'évaluation avec l'émergence de la question locale et de la subsidiarité (Barraqué, 1998b).

L'un des points focaux de cette question locale est l'exercice de la démocratie participative. La méthode d'évaluation contingente est-elle à même de poser l'un des nombreux jalons de cet exercice ? Plus globalement, l'application de ce procédé, ainsi que les résultats qu'elle a produits, peuvent-ils œuvrer à la construction d'une correspondance avec les riverains de l'aéroport ? L'intérêt consultatif est-il appréhendé différemment ?

²⁵ Est-ce la polysémie du terme, la prise de distance par rapport aux risques induits par la connaissance du fonctionnement des systèmes, la représentation de l'acte (ingérence ?), les enjeux du contexte...

5. Acceptabilité sociale de la méthode d'évaluation contingente

5.1 Processus délibératifs : justification et choix du dispositif

Alors que le premier procédé d'observation - entretiens exploratoires - semblait assez classique et éprouvé au sein des sciences sociales, ne justifiant donc pas une présentation exhaustive des principes qui le portent, le second apparaît comme plus novateur, surtout en France. Aussi, montrerons-nous, tout d'abord, en quoi un processus délibératif permet de répondre à nos objectifs de mesure de l'acceptabilité sociale. Puis, nous nous attarderons sur le processus délibératif auquel il nous a semblé le plus pertinent de recourir. Nous justifierons, enfin, de façon détaillée les modalités de sa mise en œuvre.

5.1.1 Intérêt de tels processus pour notre investigation

Tout dispositif fondé sur la pratique d'entretiens souhaite susciter l'émergence d'opinions donc de représentations individuelles implicites. La mise en interaction d'individus grâce à un processus délibératif vise à observer, par une confrontation collective lors d'un débat, d'échanges, de réflexions et de recherche d'arguments, l'émergence et la modulation de représentations sociales ; des représentations qui sont difficilement identifiables par le seul recueil d'opinions individuelles et encore moins par des modalités de réponses binaires. Grâce aux acquis de la psychologie sociale qui travaille abondamment depuis quelques décennies sur le fonctionnement des groupes restreints²⁶, nous savons que les normes, les valeurs, les croyances... prennent plus de poids dans une discussion collective. Il y a dans le groupe une tendance à favoriser une certaine catégorie d'arguments, et le plus souvent, selon la tension normalisation/polarisation, celle qui est dominante sinon dans la société, du moins dans le milieu dans lequel évolue le groupe. **Le processus délibératif constitue donc une démarche qualitative compréhensive qui cherche, dans une perspective pas nécessairement politique, à mieux appréhender le point de vue dominant, construit collectivement, d'un groupe inscrit dans l'espace social.** Mais, la taille du groupe et l'encadrement formel de la délibération expliquent que les processus délibératifs ne peuvent appréhender de façon représentative l'opinion du groupe social investi. Les enseignements issus de plusieurs décennies de pratiques sont formels sur ce point.

Voici l'objectif général assigné à ce type de démarches.

Les processus délibératifs répondent alors pleinement à notre problématique d'analyse. En effet, personne ne peut se prévaloir d'une expression fidèle de la parole citoyenne. Il était donc nécessaire, pour approcher l'acceptabilité sociale d'une méthode d'évaluation et de ses résultats, d'inciter la population concernée à exprimer démocratiquement une opinion collective, et ce dans le cadre d'une consultation. Néanmoins, parvenus à ce stade, une difficulté majeure pointait, rendant la satisfaction de nos objectifs plus délicate. Non seulement la méthode d'évaluation contingente est opaque et complexe, mais, surtout, elle est peu connue, parce que répondant à des préoccupations

²⁶ Sur ce point, voir notamment Moscovici S. & Doise W. (1992), *Dissensions et consensus : une théorie générale des décisions collectives*, Paris, PUF, 296 p. ; Jean Dubost (1987), *L'intervention psychosociologique*, Paris, PUF, 350 p. ; Moscovici S. (dir.) (1984), *Psychologie sociale*, Paris, PUF, Coll. Fondamental, pp. 213-276.

plus scientifiques (expertise) que sociales. Dès lors, seule l'élucidation des représentations nous permet d'envisager de cerner les contours de son acceptabilité sociale, travail nécessaire pour apprécier la capacité de cette méthode à créer un lien véritable entre évaluation et décision, notre objectif initial. La perception du bruit et de la gêne implique des représentations sociospatiales (activité source, attitude des pouvoirs publics... *supra*). **Il s'agissait donc, par la mise en place d'un processus délibératif, d'organiser les conditions d'expression, donc d'identification et de validation collective, des telles représentations structurantes avec leur cortège de normes, valeurs et croyances. Ceci devait nous permettre dans un second temps de saisir les ressorts des jugements qui seraient émis sur la méthode et les résultats, le bruit constituant selon nous, du fait de la sensibilité induite et de sa nature, un objet pertinent pour traiter de cette interface (*supra*).** La mise en place d'un processus délibératif est donc incontournable pour mesurer, par l'élucidation de représentations sociospatiales, l'acceptabilité d'une méthode inconnue.

Précisons ici que nous n'envisagions nullement une validation externe de la méthode d'évaluation contingente. Même si nous avons identifié certaines de ces représentations collectives, dans le cadre des traitements statistiques des données d'enquête (Barraqué & Faburel 2000), les ressorts théoriques, les supports opératoires et les résultats attendus sont apparus trop éloignés pour tenter une quelconque comparaison. En regard des objectifs fixés par la Commission Européenne aux travaux réalisés dans le cadre du projet VALSE (*infra*), nous ambitionnons seulement de déceler corrélativement d'autres processus à l'œuvre dans la construction socioculturelle de la valeur octroyée à l'environnement sonore.

Le principe de l'organisation d'un processus délibératif acquis, un constat s'impose. **Il existe plusieurs dispositifs de processus délibératifs visant à faire émerger de tels schémas de représentation.** Il convient donc d'opérer un arbitrage pertinent. Nous retenons, éclairés par la littérature existante, deux critères de sélection : la finalité pratique du processus et le statut des membres du groupe.

De manière schématique, il est possible de distinguer deux types de processus délibératifs en fonction de leur finalité pratique :

- (i) celui qui vise exclusivement au recueil d'opinions et à l'élucidation des représentations,
- (ii) celui qui vise en plus à produire une décision collective dans le cadre d'une démarche participative insérée dans un processus décisionnel.

Le travail scientifique qui nous occupe ici s'inscrit dans le premier registre. Précisons qu'il existe néanmoins un lien avec la décision, mais ce lien est triplement indirect : il n'apparaît qu'au travers de l'opinion collective qui serait donnée, concernant la légitimité de la mobilisation de la méthode d'évaluation contingente, comme outil d'aide à la décision ; même s'il ne s'agit en aucun cas d'appréhender directement la question de la participation démocratique à la prise de décision, la question de la place du citoyen dans les procédures de gestion est implicitement abordée via sa participation à la démarche d'évaluation de la méthode ; les résultats produits par notre application de l'évaluation contingente au bruit des avions ont, d'ores et déjà, fait l'objet de prolongements opérationnels.

Par ailleurs, Susan Jarboe (Jarboe 1996 *in* Hirokama & Scott Poole 1998) distingue aussi deux formes principales de démarches selon les individus composant le groupe :

- (i) celles concernant les membres d'une organisation qui ont à traiter d'un problème spécifique (techniques du brainstorming, du cercle de qualité, etc.),
- (ii) celles permettant d'impliquer des personnes extérieures au processus de décision.

Selon la même justification, notre propos n'implique que la deuxième configuration.

Sous ce double angle, nous avons décidé de privilégier, après examen de plusieurs expériences menées et de dispositifs existants²⁷, **la mise en place de focus groups**.

5.1.2 Le choix du focus group

5.1.2.1 Objets et objectifs du dispositif

La technique du focus group est une méthode d'entretien de groupe ciblée sur un sujet et des questions précises, le plus souvent utilisée en association avec une ou plusieurs autres méthodes de collecte de données. Le focus group consiste à consulter des personnes concernées, habituellement des consommateurs ou des usagers (potentiels), sur un produit ou un service précis. **Il vise à recueillir des opinions et/ou observer des attitudes instantanées (par opposition au *deliberative opinion poll*) rencontrées lors d'un processus collectif de discussion orientée.** Il n'est aucunement question de production d'une décision de la part du groupe, et ce d'autant plus que le sujet traité est le plus souvent peu connu de l'ensemble du public.

Cette méthode a été développée dans les années 40 aux Etats-Unis dans le domaine du marketing (domaine dont est également issue la méthode d'évaluation contingente) afin d'évaluer l'intérêt que des consommateurs pouvaient porter à un nouveau produit. Elle s'est abondamment développée depuis dans ce secteur. Elle a par ailleurs été mobilisée dans les recherches sur la famille, la santé, les médias et les nouvelles technologies. Plus récemment, les recherches scientifiques portant sur l'environnement s'en sont également saisies. Les sociologues et psychosociologues s'intéressent à cette démarche depuis les années 80.

A ce jour, ce type de dispositif peut servir deux desseins (Dürrenberger, Kastenholz & Behringer 1999) :

- (i) collecter une information sur le vécu (« *lifeworld knowledge on perceptions, behaviour or cultural diversities* ») ; si tel est l'objectif premier, il faut organiser le focus group de manière informelle, octroyer une grande liberté au discours et laisser l'expert relativement en retrait ;
- (ii) satisfaire une fonction instrumentale en facilitant les décisions, voire en améliorant leur qualité grâce à un recueil d'opinion préalable qui désamorce les conflits potentiels et rend l'opinion publique a priori favorable (puisqu'elle a été consultée) ; mais, comme dit précédemment, cette fonction (« *integrated assesment focus group* ») qui confine parfois à la démagogie, n'est pas traditionnellement mobilisée au travers des focus groups.

²⁷ Nous rendons compte en Annexe 3 de deux des principaux processus délibératifs renvoyant aux autres rubriques.

5.1.2.2 Conditions d'organisation et du déroulement des focus group mis en place

Puisque, au final, il n'existe aucune procédure de validation scientifique des résultats issus d'un focus group, **l'organisation d'un tel dispositif doit satisfaire à un certain nombre de conditions précises** offrant l'opportunité d'une auto-évaluation. La valeur du dispositif de recueil de l'opinion du groupe est déterminée par la conduite du processus, notamment par la diffusion impartiale des informations à la source du débat. Elle dépend, également, de la représentativité du groupe de participants, même s'il demeure difficile d'y prétendre. Pour lister l'ensemble de ces conditions, nous nous inspirerons ici de plusieurs écrits de référence (Gamon 1992, Nielsen 1997, Dürrenberger, Kastenholz & Behringer 1999, Krueger 2000). De plus, pour ce type de dispositif, ce n'est pas tant, la nature des questions à traiter avec ses prolongements politiques qui finalement importe lors du déroulement du processus délibératif, que la manière dont les interactions entre les personnes sont organisées, pour faire jaillir opinions et représentations. Aussi compléterons-nous ces enseignements des recommandations émises par Price et Neijens (1998).

Sur la base d'un état de l'art en matière de techniques de recueil d'opinions (*American Talk Issues, Choice questionnaire, Deliberative poll, et Planning Cell*) et d'analyses relevant de la psychanalyse, de la psychologie cognitive et de la psychosociologie, Price et Neijens identifient cinq dimensions méthodologiques à considérer pour faire émerger des opinions collectives d'un processus délibératif impliquant le public. La latitude accordée par ces cinq thèmes explique, en grande partie, la variété d'instruments de recueil d'opinions existants. Ces cinq thèmes permettent de poser les questions décisives quant à la « validité » scientifique, à la représentativité et à l'organisation de processus délibératifs. Nous égrènerons tour à tour chacune de ces dimensions méthodologiques en justifiant chacun des choix effectués pour notre réalisation.

Il convient en tout premier lieu de s'attacher à constituer un groupe de personnes représentatif de la communauté enquêtée. Il existe deux possibilités pour composer le groupe : soit choisir un groupe préexistant, c'est-à-dire des *real groups* (une famille, une équipe associative...), soit réunir des personnes qui ne se connaissent pas. Dans la perspective d'obtenir une opinion collective d'une population hétérogène (niveaux sociaux, degrés d'exposition sonore, communes de résidence...), dont les résultats d'enquête ont rendu compte, nous avons logiquement opté pour la seconde orientation.

Nous avons dû effectuer un choix concernant l'homogénéité d'un groupe sans relations préalables. Dans un contexte sociopolitique marqué par une sensibilité prononcée au bruit des avions, il est apparu en tout premier lieu, sans pour autant mettre à mal la volonté de « représentativité » du panel nécessaire, d'éviter toute dissonance socioculturelle. En effet, des opinions politiques solidement ancrées pouvaient alors conduire à une forte polarisation des positions, donc à une radicalisation des opinions. Même si nous prétendions à des interactions formalisées parce qu'organisées, la conflictualité du groupe risquait de ne pas nous permettre de déduire un point de vue collectif. De plus, dans l'hypothèse de compétences politiques d'importances variables, et notamment d'un sentiment de moindre légitimité de la part des personnes de rang social bas (Bourdieu 1980), cette dissonance pouvait entraîner l'effacement de certains participants. Dans ce cas nous n'aurions recueilli que quelques-unes des opinions individuelles. La nature scientifique et la complexité de l'objet soumis à jugement pouvait amplifier ce second risque. Nous avons donc choisi de prétendre à un compromis autour d'une position moyenne et **avons formé, pour cela, deux groupes sociaux différents et homogènes** : l'un à dominante populaire (employés et ouvriers), l'autre à dominante de cadre (professions intermédiaires et professions

intellectuelles supérieures). Chacun des deux groupes était, par ailleurs, recruté dans les six communes.

Pour tendre vers un panel, nous avons retenu, outre l'appartenance à une catégorie socioprofessionnelle, deux autres critères de sélection. A l'aune des critères d'échantillonnage de l'évaluation contingente, nous avons choisi, non seulement le **sexe**, mais surtout **la commune de résidence** afin que les six communes enquêtées, c'est-à-dire différentes configurations sociospatiales, ainsi que divers contextes d'exposition, soient représentés. Nous avons voulu voir apparaître la pluralité d'attitudes possibles vis-à-vis du bruit. Au final, nous avons profité des réponses apportées lors de la phase d'enquête contingente pour sélectionner les personnes idoines, afin de satisfaire aux critères fixés. Pour cette raison, ainsi que pour garantir un intérêt minimal pour une méthode inconnue (*infra*), nous avons décidé de choisir des participants parmi les personnes ayant participé à l'évaluation contingente.

Il convient, toutefois, de garder à l'esprit que, même si l'on tente de compenser les déséquilibres par la phase sélection du panel, la représentativité est très logiquement difficile à qualifier et à obtenir, et ce, d'autant plus, lorsque des personnes pressenties pour participer à la démarche se désistent au dernier moment. Au regard des expériences déjà menées, on observe que les célibataires d'une part, les membres des classes moyennes et supérieures d'autre part et, enfin, les étudiants et les personnes les plus engagées sont sur-représentés.

La pratique tendrait à privilégier l'organisation de deux groupes pour une même catégorie de population afin de s'assurer de cette représentativité mais, aussi, afin de réduire le risque d'une faible production discursive²⁸. Certains dispositifs ont même organisé jusqu'à cinq groupes. La sensibilité à l'objet bruit des avions ainsi que la décision de constituer deux focus groups nous incline à penser qu'un seul groupe par niveau social suffit. De plus, la littérature préconise de mettre en place plusieurs sessions de débats afin de mettre les participants en condition (l'introduction progressive des différents enjeux, l'énoncé d'informations complémentaires...). La durée habituelle des débats varie de une à deux heures. Ils se déroulent le soir dans un lieu neutre inspirant confiance aux participants. **Nous avons choisi de n'organiser qu'une seule session par groupe, mais sur une demi-journée**, et ce afin de limiter les contraintes. La demande de production d'un rapport était, dès lors, exclue, même si cet exercice académique peut améliorer la dynamique de groupe.

Outre la représentativité, le nombre de groupes et de sessions, **la taille du groupe est un paramètre déterminant**. Elle doit varier entre 6 et 10 participants. En dessous de six personnes, le débat est difficile à entretenir, au delà de douze personnes, le débat est difficile à contenir. L'éventualité d'une défection et, a contrario, la sensibilité de la population concernée, nous a amené à contacter téléphoniquement, avec confirmation par voie postale, 10 personnes par groupe (*infra*).

En plus de ces considérations méthodologiques qui engagent l'organisation même des focus groups, la littérature invite aussi à s'interroger sur le déroulement de ces réunions et, au premier chef, sur l'influence exercée par les *inputs* sur l'opinion qu'émettront les participants. **Les organisateurs sont chargés de stimuler la discussion. Cela peut se faire à l'aide de différents supports** : images, films, musiques, supports écrits... Ces inputs doivent être testés avant leur mise en œuvre. S'il s'agit plus spécifiquement de faire réagir les participants à une question scientifique, il faut leur faire part à la fois des connaissances

²⁸ Monopolisation de la parole ou de « domination » du groupe par une personne (du fait du charisme, etc.) au détriment de la dynamique de groupe.

acquises sur la question et des incertitudes. Le type de présentation de ces informations et la formulation des questions qui en découlent apparaissent alors déterminants. Price et Neijens mettent en premier lieu en évidence l'impact de la quantité d'informations transmises. L'injection d'une grande quantité d'informations laisse finalement plus de liberté de choix aux participants, et apparaît donc moins manipulatrice. Cependant, ils s'interrogent, surtout, sur la nature des informations apportées. En ce qui nous concerne, la question de la manipulation scientifique de l'opinion se pose plus spécifiquement. Ce biais dans la formulation des informations est, en fait, inévitable. Le même problème constructiviste se pose pour la formulation des questions dans un questionnaire classique, dans un entretien, ou lors de la diffusion d'informations en amont par les médias.

L'éventualité de son induction invite à prendre en considération **la structuration de l'information**. Les informations peuvent se présenter comme une série d'argumentaires contradictoires, ou comme une liste de propositions possibles, ou encore comme une information brute, aussi neutre que possible. L'ordre de présentation des informations et des questions apparaît, lui aussi, essentiel. De même, la source de l'information joue un rôle important : émane-t-elle d'un scientifique, d'une autorité politique... ? Y a-t-il une ou plusieurs sources d'informations ? Sur ce point, les auteurs mettent en évidence un paradoxe : d'un côté on encourage un processus de délibération collective, par nature sociale, de l'autre, on cherche à restreindre l'effet de la pression sociale et normative inhérente à la structuration de l'information. Ce biais est donc également irréductible dans le cadre d'une délibération collective, même s'il faut en tenir compte dans l'interprétation.

En regard de ces considérations liées à l'apport et à la structuration de l'information, **nous avons décidé de satisfaire à un double objectif : garantir une connaissance minimale pour l'engagement d'une discussion sur un procédé méthodologique peu connu de l'ensemble des participants et conserver le même protocole que celui appliqué lors des entretiens auprès des acteurs institutionnels pour permettre un comparaison des deux matériaux.**

En premier lieu, pour ne pas multiplier les inputs, nous avons limité l'apport d'informations à **l'envoi, préalable aux réunions, d'un document présentant sous le sceau scientifique les ressorts théoriques et opératoires de la méthode**. Ce document était beaucoup simple que celui envoyé aux acteurs institutionnels²⁹. Comme nous le verrons par la suite, l'ensemble des membres des processus délibératifs avaient lu attentivement le document mais, surtout, ils y ont tous accédé. Les références régulières, au cours des réunions, aux informations qu'il contenait en attestent. Le fait d'avoir sélectionné des personnes ayant participées à la phase d'enquête, explique vraisemblablement cet investissement et cette assiduité. Le fait que ces personnes se soient déplacées, dénote, déjà, un certain degré de motivation. Toujours à l'exemple des entretiens exploratoires, le second apport d'informations s'est fait par voie orale **durant le débat. Nous exposons les résultats de l'application méthodologique**. La nature de cet input devait, par delà sa nécessité pour la compréhension de la méthode, faciliter la participation à la discussion par l'énoncé d'informations dont les participants se sentent proches, qu'ils peuvent aisément rattacher à leur propre expérience : niveaux de gêne, profil des populations affectées (opinions, attitudes et pratiques), coût social induit,...

²⁹ Ce document a été validé par les membres du comité scientifique constitué dans le cadre de notre recherche (OEIL, CESA, LATTS, CRESSON & CEVIPOF)

En second lieu, pour satisfaire à l'objectif d'unité protocolaire à des fins comparatives, l'enchaînement des questions du **guide d'animation**³⁰ **répondait à celui du guide d'entretiens**, respectant une des consignes données par la littérature (*cf.* plus spécifiquement Krueger 2000) : construire le déroulement de questions ouvertes (8 à 10 au maximum par heure) de manière très rigoureuse en procédant du général au particulier. Les membres avaient à débattre de la situation actuelle en matière de cadre de vie, puis de leur vécu du bruit des avions ainsi que des orientations privilégiées jusqu'à ce jour pour y remédier et des attentes que cela a pu faire naître (techniques, économiques, sociales, politiques...). Conformément à notre posture face aux objectifs fixés, l'élucidation de ces représentations devait nous permettre de comprendre les ressorts des jugements portés, par la suite, sur la méthode et sur les résultats, donc de préciser si, et à quelles conditions la méthode d'évaluation contingente pouvait faire passerelle entre l'évaluation et la décision.

En plus d'un guide d'animation, certaines méthodes organisent des discussions très structurées alors que d'autres privilégient une délibération moins encadrée, moins formelle. A titre d'exemple, le groupe peut être unique ou scindé en plusieurs sous-groupes afin de répartir les objets, donc les analyses à effectuer par les participants. Nous avons, compte-tenu de l'originalité de la question fondamentale posée (acceptabilité sociale d'un instrument de mesure peu connu), choisi **un processus encadré et continu**. Aucune difficulté n'a été rencontrée dans l'accès ni dans l'enchaînement des questions. Il y a, selon nous, deux raisons supplémentaires à ce déroulement satisfaisant.

Premièrement, certaines démarches, même s'il s'agit surtout de celles tournées vers l'acte de décision politique, revêtent un caractère public en autorisant la présence du public lors d'une partie ou de la totalité du processus délibératif. Cette présence de personnes non sélectionnées, dans le contexte sensible évoqué plus haut, représentait, selon nous, de nouveau un risque : certains militants associatifs et autres représentants d'intérêts pouvaient y voir une tribune pour orienter les débats. Cette considération nous a, alors, conduit à **ne pas ouvrir les débats au public**, respectant en cela les conditions fixées par la littérature, mais, aussi, à **écarter tout sympathisant de la lutte associative** des réunions organisées, ce que nous avons pu faire grâce à l'une des réponses apportées lors de l'enquête contingente et que nous avons vérifié lors du contact téléphonique. Rappelons ici que deux membres de telles structures ont été interviewés lors de la première phase du travail (*supra*).

Le recours à un animateur rompu aux dynamiques de groupes n'est, selon nous, pas non plus étranger à cette réussite. En effet, l'animateur joue un rôle essentiel dans une telle configuration. Son rôle est de faciliter la discussion. Il dirige les débats, stimule les interactions et explore les attitudes, les motivations, les résistances du groupe à l'égard d'un objet donné. De ses qualités relationnelles, de ses connaissances en psychologie et de sa connaissance du domaine débattu, dépendent en grande partie les résultats obtenus. L'animateur doit veiller en particulier, et ceci est loin d'être aisé, à privilégier le débat au sein du groupe et non les réponses individuelles aux questions posées, et à éviter les extrêmes que sont la domination et la mise à l'écart de certains participants.

Conformément aux recommandations, l'animateur professionnel :

- (i) a été aidé dans son travail par des assistants qui ont pris des notes et sont, par moments, intervenus dans la discussion ;
- (ii) est demeuré en contact avec le commanditaire afin que les questions posées puissent être, à la marge, adaptées en temps réel à la dynamique du groupe.

³⁰ Annexe 4.

En définitive, la multiplicité des facteurs susceptibles d'influencer les variations d'opinion rend la mise en évidence de relations de cause à effet très délicate. Certains biais repérables sont par exemple irréductibles, du fait même de la médiation opérée par un recueil d'opinion quel qu'il soit. Seule la rigueur de l'organisation et la flexibilité de la procédure permettent de parer ou d'épouser les contours des distorsions et écueils, et ainsi de progresser dans l'analyse de contenu avec un minimum d'assurance quant à l'interprétation des opinions recueillies. « *Focus groups [...] require careful planning, thoughtful preparation, and flexibility to change procedures on the demand of the affected constituencies* » (O. Renn et al., 1997, p. 347 cite in Dürrenberger, Kastenholz & Behringer, 1999). Ces garanties sont d'autant plus importantes que le processus délibératif est envisagé comme un outil de démocratisation de la prise de parole citoyenne et qu'elles pourraient conditionner la légitimité de l'usage politique des opinions ainsi élucidées.

Une fois les modalités de mise en œuvre précisées et conscients des biais éventuels, nous avons pu organiser le focus group puis entreprendre l'analyse de contenu.

5.2 Résultats de l'analyse des processus délibératifs

5.2.1 Caractéristiques sociospatiales des participants aux focus groups

Les contraintes (mois de juin, jour de week-end, un seul endroit³¹ ...) et aléas du recrutement (désistement³²) ont conduit à la formation de **deux groupes de sept et six personnes** présentant des spécificités sociospatiales particulières (Tab. V-1 et V-2). Les discours tenus ont non seulement été enregistrés puis **retranscrits littéralement mais aussi filmés** pour mieux saisir l'influence de la dynamique de groupe.

On remarque que le groupe des employés et ouvriers a été principalement constitué de personnes habitant à Limeil-Brevannes. Rappelons que des habitants de toutes les communes ont été sollicités. Nous étions donc en présence d'un groupe dépositaire d'une identité locale commune, partageant un même espace de pratiques et un même type d'expérience sonore (zones d'exposition 2 et 3). La formation du deuxième groupe a abouti à une représentation majoritaire d'habitants de Villeneuve-le-Roi et Ablon, communes d'identité proche (quatre personnes sur six de Villeneuve, une d'Ablon et une de Valenton) et exposées à de plus importantes charges sonores (zone 1). Cette composition des groupes a, sans nul doute, influencé les résultats des focus groups. Nous verrons, lors de l'analyse, l'explication vraisemblable de ces sur-représentations. **Nous pouvons néanmoins d'ores et déjà admettre que les groupes se distinguent non seulement par l'appartenance sociale mais aussi par une relation singulière à l'espace d'habitation**, relation vraisemblablement explicative de l'absence d'habitants d'Orly.

³¹ Nous tenons ici à remercier la municipalité de Villeneuve-le-Roi de nous avoir autorisé à utiliser la salle de spectacle de la bibliothèque municipale.

³² Modestes si l'on en juge les retours d'expériences.

Tableau V-1 Focus group « Employés / Ouvriers »

CODE	Sexe	Age	Commune	SOL	Type de logt	ADR (années)	AR2	Obéissance politique	Revenu global du ménage (par mois)	Niveau d'étude (enquêté)	Niveau d'étude (conjoint)	PCS (enquêté)	PCS (conjoint)	SF	TM
DV	F	42	Villeneuve	P	M. av. J	16	Non	Aucune	15 000 20 000	Supérieur 1 ^{er} cycle	Secondaire sans diplôme	Employée	Chef d'entrep.	En couple	3
RP	H	67	Limeil	P	M. av. J	32	Non	Refus de répondre	12 500 15 000	Refus de répondre	Primaire	Retraité (Employé de bureau)	Retraitée (Agent hospit.)	En couple	2
JL	F	71	Limeil	P	App.	17	Non	Aucune	10 000 12 500	Secondaire avec BEPC	Refus de répondre	Retraitée (Agent administ.)	Refus de répondre	Seule	1
BN	F	44	Limeil	L	M. av. J	18	Non	Aucune	15 000 20 000	Supérieur 1 ^{er} cycle	Secondaire avec BEPC	Employée	Prof. Interm.	En couple	4
MV	F	50	Limeil	L	M. av. J	20	Oui, très souvent	Refus de répondre	12 500 15 000	Primaire	Secondaire avec BEPC	Employée	Ouvrier	En couple	3
MR	H	49	Limeil	P	M. av. J	19	Non	Refus de répondre	30 000 40 000	Refus de répondre		Ouvrier	Employée	En couple	4
AM	H	36	Orly	L	App.	6	Non	Aucune	7 500 10 000	Secondaire sans diplôme	Primaire	Ouvrier	Employé	En couple	4

SOL : statut d'occupation du logement

SOL : statut d'occupation (locataire = L ; propriétaire occupant = P)

Type de logement : Appartement (App) ; Maison avec jardin (M av. J) ; Maison sans jardin (M ss J)

ADR : ancienneté de résidence

AR2 : accès à une résidence secondaire

SF : situation de famille

TM : taille du ménage

Tableau V-2 Focus group « Professions intellectuelles supérieures / Professions intermédiaires »

CODE	Age	Sexe	Commune	SOL	Type de logt	ADR (années)	AR2	Obédience politique	Revenu global du ménage (par mois)	Niveau d'étude (enquête)	Niveau d'étude (conjoint)	PCS (enquête)	PCS (conjoint)	SF	TM
LM	66	F	Villeneuve	P	M. av. J	39	Oui, très souvent	Aucune	15 000 20 000	Secondaire avec BAC	Supérieur 2 ou 3 ^e cycle	Retraitée (Compt.)	Retraité (Ingénieur)	En couple	2
HM	72	H	Villeneuve	P	M. av. J	39	Oui, très souvent	Refus de répondre	15 000 20 000	Supérieur 2 ou 3 ^e cycle	Secondaire avec BAC	Retraité (Ingénieur)	Retraitée (Compt.)	En couple	2
FD	44	F	Valenton	L	App.	3	Oui, quelque fois	Aucune	15 000 20 000	Supérieur 2 ou 3 ^e cycle	Supérieur 2 ou 3 ^e cycle	PIS	PIS	En couple	4
JD	50	H	Ablon	P	M. av. J	11	Oui, quelque fois	Aucune	15 000 20 000	Supérieur 1 ^{er} cycle.	Secondaire avec BEPC	PI	PI	En couple	4
RD	78	F	Villeneuve	P	M. av. J	52	Oui, quelque fois	RPR	15 000 20 000	Supérieur 2 ou 3 ^e cycle	Secondaire avec BEPC	Retraité	PIS	En couple	2
PQ	49	H	Villeneuve	P	M. av. J	12	Oui, quelque fois	Refus de répondre	20 000 30 000	Supérieur 2 ou 3 ^e cycle	Secondaire avec BEPC	PIS	Inactif	En couple	3

SOL : statut d'occupation du logement

SOL : statut d'occupation (locataire = L ; propriétaire occupant = P)

Type de logement : Appartement (App) ; Maison avec jardin (M av. J) ; Maison sans jardin (M ss J)

ADR : ancienneté de résidence

AR2 : accès à une résidence secondaire

SF : situation de famille

TM : taille du ménage

5.2.2 Analyse des jugements portés sur la méthode d'évaluation contingente

5.2.2.1 Appréciation des composants de la méthode

Il convient immédiatement de préciser que les regards portés sur le procédé d'évaluation par les riverains réunis n'apparaissent pas aussi divers que les jugements émis par les acteurs institutionnels. En effet, ces riverains, malgré les stratégies de protection physiques et cognitives déployées, sont affectés au quotidien par la contrainte sonore. Les participants ont eu alors du mal à s'émanciper de la problématique bruit au profit d'une approche heuristique d'une méthode d'évaluation demeurant complexe pour des non initiés. Sujet fortement investi émotionnellement, troublant objectivement les réalités quotidiennes donc modifiant les pratiques et relations à l'environnement, l'objet « bruit » a quelque peu occulté le discours sur la méthode tendue entre pensée scientifique et pensée naïve (Moscovici 1961).

Nous observons néanmoins des différences majeures entre les deux groupes. Le groupe « Professions Intermédiaires » et « Professions Intellectuelles Supérieures » manifeste, même si le jugement argumenté sur la méthode est souvent supplanté par d'autres préoccupations, une compréhension plus aisée du dispositif et de ses principes.

Aussi présenterons-nous les résultats d'analyse en distinguant les idées-forces ressortant des réunions selon le groupe d'appartenance. Précisons, enfin, que l'objectif d'une dynamique de groupe nous a logiquement conduit lors des renvois aux discours à ne pas spécifier la personne émettrice.

La satisfaction d'être consulté conditionnée par l'utilisation concrète de l'enquête

La **satisfaction**, et parfois la surprise, **d'être consulté est le premier élément d'appréciation de la méthode**. Comme nous pouvions le pressentir, une unanimité se dégage au sein des deux groupes. Les riverains, tous victimes, mais à des degrés différents, du bruit des avions dans leur vie quotidienne, éprouvent manifestement un besoin de reconnaissance par l'extérieur (« *j'ai trouvé que c'était bien qu'on en parle, qu'on s'occupe de nous* »), et en particulier par les instances politiques, des nuisances dont ils souffrent. C'est d'ailleurs l'impression d'un début d'intérêt pour leur vécu qui les conduit à se déplacer afin de participer à cette réunion.

Assez logiquement, la même unanimité se dégage lorsqu'il s'agit d'interpréter le principe même d'une enquête auprès des riverains. Les participants la considèrent comme un bon moyen pour consulter et ainsi apprécier leur vécu. De fait, ils se reconnaissent pleinement dans nombre de résultats qui en sont tirés et leur sont présentés. Mentionnons ici que l'un des membres du deuxième groupe, celui des « Professions Intermédiaires » et « Professions Intellectuelles Supérieures », souligne que la démarche d'enquête pourrait avoir un effet induit lui semblant positif : un effet de catharsis (« *C'est constructif ... ça permet aux gens de réagir avec moins d'amertume, parce qu'ils ont justement pu s'exprimer* »).

Par delà cette interprétation isolée, nous retrouvons ici de nouveau exprimé l'un des avantages de la méthode : elle rend mieux compte, grâce à des ressorts qualitatifs et à l'échantillonnage, de l'épaisseur ainsi que de la variété des processus à l'œuvre dans la construction du réel (ADEME CT, DIREN...). **Ces témoins d'une fonction de reconnaissance par le principe de consultation et par les données produites constitueraient la première condition de légitimation sociale du dispositif d'évaluation.**

Toutefois, à la différence des acteurs interviewés, l'un des membres du deuxième groupe exprime une méfiance quant à la moyennisation impliquée par les pourcentages, qui risque de

noyer les réalités particulières dans la masse (« *Ce qu'il faudrait pas c'est que ce soit noyé, mais je me méfie toujours dans ces enquêtes là, c'est le pourcentage. Le pourcentage [...], c'est ce genre d'enquête qui est toujours un peu, pour nous, un peu dangereuse parce que ça risque de nous marginaliser* »). Précisons que cela ne semble pas être le potentiel de quantification des phénomènes observés offert par la méthode qui soit ici en jeu. Selon nous, cette observation rejoint certaines des attentes exprimées par les acteurs institutionnels : les chiffres avancés nécessitent une présentation exhaustive ainsi que des éclaircissements pour en garantir la bonne interprétation (ex : position de la commune d'Orly).

Au-delà du principe de la consultation, les **riverains souhaitent que ces enquêtes soient utiles, et donc, par transitivité, que l'expression de leur opinion ait été profitable**. Cette utilité est la **deuxième condition de légitimation** d'un tel dispositif d'évaluation, avec ce qu'il représente comme coût, comme temps investi, etc.

Pour le premier groupe (« Ouvriers » et « Employés »), l'utilité consiste à « *faire prendre conscience à des gens qui sont pas concernés et qui décident sans savoir* », pour que cela « *débouche sur du concret* ». Ils sont impatients de voir des mesures prises à la suite des enquêtes et s'avèrent finalement déçus par l'application méthodologique dont ils attendaient des résultats rapides : « *on espérait qu'il y ait des retombées immédiates* ». Tous croient pouvoir contribuer, par leur présence à la réunion, à la définition de solutions efficaces. En fait, s'ils se prononcent en faveur de la consultation, ils regrettent de ne pas avoir eu accès aux résultats, ceci renforçant visiblement la crainte que ces enquêtes ne servent à rien (« *il y a des enquêtes qui sont faites, moi je suis tout à fait d'accord pour y répondre, mais moi il y en a certaines pour lesquelles je n'ai jamais eu de retour. Vous avez l'impression de prêcher votre parole pour rien* »). **Les participants évoquent alors la nécessité de retombées concrètes et de retour**, mais sans faire allusion spontanément aux modalités de cette médiation.

Nous retrouvons ici l'inquiétude formulée par certains des intervenants institutionnels sur le nécessaire respect de la prise parole des riverains enquêtés et plus précisément de l'opinion émise sur le scénario présenté (SRAE).

Dans le deuxième groupe, l'enquête doit aussi, pour se voir justifiée, être suivie d'applications concrètes. En filigrane, apparaît une volonté d'une destination politique. Ils expriment la **nécessité de transmettre effectivement les résultats au gouvernement** (« *au Ministre* ») de manière à susciter une mise en application, plutôt que de les confiner à la sphère scientifique (« *Les résultats doivent être utilisés après justement pour progresser* »). Nous verrons ultérieurement pourquoi cette proposition de destination ciblée émane de ce groupe d'appartenance sociale.

Outre les interrogations générales concernant la consultation et l'usage, les participants ont aussi été amenés à s'exprimer sur les ressorts spécifiques de l'évaluation contingente. Deux de ces ressorts ont focalisé le regard porté sur la méthode : le scénario hypothétique d'échange et le consentement à payer qui en découle.

Un scénario différemment apprécié : le rôle du réalisme de l'action proposée

Nous pouvons remarquer que **les participants du premier groupe** ne font pas allusion au scénario proposé lorsqu'ils évoquent leurs souvenirs de l'enquête. Ayant gardé en mémoire le souvenir d'une enquête qui s'intéressait à eux et qui pouvait déboucher sur du « *concret* », ils orientent spontanément le discours sur leur attente de résultats au moment de la passation du questionnaire. Pourtant, réagissent-ils vivement et surtout négativement à la (re)lecture du scénario (plus précisément lors du dernier paragraphe « *si vous ne payez pas, les*

travaux... « *c'est du chantage* »). **Ils s'insurgent contre le fait que l'on puisse leur demander de financer les travaux envisagés** et condamnent le coût de mise en application d'un programme dont ils méconnaissent les résultats, et le recours à un comité (cf. scénario) qu'il faudra payer (« *ils vont encore payer des technocrates à ne rien faire !* »).

Après explication de la méthode, ils sont tout d'abord déçus par le fait que le scénario soit fictif et ont l'impression que l'on s'est encore joué d'eux (« *c'est pas marqué dans l'enquête que c'était fictif hein ! Si on a répondu à ce questionnaire c'est qu'on pensait qu'on pouvait peut-être apporter quelque chose pour l'amélioration du bruit* »). Croyant avoir été floués³³, ils ont, dès lors, du mal à se détacher de la réalité du scénario pour entrer dans une démarche abstraite et parler du procédé méthodologique. Même si l'une des participantes remarque que c'est une condition requise par la méthode, pour six des sept membres de ce premier groupe, **le scénario est trop réaliste. Cette perception est venue parasiter le contenu général du discours sur la méthode.**

A l'inverse, **dans le deuxième groupe**, excepté un participant qui s'interroge sur la destination des fonds collectés, la plupart des membres ont d'emblée saisi la teneur du scénario et son caractère fictif (« [...] *je suppose que ce n'est pas la réalité, c'était uniquement pour savoir combien on pourrait dépenser* »). **Le scénario est, même pour ce groupe, irréaliste au vu de leurs connaissances de l'histoire de l'espace et des interventions publiques pratiquées. Aussi**, même si les résultats, du fait de cette compréhension, risquent, selon eux, d'être un peu biaisés, **l'acceptabilité de la méthode est potentiellement plus élevée** que chez les « Ouvriers » et les « Employés ».

Un consentement à payer différemment apprécié : le rôle de la compétence politique

Les participants du premier groupe n'ayant pas pressenti la teneur hypothétique du scénario d'échange, **réagissent alors comme si le consentement à payer était susceptible de se traduire concrètement et, dès lors, le refusent par principe.** En cela, nous retrouvons ici certaines des craintes révélées par les entretiens exploratoires concernant la posture véhiculée par l'indice d'élicitation monétaire : celle du pollué/payeur. Dès lors, à l'écoute des résultats relatifs aux montants que les riverains seraient prêts à payer dans leurs communes respectives, ils commentent moins les sommes elles-mêmes que le principe porté (« *moi je pense que 46 F par mois pendant deux ans, c'est pas grand chose mais c'est pas à nous de payer* »). Ils défendent un principe d'équité qui est fondé sur une attente de justice sociale (« *mais il y a différentes catégories. D'ailleurs réfléchissez, c'est comme dans le 92, à Santeny vous avez 80 % des pilotes d'avion. Ils ont beaucoup d'argent et donc vous passez dans une catégorie où ils ne veulent pas d'avions. Ils n'ont pas du tout le même niveau de vie que dans le 94. C'est complètement autre chose* ») et de responsabilité environnementale (« *je m'en fous de payer 100 F, c'est pas... mais pourquoi moi je paierais 100 F alors que le transporteur il touche des milliards par jour !* »). Remarquons ici que le poids symbolique de ce principe est tel que chacun s'est vu dans l'obligation, vis-à-vis des autres participants, de dire avoir répondu un montant nul lors de l'enquête (« *moi ce n'est pas moi qui ai répondu mais j'aurais dit zéro parce que je pars du principe que c'est les pollueurs qui doivent payer* ») alors même que trois des sept personnes de ce groupe ont déclaré un consentement à payer positif.

³³ Rappelons ici que deux tiers des personnes enquêtées ont, le soir même de la passation, été informées par voie téléphonique que le scénario proposé était fictif et que l'énoncé même du scénario était formulé au conditionnel.

Si, précédemment, les participants ne se présentaient pas en tant que victimes, le discours sur le consentement à payer, précipite cette position, et ce autour de deux registres : en premier lieu par rapport au bruit, envisagé comme objet de nuisance dont ils estiment ne pas être responsables (« *je ne comprends pas comment des gens acceptent de payer quelque chose pour supprimer le bruit alors qu'ils ne sont pas maîtres de ce bruit* ») ; et, au regard de la fiscalité, qui apparaît dans leur esprit comme étant la motivation finale des institutions politiques à l'origine de ce type d'évaluation (« *de tout façon ne vous imaginez pas qu'ils vont faire des choses au niveau du sol sans qu'on paye... De toute manière on va payer, la facture, elle sera pour nous, c'est une évidence !* »).

Nous voyons donc que chez les « Ouvriers » et « Employés », **le principe même du consentement à payer cristallise toutes les indignations et toutes les amertumes, mobilisant alors des jugements sur l'attitude des pouvoirs publics, l'exercice de l'autorité politique, les inégalités sociales existantes...** Il convient de remarquer ici qu'ils réagissent à cette demande de consentement non pas selon une logique méthodologique ou selon un raisonnement politique, mais en fonction de principes éthiques (« *Moi ça me dépasse ! on est victime du bruit et il faudrait que ce soit nous qui payions !* »). Ce résultat confirme nombre d'analyses sociologiques du lien entre culture sociale et politique, les personnes de faible rang social se caractérisant par la prééminence d'un sens pratique structuré selon des principes éthiques plutôt que politiques.

Cette interprétation des réactions vis-à-vis du consentement à payer selon des processus sociaux est largement confirmée par la différence d'attitude du **second groupe** (« Professions Intermédiaires » et « Professions Intellectuelles Supérieures »). **Affranchis, grâce à la compréhension du caractère fictif du scénario, du principe politique porté par le consentement à payer, les participants de ce groupe considèrent**, en premier lieu, que cette évaluation apporte un **éclairage novateur sur la situation considérée** (« *c'est nouveau par rapport à d'autres questionnaires qu'on peut nous envoyer sur telle ou telle chose... [la nouveauté concernant la] notion de coût, l'évaluation du coût* »). Ils estiment en second lieu que le chiffrage permis par la méthode offre **l'opportunité d'aboutir à un résultat concret, se distinguant ainsi du langage officiel** (« *c'est la première fois, enfin dans ma mémoire à moi, que je vois une enquête qui conduit à quelque chose de palpable, autrement que les bavardages des Maires...* »). A l'aune des propos tenus par nombre d'acteurs, la méthode d'évaluation contingente présenterait bien le double avantage d'apprécier qualitativement le contexte (*supra*) tout en produisant un matériau plus tangible susceptible d'être une preuve pour l'action.

Si *cette compréhension des ressorts fictifs permet un jugement, assez positif, sur le procédé et son application, elle n'en induit pas moins l'énoncé de limites d'envergure et plus globalement d'un écueil de taille pour toute application de cette méthode.* En premier lieu, les participants de ce groupe pensent que cette méthode ne permet pas de déterminer la gêne de façon absolue mais seulement de manière relative, en tant qu'échelle, entre les différentes communes en particulier (« *ça permet de voir les différences qui existent entre les différentes villes...* », « *c'est essentiellement relatif et pas absolu* »). Mais surtout, **conscients du caractère hypothétique de l'exercice, ils ont dans leur grande majorité consenti à payer une somme de manière essentiellement symbolique** (« *C'est une évaluation de ce qu'on serait prêt à payer mais à mon avis on est même prêt à payer plus que ça* »). **Il y aurait donc ici une tendance à la sous évaluation du coût social.** S'ils avaient cru à une suppression effective de la gêne sous condition de paiement, ils auraient, selon leurs termes, accepté de payer bien plus. Cette posture nous rappelle ce que certains travaux économétriques ont récemment révélé sur l'importance des réponses symboliques lors d'une demande de consentement à payer à partir de la proposition d'un montant et d'une réponse binaire

(Blamey, Bennett & Morrison 1999). Toutefois, selon notre approche compréhensive, il semble ici que cela soit bien plus l'aspect fictif du paiement que le choix d'un vecteur d'élicitation du jugement monétaire qui soit en cause.

Certains des intervenants vont même jusqu'à esquisser les contours de **la symbolique impliquée. Les résultats sur le consentement à payer seraient assez significatifs de l'attachement des habitants à leur territoire** : il ne suffit pas d'être gêné pour consentir à payer, il faut aussi tenir à rester sur le territoire (« *combien on est prêt à payer et le montant qui est mis montre aussi que les gens sont attachés à rester, parce qu'elles sont prêtes à dépenser de l'argent* »). Sinon, dans l'hypothèse où l'on a de l'argent (« *puisque l'on consent à payer* »), on quitterait le territoire. La mise en évidence de cet attachement serait un argument supplémentaire dans une perspective d'amélioration des conditions de vie. Nous y reviendrons ultérieurement.

Une autre appréciation symbolique semble aussi intervenir, mais d'une manière plus détournée et, surtout, selon une occurrence moindre. Pour l'un des participants, la gêne ne saurait être représentée par un coût (« *une gêne [...] n'a pas de coût* »). Elle est un état qui subsiste et qui doit être supprimé. Ce jugement, bien qu'isolé, renvoie à celui émis par l'un des représentants associatifs interviewés (UFCNA). **La qualité de l'environnement sonore ou la gêne ne sauraient être représentées par une valeur monétaire.** Il est d'ailleurs intéressant de remarquer que le même cheminement conduit l'émetteur de ce point de vue à rejeter également l'idée de l'indemnisation, celle-ci étant appréhendée comme un moyen de passer le problème du bruit sous silence, de s'en dédouaner sans chercher à le résoudre véritablement. Précisons que ce rejet a trouvé un large écho dans le groupe.

En définitive, s'ils y voient aussi des limites, les participants du second groupe reconnaissent l'intérêt d'une évaluation chiffrée du coût social, et de la mise en évidence, par son intermédiaire, de la situation particulièrement défavorable de Villeneuve-le-Roi et Ablon, ainsi qu'au fort attachement des habitants à leur espace de vie.

Utiliser l'enquête à des fins d'informations et de mobilisation

Nous avons précédemment vu que le dispositif d'enquête représentait, dans les discours, une modalité de consultation dont la légitimité serait conditionnée par les prolongements opérationnels, donc par le respect de la prise de parole. Aussi, après avoir analysé l'acceptabilité des ressorts spécifiques de l'évaluation contingente, focalisons notre attention sur le passage de l'évaluation à l'application des résultats qu'elle produit. Les réactions se révèlent ici encore assez distinctes selon les groupes.

Comme le **premier groupe** ne saisit pas entièrement la teneur hypothétique du dispositif, il donne l'impression de se méfier aussi des conséquences que son application pourrait avoir, dans la mesure où il ne les maîtriserait pas. Ils se prononcent donc en premier lieu en faveur d'un suivi des enquêtes (« *il faut qu'il y ait un suivi, c'est très important parce que ça pourrait être le point de départ d'une prise de conscience des nuisances que nous vivons* »). Les participants de ce groupe feraient alors confiance aux associations pour assurer ce suivi. Plus globalement, ils évoquent la **nécessité de l'institutionnalisation d'un contrôle légitimé par la présence associative.** Un Comité de suivi ou de pilotage aurait pour mission de suivre le déroulement de l'enquête mais, également, d'informer les riverains et les politiques. En ce sens, la garantie attendue concerne davantage la transmission d'informations destinée à une prise de conscience qu'à une mise en application *stricto sensu* opératoire.

Nous retrouvons dans le **second groupe** cette idée de faire de l'enquête un **outil d'information** débordant la sphère scientifique dans laquelle elle semble confinée : l'enquête

est susceptible de donner lieu à une information objective de source neutre et apolitique destinée aux habitants mais aussi aux autorités publiques. Mais, surtout, dans leur ensemble, les participants de ce groupe jugent l'enquête comme la plus sérieuse et la plus complète à laquelle il leur ait été donné de participer. Ils lui attribuent des fonctions qui dépassent celles d'une simple information. L'ensemble des participants se félicitent des opportunités que pourrait offrir ce type de procédé. **En premier lieu, elle pourrait tenir lieu de preuve ou d'argument** (« *prouver qu'il y a un problème* ») grâce à des informations représentatives de la situation particulièrement défavorable de certaines communes. Un participant remarque, par exemple, que la situation particulièrement défavorable de Villeneuve le Roi vis-à-vis du bruit est bien exprimée par les échelles de gêne et de consentement à payer selon les communes (« *Moi au vu des résultats, je peux comprendre que le problème à résoudre, il n'est pas Orly. Il est à Villeneuve et à Ablon.* »). **Puis, elle permettrait de montrer aux autorités que les solutions proposées jusqu'à présent ne correspondent pas à la volonté de la population locale ainsi consultée, donc qu'une insatisfaction subsiste** (« *Je crois que si une enquête comme ça peut montrer au moins aux associations, aux politiques, aux gens locaux que ce qu'ils proposent jusqu'à présent n'est pas conforme à ce que veulent les gens, donc s'ils prennent conscience que ce n'est pas ce que veulent les gens et qu'ils prennent conscience qu'ils font totalement fausse route aujourd'hui dans ce qu'ils proposent, là ça peut servir à quelque chose* »).

De même que les acteurs institutionnels, les participants des focus group estiment, selon différentes intensités, que la **méthode d'évaluation contingente peut produire des données qui permettront d'affiner la connaissance des réalités territoriales puis servir de base à un débat public** par une « *prise de conscience collective* », donc, à terme, à des actions efficaces.

Au final, nous aboutissons à plusieurs résultats intéressants concernant l'acceptabilité de la méthode et le lien éventuel qui pourrait être tissé entre l'évaluation et la décision. Néanmoins ces résultats semblent déterminés par un ensemble de paramètres qui rendent difficile tout discours sur la méthode.

Concernant le groupe des « Employés » et des « Ouvriers », le premier obstacle à un jugement raisonné sur la méthode est, comme nous l'avons déjà évoqué plus haut, l'incompréhension de plusieurs des ressorts spécifiques du procédé d'évaluation, et en particulier de la teneur fictive du scénario et du consentement à payer. La peur d'avoir à contribuer financièrement au paiement des mesures prises, les conduit à développer un discours plus virulent que lors des autres séquences de la réunion.

Les ressorts méthodologiques exposés, le procédé leur est apparu incompréhensible. Cette fiction, loin de les rassurer, les a rendus encore plus méfiants (à l'exception d'un participant), et ce d'autant qu'ils ne pouvaient, au terme de la réunion, envisager de solutions à leurs attentes implicites (« *c'est une bonne chose si ça ne se retourne pas contre les gens. Si c'est vraiment pour évaluer le coût à Limeil et faire par exemple payer les transporteurs, ça va.* »). En fait, il semble que leur regard sur la méthode d'évaluation contingente, qu'ils envisageaient pourtant a priori comme un moyen d'expression démocratique pouvant être utile à la décision, soit biaisé par la méfiance qu'ils ont à l'endroit du politique (« *les études c'est toujours un moyen d'évaluer, mais le problème c'est de savoir ce qu'on en fait après* »). Même si, à un moment donné, ils semblent admettre que le procédé cherche à chiffrer leur gêne en vue de décisions ultérieures en leur faveur, ils réitèrent leurs craintes essentielles et escamotent toute réflexion sur la méthode. Ils craignent que cette évaluation soit finalement un test visant à les sensibiliser à l'idée du paiement individuel des mesures envisagées pour résorber le bruit

(« leur faire avaler la pilule »). Cette crainte supplémentaire empêche alors une discussion fructueuse et un recul serein sur l'applicabilité de la méthode : tous les arguments tournent court. Seuls les moyens d'éviter cette dérive guident le discours (« se faire avoir »). Au risque d'un renoncement de l'intérêt propre de la méthode, ils préconisent alors la mise en place de « garde-fous » (comité de suivi, prévenir du caractère fictif et surtout ne pas entreprendre de chiffrages).

Donc, avant comme après l'exposé des ressorts de la méthode d'évaluation contingente, les participants du premier groupe se sont considérés comme des victimes. Aussi se sont-ils enfermés dans leur mode de pensée et sont-ils repartis avec l'impression d'être de nouveau incompris : leur gêne ne s'évalue pas, à ce titre elle doit être combattue. Nous voyons bien ici en toile de fond que **la méfiance quant à la méthode relève d'un malaise** bien plus profond qui engage le **rapport au politique** : une distance, une absence d'intégration à l'espace publique qui grève toute discussion.

Des paramètres sociopolitiques guident, tout aussi fortement, le discours du **deuxième groupe**. Il semble que la participation à l'enquête soit apparue comme un moyen pour les habitants de faire part de leur situation d'inconfort sonore (avec par exemple, la passation de l'enquête dans un jardin pour que l'enquêtrice soit en situation réelle et prenne conscience du bruit). A l'identique, la réunion aura servi d'exutoire de leur mal-être et d'espace de jugement de l'attitude des pouvoirs publics. Toutefois, ayant admis, donc compris les principaux ressorts du procédé, ces discours ont moins obéré l'approfondissement du débat sur la méthode. Les participants de ce second groupe ont émis des jugements sur les avantages et limites du procédé. Parmi les limites, ces derniers ont exprimé avec vigueur un **fort scepticisme**, non pas à l'endroit du dispositif méthodologique mais plutôt **quant à la volonté des autorités d'utiliser cette méthode, ainsi qu'à la résolution subséquente d'engager une action publique** (« on est content de s'exprimer, on est content qu'il va y avoir un rapport mais on n'y croit pas »). Après des années d'attente et de revendications sans résultats qui ont bridé leur combativité, « ils ne croient plus », ou semble-t-il juste assez pour répondre à ce type d'enquête et participer à la réunion. De nouveau, l'action des pouvoirs publics s'est trouvée condamnée, mais selon un point de vue sensiblement différent.

Sous ce double faisceau compréhensif, **il semble donc bien que l'acceptabilité de la méthode soit conditionnée par le regard porté sur l'attitude des politiques**. Plus précisément, en s'attachant à recueillir et à interpréter le discours sur la méthode, nous avons pu sentir l'existence d'une distance des individus avec la politique. Il nous semble donc que la réduction de cette distance est la condition nécessaire à un jugement réel sur l'application méthodologique. Dès lors, cette discontinuité, qui se manifeste différemment du fait d'appartenances sociales distinctes autant que de différences territoriales, focalisera-t-elle la suite de notre propos.

5.2.2.2 Les déterminants politiques et territoriaux du regard porté sur la méthode et ses résultats

Une distance face à l'attitude des pouvoirs publics

Dans le cas du groupe « Employés » et « Ouvriers », il est intéressant de noter d'abord que c'est à la suite d'une relance, après plus d'une heure de réunion, que les arguments d'ordre politique sont avancés, alors qu'ils interviennent très rapidement dans le cas du deuxième groupe. Ces arguments stipulent clairement une crainte de la hiérarchie étatique et **une méfiance de l'attitude de l'administration centrale** (« ce à quoi il faut veiller, c'est que les résultats ne tombent pas entre les mains de certaines personnes »). Ils se sentent, au mieux,

éloignés, au pire, ignorés des instances centrales de décision, des « bureaux » inaccessibles qui semblent toujours pouvoir agir contre leurs intérêts (« *il y a les résultats que vous avez obtenus avec votre exemple, et ça effectivement si vous nous garantessez que ces résultats ne paraîtront nulle part, et surtout pas au... ministère des transports. C'est bien : ça c'est se prémunir contre les résultats d'un scénario qui, je suis désolée, peut arriver à ça.* »).

A l'inverse, **ils accordent un crédit substantiel aux acteurs locaux**. Certains mettent en avant des informations qui laisseraient présager un changement dans l'attitude des élus (« *dans nos villes quand même y'a des choses qui se font. Il y a des réunions. Là par exemple j'ai un article de la mairie de Limeil Brévannes... Si, ils travaillent quand même là dessus nos maires* »). A titre d'exemple, sur le sujet qui nous mobilise, considérant les subventions destinées à l'insonorisation, ils décèlent un geste en leur faveur. Dans le même esprit, l'enquête à laquelle ils ont participé constitue un signe positif localisé de la prise en compte de leur avis (« *déjà si on est là, c'est que les gens s'en inquiètent. Oui, je suppose qu'on vous a demandé l'enquête pour de bonnes raisons* »). Aussi, souhaitent-ils d'abord être entendus par les élus municipaux ou départementaux et que leurs demandes parviennent aux échelons inaccessibles de l'Etat. Pour ce faire, le regroupement des communes apparaît nécessaire et la pression du tissu associatif essentielle. Bien que ne faisant pas partie d'une association (§ 5.1.2.2), ils se sentent partie prenante de la parole associative et du poids politique que « doit » exercer le « tissu associatif » à l'échelle locale (« *...faire pression sur les collectivités, c'est pour qu'ils sentent que nous sommes toujours concernés par le problème. Nous, nous ne pouvons pas atteindre le gouvernement, ils sont un trait d'union, et justement il faut rester vigilant et continuer à faire pression* »). Ce n'est, dès lors, pas surprenant que **les associations**, dans l'hypothèse d'une application de la méthode, soient désignées pour assurer le suivi de la procédure d'évaluation. Elles **se voient ici créditées d'un rôle d'acteur**.

Plus globalement, **cette méfiance à l'endroit des pouvoirs publics centraux a grandement conditionné le regard porté sur les modalités d'application de la méthode**, et sur l'utilisation qui pourrait être faite de l'enquête. Cette utilisation s'était pourtant affirmée comme une condition nécessaire à la légitimation évaluative. Mais, dès que ces modalités d'application et d'utilisation étaient envisagées sous l'angle de processus politiques mal connus, voire craints, ces participants revenaient inexorablement sur les garde-fous à instaurer afin de garantir l'usage, quelque peu redouté, des résultats produits.

A l'inverse, les participants du **deuxième groupe** se sentent manifestement dotés d'une compétence politique et d'une force de proposition. Leur discours est très tôt enclin à se focaliser sur l'action et la décision. Deux des membres affichent même un certain agacement lorsque l'animateur insiste pour engager une discussion sur la méthode et le protocole mis en place. Or l'action passe, de fait, par le politique. Donc très vite, les membres de ce groupe ont émis des jugements sur la gestion politique du problème posé. C'est à ce stade que la discontinuité est apparue : les participants ont montré qu'ils étaient désabusés face à l'attitude des pouvoirs publics et, en premier lieu, à celle des acteurs locaux (« *ça ne date pas d'aujourd'hui vous savez cette histoire de bruit là. Ça date depuis 10-15-20 ans déjà, et voyez que les Pouvoirs Publics, pour les remuer, c'est difficile* », « *Ils ne font rien* »). Le débat a donc fait émerger une forte critique à leur endroit. Ils ne défendraient pas fidèlement les intérêts des habitants (le taux élevé d'abstention à Villeneuve-le-Roi en serait la preuve). Ils agiraient uniquement en fonction d'intérêts individuels ou électoraux. A la suite d'une question sur la destination d'une telle enquête, il est apparu que **le pouvoir municipal** était, dans certains esprits, véritablement **désavoué** (« *Pas à la Mairie, surtout pas* », « *c'est comme notre Maire, il habite pas ici, il s'en fout des avions* »).

En conséquence de l'incapacité, selon les participants, des pouvoirs locaux à relayer leur volonté auprès des instances centrales de décision, **certains des membres prônent l'établissement d'un lien direct avec l'Etat** qui serait le seul à être véritablement susceptible de réagir à une enquête de ce type. Précisons ici qu'une mansuétude s'est globalement dégagee à l'endroit de l'Etat : s'il n'a pas à ce jour agi, c'est en premier lieu parce qu'il est mal relayé par les pouvoirs locaux (« ... *Gayssot, à la limite dans cette affaire, bon il a pris la décision qu'on lui a poussé de faire, que les Pouvoirs Locaux lui ont poussé de faire. Donc à la limite, de ce côté là, on ne peut pas trop lui en vouloir* »). **Toutefois, son éloignement des réalités locales constituerait un obstacle majeur à une intervention significative.** Nous voyons aussi poindre une critique envers les pouvoirs centraux qui n'auraient qu'une connaissance très approximative des contextes territoriaux et seraient jugés déficients dans leurs interventions (« *Moi ce pour quoi je lui (Gayssot) en veux beaucoup, c'est d'avoir pris une décision qui est, sans avoir été voir et sans avoir pris en compte ce facteur Danger* »).

Souffrant donc d'un défaut de représentation à l'échelle locale et confrontés à une méconnaissance étatique des problèmes territoriaux, **certains des participants de ce second groupe ont un temps envisagé que l'enquête**, puisque rendant compte du vécu des gens, **puisse servir de référence à transmettre directement au pouvoir central.** Aussi, la production scientifique se voit-elle, un court instant, créditée tout à la fois d'un rôle légitime d'explication (Farr 1984) et d'un statut potentiel d'acteur, répondant, alors, au mythe d'une science ayant les vertus nécessaires pour exercer un contrôle sur les événements (Beauvois & Deschamps 1992). L'acte de recherche pourrait servir de tremplin à une action plus conforme aux opinions et attentes des habitants. Il se substituerait en quelque sorte à la représentation démocratique par les élus locaux (« *Mais ces solutions sont, d'une part, complètement ignorées par les compagnies et elles ne sont pas défendues par les pouvoirs locaux, qui au contraire, jouent la différence. Ils jouent dans l'autre cour, ils jouent... en faisant croire qu'ils défendent les riverains, ce qui est faux* »). Mais certains des membres rappellent alors que la justification de cette nécessaire application dépendra en dernier ressort du politique. Celui-ci, selon l'ensemble des participants, risque de minorer le problème étant donnée la faible quantité de population touchée et la temporalité des mandats électoraux (« *impliquer les politiques, moi je suis très sceptique sur l'aboutissement, puisque aujourd'hui sur beaucoup de points, leur seule préoccupation c'est leur nouveau mandat ou les élections qui vont venir, et non pas le bien être des gens [...] les décisions qu'ils prennent ne sont pas des décisions pour la France ou en tout cas pour le peuple français. C'est bien des décisions pour leur prochain mandat.* »).

Dès lors, cette distance forge une volonté d'implication directe dans la gestion des problèmes et incite les représentants à user de la réunion comme d'un lieu d'auto-représentation et d'expression revendicatrices.

C'est probablement de telles velléités de mobilisations individuelles et collectives qui se sont exprimées au cours de la discussion. Mais, les participants se désolent de la difficulté d'une action collective efficace, étant donné le faible nombre de la population, non seulement concernée, mais surtout prête à se mobiliser (« *Si on fait « Allez on va aller casser Orly ». Bon je ne parle pas des avions, je dis bien les installations qui empêcheraient les avions de décoller et d'atterrir. Bon c'est pas foutre le feu aux bâtiments. Et bien, vous verrez combien on va être !* », « *Ils ont baissé les bras* »). Par ailleurs, les participants de ce second groupe dénoncent l'absence d'une structure solide sur laquelle s'appuyer, qui porterait des objectifs conformes à leurs intérêts. A l'exception d'un participant, **ils ne se sentent pas du tout représentés par les associations de lutte contre le bruit, et émettent même un avis très critique sur leur crédibilité** (« *elles sont noyautées à 100%* », « *Pégase a défendu des options qui ne sont pas du tout ce que pensent les gens. Comment ça se fait ?* »). Aussi, est-ce

somme toute logique que les participants se retrouvent dans les caractéristiques composant le profil, dressé à partir des traitements factoriels, de population gênée (commune de résidence, lecture d'articles et reportages, rapport à l'habitat, possibilité d'éloignement dans un endroit calme le week-end...), à l'exception de la proximité intellectuelle avec de tels mouvements associatifs³⁴.

Les divergences perçues entre certains riverains et les associations viendraient grever le dynamisme collectif. La mobilisation devenant difficile à réaliser, les initiatives individuelles sont à ce stade envisagées et, au premier chef, le recours aux services d'un avocat pour engager une procédure judiciaire. Cette menace contentieuse résonnerait ici comme un avertissement politique. Ceci nous conforte dans l'idée que ces participants ont tenté, en situation de représentation, d'adresser à travers la réunion un message aux acteurs publics (« *Nous on a eu la Police qui est arrivé chez nous...* », « *Ah oui, moi une fois j'ai téléphoné, et j'ai dit « Si vous continuez, je prends le fusil et je tire dessus ». Les flics, je leur ai donné mon nom et ils sont venus* », « *on n'a pas le permis de construire mais on le fait quand même. Je veux dire, s'ils ne suivent pas la loi, je ne vois pas pourquoi les riverains suivraient la loi. C'est œil pour œil, dent pour dent. Et puis y a pas de discussion possible avec les gens qui ne suivent pas les lois. Pour moi c'est aussi simple, aussi draconien que ça* »).

Au final, les participants de cette deuxième réunion ont une attitude paradoxale vis-à-vis des pouvoirs publics. D'une part, ces personnes semblent assez bien intégrées au champ politique dans la mesure où ils s'y intéressent, connaissent les mécanismes de régulation et les enjeux latents. Ils manifestent une bonne compréhension du système de gestion publique et accordent, dans une perspective nationale, un certain crédit à l'action ministérielle. Mais, d'autre part, ils ont l'impression, malgré cette intégration, de ne pas être représentés lorsqu'il s'agit du problème spécifique et local du bruit. Les pouvoirs publics seraient désintéressés d'un vécu quotidien affecté par la charge sonore et « sourds » face aux revendications qui y sont associées (respect du couvre-feu ...). Ce contexte ne suscitant parallèlement pas une mobilisation collective à leurs yeux suffisante, **ils éprouvent un sentiment de marginalité et de minorité**. Aussi demeurent-ils unanimement sceptiques quant à toute action politique, aussi bien locale que nationale.

Il ne s'agit plus ici d'une méfiance à l'égard des pouvoirs publics centraux qui induirait une délégation aux acteurs locaux, mais d'un jugement politique autonome empreint d'un scepticisme généralisé né d'une représentation négative de l'action de l'ensemble des pouvoirs publics et qui conduirait à des **vellétés d'actions individuelles**.

L'attitude désabusée qui découle de cette discontinuité conduit alors logiquement à une certaine perplexité quant à l'utilisation de l'enquête. **Même s'ils s'estiment représentés par les résultats et soulignent les avantages de la méthode, les participants sont assez dubitatifs quant aux prolongements opérationnels, pourtant souhaités, d'une telle évaluation.** De ce fait, comme nous l'avions annoncé plus haut, dotés d'une compétence politique, ils s'expriment plus dans la perspective de franchir cet abîme qui les sépare de l'action publique. **L'efficacité du procédé méthodologique serait donc, en tout premier lieu, conditionnée par le rétablissement d'une passerelle entre personnes affectées et le politique.** Toute discussion sur la méthode demeurera superflue tant que cette condition de passage ne sera pas assurée.

³⁴ Cette distance est probablement liée aux critères d'échantillonnage.

Les déterminants de ces rapports distincts au politique

Comme nous avons pu le pressentir, l'une des lignes de partage expliquant les différences de rapport au politique entre les deux groupes se situe au niveau de ce que P. Bourdieu dénomme la **compétence politique**. Celle-ci serait, selon lui, socialement déterminée donc s'affirmerait comme une compétence sociale (Bourdieu, 1979). La compétence politique dépendrait essentiellement de la position que l'on tient dans l'espace social, et plus particulièrement du niveau d'instruction et d'un « *ethos de classe* » hérité, c'est-à-dire d'« *un système de valeurs implicites que les gens ont intériorisé depuis l'enfance et à partir duquel ils engendrent des réponses* » (Bourdieu 1980). La compétence politique serait alors déterminée par la position occupée dans la hiérarchie sociale (Mayer & Perrineau 1992).

Mais c'est plus précisément dans l'articulation entre compétence politique et **compétence sociale** que nous trouvons matière à compréhension. La première condition d'une participation à un questionnement de type politique est de constituer celui-ci comme politique. Or, selon Bourdieu, les classes populaires, nourries, du fait de leur rang socioculturel, un sentiment d'infériorité qui rejaillirait sur leur compétence effective, entendue ici au sens légitime. C'est bien ce que nous avons pu observer par l'absence de jugement politique spontané chez **les participants du premier groupe**. Ce sentiment de moindre compétence politique, compris à la fois comme savoir et comme droit au sens juridique, impliquerait alors la fréquente mobilisation de principes non politiques (valeurs éthiques, personnalité, sympathie...). C'est de nouveau la lecture qui a été faite du principe véhiculé par l'idée du consentement à payer. De même, ce sont des valeurs éthiques qui guident les propositions d'actions émaillant parfois le discours : pénalisation financière très lourde pour le non-respect du couvre-feu, partage des nuisances ou mise en péréquation des retombées financières (notamment celles de la commune d'Orly *supra*).

La deuxième condition est d'être en mesure d'appliquer à ce questionnement des catégories politiques, c'est-à-dire de prendre position. Ainsi, si l'agent se sent étranger à la sphère politique et n'a aucun pouvoir sur elle, il a une faible propension à émettre une opinion ou plus généralement à participer politiquement (« *la probabilité d'avoir une opinion varie en fonction de la probabilité d'avoir du pouvoir sur ce à propos de quoi on opine* », Bourdieu, 1980). Or, selon P. Bourdieu, le positionnement politique est déterminé en particulier par l'habitus, « *système des dispositions à sentir, percevoir, penser, agir* » construit en fonction des conditions sociales d'existence de l'agent. Parmi ces conditions sociales, l'expérience scolaire est susceptible de fournir les instruments d'une maîtrise symbolique de la pratique et du langage politiques. C'est ce qui pourrait expliquer pour les « Ouvriers » et les « Employés » l'absence d'attitude revendicative affirmée vis-à-vis du bruit, du moins avant que l'on ait abordé le sujet du consentement à payer.

Dès lors, P. Bourdieu affirme que le sens politique des personnes de faible rang social s'exprime difficilement par une opinion personnelle et par le vote à bulletin secret, mais plutôt par la délégation (à un représentant syndical, associatif ou à un parti systématiquement plébiscité). N'est-ce pas cette volonté de délégation - aux acteurs locaux et aux mouvements associatifs - qui a été exprimée lors de la réunion par les « Ouvriers » et « Employés » ?

A l'inverse, le sentiment de ne pas être représenté à l'échelon local, porter intérêt prononcé pour les actions publiques et avoir une proximité idéologique avec les organes étatiques pourraient fournir les conditions nécessaires d'une contestation. L'ensemble des personnes ayant cette posture politique peuvent participer au champ politique conventionnel tout en se sentant mal représentées concernant un aspect spécifique de leur identité sociale. L'exclusion des canaux de représentation n'est donc pas totale, « *mais la jouissance d'un certain mode d'accès à la représentation ne s'étend pas dans bien des cas à ce qui fait l'enjeu du*

mouvement, à cette dimension de l'identité sociale qui est en cause et au nom de laquelle on y participe et on y adhère » (Chazel 1992). Plus précisément, des enquêtes montrent que les individus les plus favorables à l'action contestataire véhiculent le plus de ressources politiques (connaissance des rouages décisionnels, potentiel élevé de conceptualisation...), socio-économiques (revenus, patrimoine...) et culturelles (années d'études, types de diplôme...). En regard des caractéristiques individuelles présentées au début de cette analyse (Tableau V-1 et V-2) et des dotations en connaissances manifestées lors des entretiens ne serions-nous pas là en présence des traits distinctifs des participants du **groupe « Professions Intermédiaires »** et **« Professions Intellectuelles Supérieures »** ?

De plus, il semblerait que nous ayons d'autant plus d'opinions sur un problème que nous avons d'intérêts à ce problème. Ces opinions viendraient alimenter les ressources politiques susmentionnées, donc, pour ce qui nous concerne, amplifier les volontés revendicatives. Or, les « Professions Intermédiaires » et « Professions Intellectuelles Supérieures », du fait de leur insatisfaction, à la fois sociale et pratique, de ne pas pouvoir jouir pleinement de leur patrimoine immobilier, ont intérêt, selon les discours, à adopter directement une position contestataire. En théorie, nous serions dans une configuration pouvant contourner le paradoxe d'Olson (1978).

Dès lors, il semble que l'absence de passage à l'implication véritable puisse s'expliquer par le manque de reconnaissance d'une légitimité à certains rouages existants localement : les associations et les élus locaux. Il y aurait *in fine* un manque de cohérence intentionnelle entre des pratiques contestataires et un discours revendicatif, engendré de façon autonome à partir d'un principe explicitement politique.

Nous voyons poindre ici un autre motif susceptible d'expliquer les différences d'attitude face à la politique, et par-là même vis-à-vis de la méthode : **l'intérêt que l'on porte** à l'espace des pratiques, et plus largement **au territoire d'appartenance**. Au-delà des facteurs sociaux d'explication, il s'agit maintenant d'interroger les effets d'un attachement territorial sur les comportements politiques et donc, indirectement, sur l'appréciation de la méthode.

Le fait que, dans chacun des groupes, les participants soient d'une origine territoriale quasiment similaire (Limeil-Brévannes pour le premier groupe, Villeneuve-le-Roi et Ablon pour le second groupe) ne doit pas être considéré comme un biais méthodologique grevant la démarche. Au contraire, il aura permis d'appréhender le rôle du rapport à l'espace, et plus précisément, dans le cas d'un groupe, du sentiment d'appartenance local sur l'appréciation du procédé méthodologique et des résultats obtenus.

Dans leur discours sur leur cadre de vie, **les participants du groupe « Ouvriers »** et **« Employés »** paraissent captifs d'un environnement faiblement caractérisé, davantage évoqué comme espace de pratiques (promenades dans la forêt...) plutôt que lieu emprunt d'une histoire communautaire source d'attachement. Lors de la présentation de soi, chacun évoque son « *petit monde* », « *pas si mal* », « *pour le cadre de vie, je n'ai pas à me plaindre* ». Ces formules traduisent une position mobilisant des référents moins exigeants (« *on a le privilège d'avoir une zone pavillonnaire plus calme qu'une zone HLM* », « *je suis dans le centre de Villeneuve, donc je n'ai pas à me plaindre, il y a des coins plus...* »). Remarquons ici que le cadre de vie est évoqué de façon relative et brièvement décrit. En dépit des relances de l'animateur, il est impossible de caractériser finement les aménités environnementales des communes de résidence. Limeil-Brévannes serait une « *ville typique de la banlieue parisienne* », qui propose des « *activités* », dispose d'une piscine, etc.

A l'inverse, les aspects négatifs sont bien plus longuement évoqués et donc précisés. Outre le bruit des avions, ils renvoient pour l'essentiel à la vie en collectivité et, dans une plus faible mesure, aux rapports de voisinage. Les participants dénoncent des comportements peu

civiques comme les excès de vitesse, le stationnement des voitures sur les trottoirs, le manque d'éducation des propriétaires de chien, les vidanges dans la cité (habitant d'Orly), etc. Même si les critiques exprimées ont une portée générale résonnant au sein du groupe, la représentation de l'environnement apparaît fortement fédérée par des pratiques et des interactions de proximité, souvent plus individuelles que sociales. La commune de résidence ne serait pas dotée d'une image valorisée collectivement. Cette absence de représentation spatiale et, plus globalement, la description faite du cadre de vie, nous incite à croire, rapportée aux dimensions mobilisées par l'autre groupe dans le cadre du même exercice descriptif, à l'existence d'une faible cohésion sociale, ferment d'un attachement territorial.

Or, nous avons vu précédemment que la compétence politique conditionnée socialement pouvait expliquer le faible esprit contestataire du groupe « Ouvriers » et « Employés » ainsi que son attente de délégation aux acteurs locaux. Aussi, un faible ancrage territorial viendrait-il renforcer ces attitudes : il n'y aurait pas lieu de revendiquer la préservation d'un rapport à l'espace qui s'avère peu singularisé. Dès lors, le sentiment d'appartenance local ne viendrait pas interférer dans l'attente de délégation pouvant résulter d'une compétence politique spécifique. Cette attente, liée à l'appartenance sociale, expliquerait seule les conditions émises pour l'application méthodologique (ex : garde-fous associatifs). Dans ce cas précis, aucun tropisme spatial n'interagirait dans le jugement porté sur notre matériau.

Pour les « **Professions Intermédiaires** » et « **Professions Intellectuelles Supérieures** », nous avons vu que leurs compétences politiques les conduisaient à avoir une attitude inverse : force de proposition revendicative et volonté d'implication. Mais, à l'inverse du groupe précédent, il existerait un rapport singulier au territoire, voire, selon plusieurs signes distinctifs repérés dans le discours, un sentiment d'appartenance locale.

Ce sentiment d'appartenance semble chez les participants prendre principalement racine dans leur parcours résidentiel mais aussi dans une identité locale qui convoque une histoire collective (Bahi-Fleury G. 1996).

Cet attachement tient d'abord à **une histoire résidentielle individuelle**. Il est apparu que dans ce deuxième groupe, provenant essentiellement de Villeneuve-le-Roi (*supra*), quelques personnes avaient, pour y habité de longue date voire y avoir grandi, une « histoire » dans cet espace de vie (« *Mais ceci dit, quand on connaît Villeneuve, moi quand j'étais gamin j'y ai été heureux j'ai pas... quand j'étais gamin j'ai pas souvenir d'avoir été malheureux dans cette ville. Bon les avions faisaient peut-être plus de bruit mais y'en avait moins aussi, hein* »). La plupart des membres de ce groupe font d'ailleurs référence à leur arrivée, donc aux raisons de leur choix résidentiel, sans doute par souci de justification sociale, mais aussi pour inscrire leur présence sur le territoire dans la durée, et légitimer ainsi leur droit à la revendication.

Un autre aspect affectif important jaillit lorsqu'ils expriment la crainte de ne pas voir se perpétuer l'histoire familiale dans un lieu auquel ils sont attachés. Compte-tenu des inconvénients liés aux avions (bruit, danger...), le choix résidentiel des enfants se tournerait de plus en plus vers d'autres communes alors même que certains des participants choisissaient, au moment de leur décohabitation, de rester à Villeneuve-le-Roi ou Ablon.

L'histoire collective joue aussi un rôle important dans l'ancrage territorial. Non sans une certaine nostalgie (« *je me rappelle, il y avait les chèvres. Le voisin faisait paître ses chèvres sur les trottoirs puisque les trottoirs n'étaient pas cimentés comme aujourd'hui* », « *On connaissait tous les voisins* », « *Il n'y avait pas toute la réglementation européenne comme aujourd'hui, on servait le lait à la louche, et on a jamais été malade* »), cette histoire collective s'exprime dans les discours lors des nombreuses interactions manifestant la reconnaissance de

pratiques spatiales communes et anciennes, sentimentalement investies (« *c'est vrai qu'il y a beaucoup de valeurs sentimentales à Villeneuve, ... des pavillons qui ont été construits y a tant d'années qui n'ont pas changé* »). Partageant le même type d'expériences individuelles ancrées dans les temporalités du territoire, les habitants ont construit des liens communautaires à travers des réseaux d'interconnaissances (« *Donc les gens sont attachés à cette ville parce qu'il y a des avantages. Y a des jardins et puis y a une solidarité à la fois à Ablon et à Villeneuve qui est réelle[...], les gens se parlent, hein j'ai l'impression ici ? Les gens sont bien..* »). Ces réseaux ont alors lentement forgé une solidarité.

Quel pourrait alors être la relation entre ce sentiment d'appartenance et le jugement porté sur la méthode ? Des études en psychologie sociale de l'environnement ont montré le poids du sentiment d'appartenance territorial dans les relations transactionnelles homme – environnement (Fried 1982). Plus précisément, elles ont montré que lorsque cet environnement est le siège de contraintes fortes, impliquant des changements de pratiques individuelles (ex : isolation phonique du logement) et sociales (ex : sociabilité), le sentiment d'appartenance, voire le ciment communautaire (« *Heureusement, on a des amis par ici qui sont dans le même [...] lot, ...les gens comprennent le problème* »), peuvent croître en réaction (Fischer 1992). En effet, l'ancrage affectif au territoire renforce chez l'individu la volonté de développer, à l'exemple de la solidarité³⁵ ou de l'esprit contestataire, des stratégies comportementales ou cognitives. Ce mécanisme de résistance permet alors de mieux affronter la charge environnementale et de justifier le choix de rester dans un environnement que les normes sociales discréditent (« *Non je pense que les gens de Villeneuve le Roi sont des gens qui aiment réellement leur ville parce que sinon y a longtemps qu'ils seraient partis.* »). K.M. Korpela (1982) explique ce processus comme étant un mécanisme d'auto-régulation active, établi dans le but de conserver la cohérence de l'identité individuelle et collective.

Précisons ici que les stratégies cognitives, donc les représentations qui les préfigurent, prennent grandement appui sur le recours aux savoirs. La rudesse de plusieurs jugements, la force de certaines exigences et la radicalité des solutions proposées (destruction de l'aéroport ou son déplacement) sont toujours étayées par des connaissances et informations appuyées sur des expériences passées ou des actions récentes qui présument de leur faisabilité économique et sociale (« *Munich a supprimé son aéroport du jour au lendemain* »). Selon S. Moscovici « *Plus la demande d'un objet est forte et plus la distance avec l'objet demandé est grande, plus l'objectivation devient réelle.* » (Moscovici 1988). Remarquons d'ailleurs que les solutions moins radicales, telles que le respect du couvre feu, l'interdiction des avions gros porteurs, et enfin les actions techniques, plus conventionnelles, de réduction du bruit (moteur, fuselage...) sont relativement peu évoquées. Certes, cette absence pourrait découler du scepticisme à l'endroit du politique, évoqué plus haut. Elle résulterait de larges connaissances sur le fonctionnement du système décisionnel. Mais surtout, la radicalité des points de vue ne serait-elle pas, pour partie, façonnée par l'ancienneté résidentielle elle-même partiellement explicative du sentiment d'appartenance locale ? La dotation en connaissances cette fois-ci sur les enjeux relatifs aux bruits des avions ainsi que le sentiment de légitimité qui se dégage des propositions avancées nous incitent grandement à le penser.

L'articulation entre le sentiment d'appartenance de certains habitants de Villeneuve-le-Roi et d'Ablon à l'espace de résidence et une expérience environnementale particulière participerait, selon différentes modalités (affectives, intellectuelles...), à l'explication de la posture revendicative adoptée et du besoin d'implication manifesté par le groupe des « Professions

³⁵ A titre d'exemple, trois personnes se sont étonnées de l'absence de personnes domiciliées à Villeneuve-St-Georges, commune soumise aux mêmes contraintes sonores.

Intermédiaires » et « Professions Intellectuelles Supérieures ». En induisant des exigences fortes et en accentuant l'amertume de ne pas se sentir représenté par les pouvoirs politiques locaux, ce sentiment renforcerait donc des attitudes prédisposées par une compétence politique spécifique. **L'attachement au lieu de vie serait donc un facteur déterminant de la discontinuité avec le politique.**

La fréquente mise en relation de la pression acoustique avec la dynamique sociospatiale nous conforte dans ce cheminement (« *cette ville, on peut dire, meurt de ces avions. Elle meurt de ces avions parce que les gens qui ont un niveau social plus élevé s'en vont, même si c'est difficile ; il faut bien comprendre que l'enjeu d'aujourd'hui c'est la paupérisation de Villeneuve-le-Roi – Ablon. Alors si les gens s'en foutent, évidemment qu'ils s'en foutent, mais on partira. Peut-être qu'il faut supprimer Villeneuve et Ablon, moi je ne sais pas, j'en sais rien de ce qu'il faut supprimer. Moi je ne voudrais pas supprimer la ville mais bon...* »). Remarquons que cette relation est tellement prégnante qu'elle a aussi conduit un participant à émettre, certes de façon lapidaire, un point de vue particulier ayant fait écho au sein du groupe. Le bruit et donc la proximité de l'aéroport n'auraient pas eu que des incidences négatives sur le devenir des communes : ils auraient aidé à la conservation du cachet résidentiel très apprécié et au maintien d'une certaine tranquillité (« *on a évité les tours. Villeneuve serait peut-être invivable à cause de ces tours s'il n'y avait eu l'aéroport. Mais ceci dit c'est vraiment un handicap sérieux et on a toujours l'espoir que ça va s'améliorer* », « *la nuit, [...] on a pas de bruit. C'est le silence. C'est plus silencieux peut-être que Paris ou une autre ville* », « *Y a pas beaucoup de violence malgré la proximité de Paris* »).

Du fait de cette influence sur la posture revendicative et de l'attente d'implication, l'attachement à l'espace de vie s'est donc indirectement avéré, pour partie, moteur de l'investissement individuel dans la démarche globale. En premier lieu, ce rapport affectif a, sans conteste, accentué l'envie des personnes de participer à l'enquête puis de venir à la réunion (« *Je ne réponds jamais à des enquêtes, c'est un principe. Mais ça c'est vrai que c'est un sujet dont je me sens proche* »). Mais surtout, ce rapport affectif au lieu de résidence a indirectement orienté et fondé le jugement, parfois rude mais toujours étayé³⁶, émis sur les principes portés par la méthode d'évaluation contingente. Alors que le consentement à payer guidait, selon des valeurs éthiques, le discours des « Ouvriers » et des « Employés », l'intérêt consultatif et l'efficacité de l'action publique portée par le scénario d'échange concentraient l'attention des « Professions Intermédiaires » et « Professions Intellectuelles Supérieures. »

Enfin, malgré la présence d'intérêts individuels clairement circonscrits permettant de contourner le paradoxe d'Olson, donc de motiver le passage à l'action collective, nous avons vu que les participants rejetaient l'idée d'une telle implication. Ils considéraient les relais extra-politiques locaux comme illégitimes car « *noyautés* » par les acteurs municipaux. Il en est de même ici. Nous venons de montrer que le sentiment d'appartenance local se nourrit d'interrelations et de solidarités. Or, selon A. Oberschall, l'existence de liens sociaux serrés et d'une forte solidarité constituerait le ferment d'une mobilisation collective (Oberschall 1973 in Birnbaum & Chazel 1978). Mais, de nouveau, le regard notamment porté sur les associations locales semble constituer un obstacle au passage de la revendication à l'action. Nul doute que cet obstacle participe à la radicalisation des attentes et augmente le potentiel protestataire des membres du second groupe. « *Il n'y a pas pire souffrance ou sentiment d'exclusion que dans l'absence de contribution de l'intelligence à la délibération puis à l'action* » (Dejours 2000).

³⁶ Un des participants est venu muni d'une pochette de documents sur laquelle était inscrit : « *Villeneuve-le-Roi-Avions-Vote* ».

Au regard des discours tenus, la méthode d'évaluation contingente serait porteuse d'indéniables avantages au premier rang desquels figure l'observation nuancée des vécus individuels de la charge environnementale (ex : favoriser les comparaisons des niveaux de gêne) et des spécificités territoriales. **Il y aurait donc ici confirmation de l'intérêt substantiel de la méthode pour apprécier plus finement les réalités vécues.** En retour, il y aurait aussi confirmation de la nécessité d'un tel potentiel pour légitimer un outil d'évaluation utilisé dans un domaine tendu entre transports – environnement.

Mais cette confirmation ne mettrait plus seulement en perspective le potentiel d'interface entre approches qualitatives et quantitatives. En approchant le fonctionnement territorial par la multiplication des registres de compréhension, la méthode d'évaluation contingente pourrait aider la décision à mieux correspondre aux évolutions actuelles. Puisque validé par l'ensemble des protagonistes, **ce potentiel, donc cette méthode, permettrait d'établir une correspondance entre évaluation et décision.** Dès lors, l'inadaptation, voire l'émiettement selon JM. Guéhenno (Guéhenno 1993, *in* Offner 1994), de la formation linéaire et hiérarchique des décisions du fait d'une abstraction grandissante de l'espace par l'émergence de territorialités différenciées pourrait ici être infléchi.

Très tôt, dans les propos tenus sur la méthode, le principe consultatif porté par le procédé a fait l'objet d'un large écho au sein des deux réunions. Cet intérêt pour la consultation montre le besoin d'expression des attentes concernant la qualité de l'environnement sonore. Puisque la problématique du bruit des avions était pour certains émotionnellement chargée, le glissement vers l'usage potentiel des données produites à partir du consentement à payer ou le réalisme de l'action publique, stipulée dans le scénario, s'est alors rapidement opéré.

Une analogie peut être faite ici avec les attitudes des responsables d'institutions révélées par l'analyse des entretiens exploratoires. En effet, nous avons noté que les discours convaincus émanaient des acteurs les plus impliqués dans la gestion contextualisée, porteurs d'objectifs sociopolitiques localisés. Ces intervenants ont eu une approche pragmatique de la méthode, s'intéressant davantage aux débouchés pratiques, donc à la problématisation opérationnelle de l'acte d'évaluation, et s'attardant peu sur les fondements théoriques de la méthode. Nous retrouvons bien la même attitude.

Cette concentration sur les possibilités et modalités d'usage dans le champ d'intervention étudié a logiquement orienté les discours vers l'expression de jugements, parfois âpres et cyniques, sur l'attitude des pouvoirs publics. Au final, dans les deux groupes, c'est principalement la représentation de cette attitude, fruit d'une cognition sociale et idéologique, qui a structuré le regard porté sur la méthode. **Cette représentation est certes à mettre en relation avec l'appartenance sociale des participants mais aussi, dans le cas du second groupe, avec leur appartenance territoriale, conduisant alors, pour ces deux raisons, à des postures différenciées face à la méthode d'évaluation contingente.**

Pour les « **Ouvriers** » et « **Employés** », la défiance, d'origine socioéconomique et contextuelle, vis-à-vis de la sphère politique centrale a globalement constitué un obstacle de taille à toute réflexion distanciée sur la méthode. Se sentant victimes du bruit et déléguant le pouvoir d'action aux intervenants locaux, les participants de ce groupe ont mobilisé moins des principes politiques que des valeurs éthiques pour apprécier la méthode. Dans cette logique, le consentement à payer, compris comme une demande réelle, est apparu frappé du sceau de l'injustice sociale. Devenant alors un véritable point d'achoppement, il allait précipiter un discours de plus en plus rude sur le procédé et entretenir la défiance à l'endroit des pouvoirs publics centraux. Bien que son caractère fictif ait été précisé, la défiance provoquée a conduit

les participants à la représentation d'un leurre manipulateur. Dès lors, ils mandataient les acteurs locaux pour contrôler (comité de suivi) une méthodologie qu'ils créditent certes d'un intérêt consultatif certain, mais dont ils comprennent finalement mal les objectifs et dont ils pourraient de nouveau se sentir victimes.

A la différence de ce groupe, il existerait, dans **le second groupe**, une articulation étroite entre l'attachement affectif au territoire local (histoire individuelle et collective, liens communautaires, réseau de sociabilité...) et la représentation spatialisée de l'expérience environnementale. Cette modalité singulière de transaction avec l'environnement exprimant un vécu différent de la charge sonore est apparue comme un facteur déterminant dans le regard porté sur la méthode. Rendant la représentation de discontinuité avec le politique, d'origine sociale, plus difficile à supporter, le vécu d'une intrusion de l'attachement territorial a amplifié une posture revendicative. Cette amplification a rejailli sur l'appréciation de la méthode d'évaluation contingente. Elle a induit, au moment du discours sur la méthode, une concentration de l'attention des participants sur l'action publique portée par le scénario d'échange hypothétique. Compte-tenu de l'ancienneté de résidence à Villeneuve-le-Roi ou à Ablon et de la dotation en connaissances sur les rouages articulant la vie politique, les enjeux relatifs au bruit des avions... le scénario a immédiatement été saisi comme fictif et l'action perçue comme irréalisable. Ce sentiment d'intrusion est de plus venu renforcer le besoin d'implication individuelle. Un besoin qui ne peut être satisfait car bloqué par le jugement porté sur les élus locaux, perçus comme négligents, et sur les associations perçues comme illégitimes. Le principe consultatif de la méthode a, dès lors, focalisé le discours des membres de ce groupe. Les informations sur le vécu territorial apprécié plus fidèlement par ce procédé pourraient être directement transmises au pouvoir central, admis comme seul véritable acteur. L'enquête servirait de relais. Elle serait un moyen de contourner la discontinuité au politique

Compte-tenu des résultats de l'analyse de contenu des deux **focus groups**, nous pouvons globalement admettre que **la méthode d'évaluation contingente présente des avantages importants** mais que **certains des ressorts** dont elle use, et principalement le consentement à payer, **constitueraient, en l'état, une contrainte à son utilisation**. Puisque les **pouvoirs publics manifestent un intérêt pour le potentiel substantiel et procédural de la méthode** (*supra*), il convient donc, éclairé en cela par l'ensemble des discours tenus, d'émettre des **recommandations** dans la perspective d'un **usage opérationnel**.

6. Recommandations

6.1 Une large diffusion des ressorts théoriques et empiriques

Compte tenu de l'attente d'informations complémentaires, potentialiser les atouts évaluatifs et, plus modestement, procéduraux de la méthode d'évaluation contingente, et donc poser le premier jalon d'un recours plus large et transparent à ce procédé, militent pour une **pédagogie dans certaines instances de décision, notamment ministérielles** (« *elle n'est pas assez propagée. A mon sens, elle mériterait d'être un plus longuement détaillée... dans ces fondements théoriques* » SRAE). Les réactions de surprise puis l'intérêt progressivement manifesté à l'égard du procédé méthodologique (« *séduisant* ») et des résultats semblent tout à la fois conforter cette proposition et constituer une garantie d'écoute de la part des acteurs du domaine du bruit des avions.

Cette pédagogie devrait prioritairement s'appuyer sur une diffusion de l'information qui s'attacherait tout autant à légitimer les **principes théoriques de la méthode employée qu'à préciser les conditions opératoires de son utilisation et ses finalités opérationnelles**.

En effet, même si l'attente d'informations complémentaires n'est pas, au final, le fait exclusif d'un type particulier d'acteurs, pour ceux de l'administration centrale, une dichotomie entre jugement sur la théorie et l'appréciation de l'opérationnalité de la méthode d'évaluation contingente affleure. Certes ces acteurs construisent une double attente de validation du dispositif mis en place : autant une validation théorique des présupposés scientifiques fondamentaux (« *C'est-à-dire que justement c'est bien ... qu'on définit bien les conditions de validité d'une méthode, qu'on est en fait dans un champ où ça peut avoir une certaine valeur scientifique.* » IFEN) qu'une validation pratique à l'épreuve des situations complexes. Mais, les finalités poursuivies par la mise en œuvre de la méthode d'évaluation contingente seraient mues par des principes étrangers à la logique scientifique. La demande de validation théorique et de légitimation scientifique serait alors disjointe de l'utilité même du procédé. A titre d'exemple, en ce qui concerne la Mission Bruit, plusieurs interrogations sur le fossé parfois existant entre rigueur réglementaire et complexité des situations manifestent un intérêt prononcé pour l'applicabilité des réglementations, compétence première de cette structure. Cet intérêt, conforté par la position de riverain d'aéroport de l'interviewé, pourrait en ce qui le concerne participer à l'explication de cette attente double. De même, l'épaisseur du parcours professionnel et notamment sa responsabilité ancienne dans la recherche sur le bruit en France, ont forgé chez l'intervenant du SRAE un regard expérimenté et pluridimensionnel fondateur de demandes à la fois de validation théorique et d'épreuve pratique. Il demeure tout autant attaché à approcher le rôle des phénomènes vibratoires sur le percept sonore, démarche plus arrimée à une acception classique de la procédure scientifique, que les facteurs de modulations psychosociologiques du vécu sonore, approche plus ancrée dans les réalités territoriales. Pour ce qui concerne les acteurs du pôle équipement, aucune demande de validation, théorique ou opérationnelle, n'émerge véritablement. La manifestation d'un intérêt trop marqué pour le potentiel d'observation véhiculé par la méthode aurait pu venir contredire la neutralisation stratégique du discours fortement arrimée à la maîtrise de l'outillage d'objectivation acoustique.

A l'inverse, les acteurs locaux conditionnent, tel que déjà évoqué, l'intérêt de la méthode à l'opérationnalité des résultats, elle-même reliée aux stratégies locales d'interventions (« *Elle serait amenée à se développer dans le futur que si elle a prouvé son efficacité.* » ADP). Aussi, ne souhaitant abstraire l'évaluation de son univers d'utilisation, ils manifestent une attente de validation théorique dès l'instant où ils apprécient l'usage qu'ils pourraient faire de la

méthode et des données qu'elle permet de produire. Validation pratique et légitimation théorique sont liées par une hiérarchie tacite. A titre d'exemple, son implication dans l'action locale (municipale et associative) et la volonté d'asseoir ses positions vis-à-vis de ses partenaires poussent la mairie de Villeneuve-le-Roi à vouloir consolider les procédures de consultation et de concertation. L'assurance d'une crédibilité scientifique du procédé d'enquête pourrait y aider. Mais c'est la prise en compte par la méthode des dimensions socioéconomiques locales qui offre des opportunités déterminantes et notamment d'initier un « *travail de coopération entre ceux qui subissent la nuisance et ceux qui la créent* » (Direction des services techniques de Villeneuve-le-Roi).

Comme déjà évoqué, eu égard à ces demandes, la diffusion envisagée devra particulièrement s'appliquer à rendre transparente la problématisation de l'acte d'évaluation : fondements conceptuels et théoriques, hypothèses fixées, justifications et modalités opératoires de mise en place du dispositif, finalités opérationnelles et conditions d'usage des données en fonction de la demande effectuée. Seule **cette mise en transparence de la problématisation constituerait par là même le garde fou de pratiques** qui ont pu par le passé prévaloir du fait de la technicité des dispositifs technico-économiques (rétention d'informations sous l'égide du savoir, manipulation sous l'égide du pouvoir...).

L'ensemble de ces points devant être explicités renvoie à la liste des critiques et doutes émis par les acteurs sur le procédé méthodologique.

La posture intellectuelle du leurre au travers du scénario ainsi que **le principe pollué-payeur** exprimé par l'indicateur consentement à payer doivent être légitimés théoriquement (économie de l'environnement, modalités d'élucidation de la valeur d'un bien non-marchand...). Ils doivent de plus être présentés comme hypothétique aux personnes enquêtées. C'est un artifice méthodologique devant aider à se forger une opinion et à faire émerger une préférence étalonnée monétairement. Cette garantie de mise en transparence auprès des communautés observées impliquera un apport de précisions en fin de passation d'enquête ou, tel que réalisé lors de notre application méthodologique, par voie téléphonique si possible le soir même de l'administration du questionnaire.

Les réticences méthodologiques impliquent de fonder le choix du dispositif (enquête seule, ou accompagnée d'autres supports d'observation, compréhensive, statistique...), de la procédure suivie (rendez-vous préalables ou non, porte à porte ou par téléphone...), des sites retenus et populations sollicitées (techniques et légitimation de l'échantillonnage) et des instruments de traitements statistiques (choix des modèles requis).

Les critiques émises sur le flou qui entoure **l'utilisation des résultats** impliqueront de recenser puis de présenter les usages potentiels des données produites : coût social dans la perspective d'une taxation des pollueurs, d'une compensation des communautés affectées (collectivités ou individus) ; coût du gêne pour abonder les procédures d'estimation de l'efficacité des projets d'infrastructures (ex : débat autour du troisième aéroport francilien) ; niveaux de gêne sonore pour rendre compte de la charge environnementale, affiner les outils de mesure acoustique, et incliner des actions ; recevabilité du scénario et opinions sur les actions à entreprendre ainsi que les acteurs à mobiliser dans le but de réduire la charge environnementale...

Précisons que pour rendre possible cette appropriation, ces informations destinées à être diffusées auprès d'un large public d'acteurs aux logiques et degrés d'implications différenciés devront être accessibles, donc être **exposées avec clarté et précision**. Cette recommandation, certes triviale, émane plus précisément de deux constats. Le premier renvoie à l'attitude de la très grande majorité des acteurs lors des interviews et principalement à la distance provoquée par le difficile accès au document envoyé préalablement. Le second implique une des

spécificités du domaine d'actions investi ici. La nature de l'objet bruit ainsi que les stratégies professionnelles et rationalités sectorielles de certains intervenants ont longtemps orienté les débats relatifs à la réduction des nuisances sonores vers des considérations technicistes, fortement arrimées à l'acoustique (indices, corrélations dose-réponse, formules de calcul logarithmique...). Il en a résulté chez les non initiés une difficile compréhension des matériaux avancés (« *gros ouvrages avec plein de calculs incompréhensibles* » UFCNA), donc un clivage entre détenteurs des savoirs et savoir-faire, en situation de monopole d'expertise, et les autres (« *Il faut être super intelligent* » UFCNA), perpétuant alors la distinction platonicienne puis aristotélicienne entre monde intelligible et monde sensible. La **simplification** des discours, telle que par ailleurs légalement sanctionnée³⁷, constitue de ce fait un préalable incontournable leur diffusion, et ce d'autant plus qu'à cette technicité liée à la nature de l'objet se conjugue la complexité des approches technico-économique (paramétrages des modèles de traitements, estimateurs utilisés, indices d'élasticité...).

Voici présenté, en référence à la liste des limites et carences internes pointées, l'ensemble des informations qui devront figurer avec clarté dans le document diffusé auprès des acteurs.

Mais, se cantonner à la seule diffusion d'informations, mêmes exhaustives, pour s'assurer de l'appropriation du procédé par les acteurs serait contraire à la philosophie qui nous a guidés jusqu'ici. **Garantir l'usage de l'évaluation ne se fait pas à la seule condition que son contenu réponde aux canons de la validité scientifique**, c'est-à-dire puisse faire autorité auprès d'intervenants pluriels. Cela reviendrait à considérer la transmission, donc la détention, du savoir grâce à des méthodes aux qualités intrinsèques au demeurant indéniables comme la clé de voûte de l'insertion de l'évaluation dans le monde de la décision. Nous renouerions alors avec certains errements néopositivistes du passé face à l'expertise scientifique (*supra*). Tout au plus, cette diffusion permet de s'assurer d'une certaine réceptivité institutionnelle, donc d'aider à la prise de décision.

Comme déjà signifié, outre des ressorts évaluatifs aptes à répondre à des pré requis substantiels, **l'éventualité d'une appropriation nécessite la satisfaction d'une autre condition essentielle : l'évaluation doit véhiculer un potentiel procédural lui offrant la possibilité de s'inscrire dans un univers décisionnel sédimenté**. Aussi, son usage est-il alors tout autant dépendant des caractéristiques internes du procédé que de conditions qui lui sont externes. Or, pour ce qui concerne en premier lieu les spécificités internes, certains des entretiens et surtout les focus groups mettent en exergue les limites de la méthode d'évaluation contingente pour véritablement être porteuse d'une telle ambition (indicateur de consentement à payer, scénario hypothétique...). C'est ce qui nous faisait dire précédemment que cette méthode répondait plus aux canons de l'évaluation analytique classique qu'à ceux de l'évaluation procédurale. Deuxièmement, parallèlement aux limites évoquées, plusieurs craintes ont été émises. Ces dernières interrogent non plus le procédé lui-même mais impliquent l'espace de réception, la sphère technico-administrative, et les conditions, externes, imposées par ses formatages (contextes professionnels, organisationnels et institutionnels, doctrines techniques... Offner 1998). Aussi, face à la pauvreté du potentiel procédural porté ici dans un univers décisionnel par ailleurs complexe, faut-il conclure à une incapacité organique de la méthode, non à nourrir une décision, mais à constituer un cadre d'intervention rendant son appropriation plausible et dès lors ponctuer ici notre raisonnement ?

³⁷ A titre d'exemple, le décret du 25 juillet 1993 relatif aux études d'impact et au champ d'application des enquêtes publiques demande un exposé des méthodes d'évaluation utilisées et un résumé non technique des études d'impact.

Il existe plusieurs conditions externes d'utilisation d'un procédé d'évaluation. Parmi celles-ci figure la possibilité offerte aux décideurs de pouvoir faire coexister l'évaluation avec d'autres types de connaissances qui leurs sont familières, fondement réflexif de leur action (Thoenig, 2000). C'est une des raisons amenant C. Henry à considérer l'évaluation économique comme un instrument de coordination (Henry, 1984). Or, comme vu précédemment, la méthode d'évaluation contingente, de part une malléabilité heuristique lui permettant d'embrasser plusieurs lectures (économique, psychosociologique, politique...) n'est pas dépourvue d'avantages. La multiplication des registres de compréhension la situe à la frontière poreuse d'autres outils, facilitant alors cette coexistence, voire, comme stipulé par certains acteurs, la gestion coopérative de la réalité observée. De plus, même si comme nous l'avons vu cela ne saurait satisfaire la totalité théorique de l'intérêt procédural, cette méthode pourrait avoir une fonction consultative susceptible, dans le contexte territorial qui nous mobilise, de répondre à l'attente de plusieurs intervenants locaux (*supra*). Enfin, certaines des réflexions engagées au sein des instances décisionnelles pourraient constituer des fenêtres d'opportunité nous incitant à poursuivre dans notre cheminement : attente, principalement locale, d'évaluation territoriale ; quête de légitimité nouvelle du pôle équipement notamment depuis que l'ADEME a la charge de la gestion du fonds d'aide à l'insonorisation des riverains (situation de coopération/concurrence³⁸) ; réflexion sur le fonctionnement des deux aéroports franciliens existants (décision annoncée de la construction d'un troisième aéroport³⁹), création récente d'un collège d'experts ayant pour mission de veiller au respect des dispositions réglementaires sur le bruit des avions (ACNUSA), proposition d'une directive européenne sur les bruits ambiants (02/08/2000), récente mise en place de Chartes de la qualité de l'environnement sonore sur les deux aéroports franciliens... Certains des intervenants pourraient avoir, malgré les limites évoquées, intérêt à connaître donc exploiter le potentiel offert par l'évaluation contingente.

Aussi, sous les faisceaux croisés de ces arguments et opportunités, convient-il, conjointement à la mise en transparence de l'information, de penser cette fonction procédurale. Plus précisément, cela consiste à échafauder une procédure et des conduites donc à formaliser des règles organisationnelles légères et souples, et ainsi peu coûteuses⁴⁰, pouvant, dans l'architecture institutionnelle et la réalité multi-acteurs déjà existantes, certes, aider la mise en transparence pressentie mais surtout assurer la mise en cohérence sectorielle, territoriale, politique... de l'évaluation contingente. Convenons ici que la polysémie du terme évaluation, parfois source de malentendus voire d'attentes idéalisées (*infra*), permet aussi cette intégration flexible⁴¹. L'objectif poursuivi est de potentialiser la correspondance intellectuelle permise par cette méthode (*supra*) en compensant, à la lumière des logiques et stratégies décelées lors des entretiens et réunions, certaines des déficiences pointées. Cette compensation permettra d'envisager l'apprentissage d'une médiation entre les milieux fournisseurs de la connaissance et les acteurs (Jobert et Warin, 1990), qui, pour certains, se sont avérés, selon des référents différents, sensibles à l'idée d'une rationalisation des choix publics, notamment grâce à l'évaluation (IFEN, ADEME CT, Villeneuve-le-Roi, ADEME DR, DIREN...). Cela consistera au final à comprendre l'évaluation contingente :

- (i) comme un processus de calcul à des fins de rationalité substantielle

³⁸ Gaudin JP. (1997).

³⁹ Le 5^{ème} axe du Programme 1999 prioritaire d'évaluation du MELT (13 juillet) s'intitule : « Evaluation de la mise en œuvre de la politique du transport aérien comme composante de l'aménagement du territoire ».

⁴⁰ Trosa S. (1999).

⁴¹ Orsini A., (1998).

(ii) et, dans une perspective de rationalité procédurale, comme un instrument de transaction et de composition, processus par lesquels les institutions peuvent se l'approprier.

Cela reviendra donc à tenter de mettre « *du substantiel dans le procédural, et inversement* » (Crozet, 1998).

Par cette volonté d'optimisation nous donnions corps à notre représentation, évoquée au début de ce travail, de tout acte d'évaluation. Parce que visant à aider à fonder les prises de position sur des connaissances, cet acte est engagement dans le réel. Précisons toutefois que, par cet engagement, nous n'avons nullement l'ambition de produire de véritables « *concepts pratiques* » ou « *impliqués* » (Barbier, 1996) pour la construction collective de solutions négociées. Une telle conceptualisation ne peut être le fruit que de l'observation *in situ* de la mise en place effective d'un dispositif d'évaluation procédurale alors même que nous n'avancions ici que des propositions fruits d'une analyse empirique amont.

6.2 Une procédure d'évaluation pluraliste et contractuelle

La première crainte émise est celle d'une **systématisation** de l'utilisation de la méthode (ADEME CT). Cela peut sembler prématuré d'envisager ce risque. Toutefois, certaines pratiques néopositivistes sont encore parfois vivaces dans le monde des transports (*supra*). De plus il existe, comme nous l'avons vu, une demande forte émanant de nombre d'intervenants de pouvoir disposer de procédés d'observation mieux aptes à rendre compte des contextes territoriaux grâce à des croisements disciplinaires, potentiel visiblement véhiculé par la méthode d'évaluation contingente. Il convient alors de très tôt se prémunir de cette attitude.

Le moyen proposé ici, faisant écho en cela à plusieurs discours tenus (ADEME CT, IFEN...), est de recourir à des instruments d'observation complémentaires (« *C'est un outil d'aide à la décision mais à mon sens c'est pas suffisant.* » SRAE). D'une réflexion sur les conditions requises pour la diffusion d'informations relatives à une méthode, nous progressons vers la **justification d'un dispositif** comprenant plusieurs procédés d'observation (Viveret, 1989).

6.2.1 Dispositif d'évaluation

Cette réflexion se justifie d'autant plus que la confrontation d'analyses grâce à la multiplication des registres de compréhension pourrait être salutaire à l'appréciation des phénomènes considérés. Certes le bruit des avions apparaît comme un objet singulier car bénéficiant, à l'inverse d'autres attributs environnementaux, d'une relative stabilité discursive (*supra*). Mais, une méthode scientifique catégorise le réel et pour ce faire le réifie. Aussi, même si notre objet offre un univers de connaissances en grand nombre formalisées, nous ne pouvons prétendre appréhender la réalité à la lumière des résultats de l'utilisation d'un seul dispositif, à moins de sombrer alors dans une approche scientifique comme certaines utilisations de la mesure acoustique ont par le passé pu le véhiculer. D'ailleurs, même si l'évaluation contingente semble séduisante pour nombre d'acteurs, certains des avis formulés montrent qu'elle ne peut seule, assurer une correspondance intellectuelle (« *la méthode d'évaluation contingente je la verrais plutôt comme, comme une méthode complémentaire d'autres...* IFEN).

Or, **le bruit des avions se prête à de multiples faisceaux d'observation**, dont le nombre de disciplines investies témoigne : acoustique, neurologie, psychologie, sociologie, urbanisme, économie... Ceci atteste d'une complexité territoriale d'ensemble et explique qu'aucun des intervenants, de fait multiple⁴² compte tenu des registres de compréhension, ne puisse prétendre être détenteur d'une information parfaite. L'attitude du pôle équipement par rapport à la sensibilité sonore des riverains l'exprime selon nous avec clarté. Aussi, acquis à la nécessité d'un dispositif pluriel et confrontés à des cultures professionnelles, parfois corporatives, et rationalités sectorielles divergentes, il convient de potentialiser cette **situation d'incomplétude informationnelle**. En effet, elle pourrait constituer un atout dans la perspective d'un apprentissage collectif de la correspondance intellectuelle. Face à une attente évaluative (émanant surtout du local) et d'une relativisation de la légitimité du pôle équipement, elle précipiterait un besoin d'échange (Innes & Booher 1999) voire une interdépendance entre acteurs disposant de ressources cognitives et stratégiques distinctes. Précipitant une attente de coordination entre plusieurs acteurs, elle constituerait une fenêtre d'opportunité.

Dès lors, il s'avère primordial d'**opérer une sélection d'instruments aux natures et objectifs hétérogènes pouvant répondre, sans pour autant préjuger des résultats, aux schémas cognitifs, doctrines scientifiques⁴³ et politico-administratives⁴⁴ des principales parties en présence** (« *si on veut vraiment organiser le débat sur l'environnement etc., il faut savoir combiner des approches objectives et des approches subjectives* » IFEN). Tout comme la nécessaire émergence actuelle d'un réseau scientifique compétent⁴⁵, tenir compte du domaine d'interventions et du contexte sociospatiale pour façonner un dispositif combinant plusieurs méthodes est une des conditions implicites pour que la profession de foi se mue progressivement en commande d'évaluation (March 1991). L'analyse de contenu des entretiens et des focus groups nous a permis d'apporter indirectement des réponses à certaines questions essentielles pour échafauder une telle combinaison (Que veulent-ils savoir ? Selon quelle approche ? Sur quels diagnostics préalables fondent-ils leurs demandes ?...). En ce sens, elle a offert l'opportunité non seulement d'examiner les forces en présence, mais surtout de recenser certaines des attentes évaluatives en fonction des exigences et contraintes respectives (CEOPS, 1990), soit l'appréciation de la rationalité des acteurs de fait limitée parce que tendue entre stratégies individuelles d'optimisation et normes collectives d'intervention (March & Simon 1974).

Ainsi éclairé, le dispositif envisagé pourrait selon nous articuler trois démarches.

Premièrement, il y aurait lieu de faire réaliser des mesures acoustiques par un organisme indépendant (ACOUSTB, Béture, Acouphen...). Le matériau qui en découle demeure incontournable dans le domaine qui nous mobilise. **Ces données servent certes à la caractérisation acoustique des contextes d'exposition**. Mais surtout, compte tenu de la longue tradition d'expertise acoustique dont se prévaut le pôle équipement, ce type d'informations inciterait peut-être ces intervenants à investir les discussions visant aux choix

⁴² Le bruit des avions concerne directement cinq ministères et est principalement régi par trois codes ; à l'échelon local, le bruit occupe un grand nombre d'acteurs (ADEME DR, DRE, DIREN, DDE, DDASS, Préfectures, les municipalités, les organismes logeurs... Les réglementations représentent, malgré le cadre unificateur de la loi de 1992, plus de 300 textes de lois.

⁴³ Quantitatif/qualitatif, déterminisme/interactionnisme...

⁴⁴ Administrations centrale/déconcentrée/collectivités locales, secteur de l'équipement/secteur de l'environnement...

⁴⁵ Grâce notamment aux recherches financées soit directement par les ministères de l'Équipement et de l'Environnement, soit indirectement par le PREDIT...

méthodologiques (« *c'est bien simple, dès que vous voulez faire une étude sur le bruit des avions... indépendante... ADP est toujours là, toujours présente. Elle veut être dedans, elle veut savoir quel a été... quelles mesures... enfin bon* » SRAE). Parallèlement, la réalisation, puis la discussion, de telles mesures produites de façon indépendante pourrait satisfaire au besoin de transparence exprimé par les riverains et associations tout en présentant l'avantage d'une explicitation plus exhaustive des modalités de mesure et/ou de modélisation (*infra*). Cette démarche évaluative **par là même, accroîtrait au sein des structures associatives les compétences nécessaires à la contre-expertise** (Réocreux & Dron, 1996, *op. cit.*). Donnant accès à un pouvoir de justification (Trépos, 1996), et notamment d'une demande de complémentation des mesures acoustiques, cette acculturation technique est essentielle à l'obtention d'une reconnaissance sociopolitique. Ainsi, l'association Pégase a commandité une étude scientifique sur la pollution atmosphérique et étaye ses connaissances par des lectures et des échanges entre pairs (« *On a commandé une étude l'an dernier de l'INRA qui coûtait 10 000F, et on peut pas faire ça tous les ans. [...] donc, on lit, on discute avec d'autres...* »). Au final, dans une situation de mésentente qui renvoie à un litige quant à l'objet de la discussion et à la qualité de ceux qui le déterminent comme objet, c'est tout autant au potentiel descriptif des contextes sonores qu'à la possibilité de dialoguer sans exclusive grâce à un langage commun qu'une campagne indépendante de mesures acoustiques nous permettrait de prétendre.

La deuxième approche qui pourrait être développée dans le cadre de ce dispositif est, grâce au procédé dit des prix hédoniques, **une mesure des dépréciations immobilières** en relation à l'exposition sonore du logement. Puisque permettant de bâtir des argumentaires politiques fondés sur un principe de justice sociale, **ce type d'informations répondrait à une demande forte des participants aux focus groups ainsi que des représentants d'intérêts associatifs ou des acteurs ayant des prérogatives en matière d'évaluation** (ex : IFEN). De fait, cette perte financière peut être considérée comme un paiement individuel effectif (UFCNA). Or, en regard des propos tenus sur l'utilisation de l'indicateur monétaire consentement à payer dans le contexte d'Orly, cette situation semble difficilement acceptable principalement du fait de la responsabilité d'autrui, des anciennetés d'habitation et de la charge environnementale. Cela permettrait par là même de satisfaire l'attente, à l'exemple de l'ADEME DR, d'autres acteurs, intéressés, selon leurs prérogatives, à l'obtention de données complémentaires sur les pratiques en relation à l'habitat. Plus globalement, l'apport corrélatif de cette approche serait de produire un matériau vraisemblablement perçu comme plus objectif car rendant compte de processus avérés (« *impact du bruit sur le marché immobilier...c'est des données solides* » DIREN, « *Ben, si on veut, bon, effectivement, pour estimer les coûts heu, donc, heu, il faut se rapporter à des choses qui soit chiffrées, qui font l'objet de transactions* » « *moi j'ai plus confiance dans des méthodes heu... qui reposent, oui, sur le marché... parce que là, y'a un échange mais... c'est... on passe encore de l'intention à l'acte je dirais* » DGAC). Dès lors, cette approche pourrait constituer une opportunité de rationalisation des débats donc d'apaisement momentanément des discussions qui, compte tenu du sentiment de déréliction et d'injustice qui prévaut dans le contexte d'Orly (*cf.* Focus groups), demeurent à ce jour quelque peu passionnelles. Remarquons ici que c'est cette optique de rationalisation qui incitait M. Deleau à préconiser l'intensification du recours à la microéconomie spatiale et aux modèles de traitements afin d'apprécier quantitativement l'influence des interventions publiques sur les comportements individuels et les transformations urbaines (Deleau, 1986). Précisons enfin que, en regard de la faible convivialité de ce procédé (*supra*) et du raffinement des traitements économétriques qu'elle impose, il conviendrait d'exposer clairement et précisément les ressorts théoriques de ce procédé et les modalités de traitements.

L'IFEN nous semble être l'acteur idoine sinon pour la réalisation de cette évaluation tout du moins pour sa commande et son suivi :

- (i) cet organisme a une compétence en matière d'appréciation comptable des phénomènes environnementaux (« *on est responsable des comptes de l'environnement, donc dans lequel on traite à la fois les aspects des dépenses et les aspects des coûts, des coûts sociaux* »), de sa sensibilité particulière à l'estimation des coûts sociaux (« *Là, on vient de lancer, par exemple un appel d'offre sur les... sur l'évaluation des dommages causés par la pollution atmosphérique* ») attestée par la maturité du questionnement qui l'anime notamment sur l'échelle de futures investigations et sur les détours théoriques requis (« *Le problème pour l'instant c'est qu'il faut qu'il y ait beaucoup d'études un peu au niveau micro etc. dans ces domaines là... On a... on se pose la question de savoir ce que l'on va faire, sachant que ça suppose beaucoup d'informations, ça a un coût élevé, que c'est très exigeant en information... Y a peut-être des problèmes théoriques qui sont pas résolus.* » IFEN) ;
- (ii) l'IFEN aspire à entreprendre à terme des démarches d'évaluation sur le bruit des avions (« *On a rien fait sur l'aérien. On devrait le faire à un moment donné, mais on l'a pas fait encore* »), et, pour ce faire, opterait pour des dispositifs plus objectivant.

Enfin, **troisièmement**, le dispositif pourrait intégrer **une approche psychométrique** (entretiens exploratoires sur le vécu sonore, enquête de gêne...), **tout à la fois démarche plus compréhensive** (« *je me méfie un peu des... méthodes coûts/avantages, bon qui sont basées sur des données économiques, parce que on sent bien que c'est déconnecté de l'être humain, ça n'a pas un aspect... subjectif* » SRAE) **et expression des habitants du territoire d'enquête** (« *mieux vaut faire une bonne grosse enquête un peu complète sur des problèmes de société aussi importants* » ADEME CT, « *cette méthode là, elle a le mérite de se rapprocher de l'expression, de l'intérêt des populations, c'est directement... L'impact sur le marché immobilier, là on ne fait pas appel à la population, on voit le prix des maisons...* » DIREN). Compte tenu des atouts dont elle semble disposer, et notamment une certaine malléabilité pour étendre le champ d'observation (« *balaye plus large que d'autres méthodes d'évaluation des coûts de réparation ou d'impacts négatifs* » DIREN), la méthode d'évaluation contingente pourrait apparaître tout à fait déterminante. En effet, répondant par là même à une demande de plus ample mobilisation des sciences sociales dans le champ de l'évaluation (*supra*), elle façonnerait, en réponse à plusieurs recommandations (Orsini, 1998), un lien essentiel entre approches analytiques quantitatives (acoustique et économétrie) et leurs contrepoids qualitatifs (gêne sonore, facteurs psychosociologiques de modulation de cette gêne, représentations spatiales, configurations sociopolitiques ...). Sans pour autant enfermer le débat dans des discours technicistes, **la méthode d'évaluation contingente aurait tout à la fois une fonction d'éclairage des réalités vécues et de mise en relation des matériaux produits** (« *il faut, je pense, adapter une méthode heu à l'évolution des préoccupations, des mentalités. Mais je pense que ce serait raisonnable, si vous voulez, si on veut rationaliser les choses... et faciliter aussi les échanges, ça pourrait apporter de mieux chiffrer les choses et de, de ce point de vue, le travail, le travail que vous faites, certainement, peut y contribuer* » DGAC).

Précisons d'ores et déjà que la **Mission Bruit pourrait être de notre point de vue la structure adaptée pour assumer la commande et assurer le suivi de l'exécution de cette approche psychométrique** (recherche de financements, appel d'offre et examen des propositions émanant de laboratoires de recherches et de bureaux d'études, organisation des réunions d'encadrement, diffusion des résultats...). En effet, en premier lieu, ses choix de

financements lui ont, jusqu'à ce jour, donné la possibilité d'acquérir des compétences en matière d'enquêtes. De plus, sa position institutionnelle, fondée notamment sur son rôle opérationnel l'amenant à collaborer avec nombre d'acteurs (OACI, Commission européenne, Conseil National du Bruit, DGAC, Direction Générale de la Santé, Préfets, Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit...), pourrait apparaître comme un atout déterminant dans la mise en place d'un dispositif véhiculant des principes normatifs (principe pollué/payeur, scénario d'échange appuyé sur une action publique postulant une nouvelle allocation des ressources...) et impliquant plusieurs registres de compréhension. En retour, l'évaluation pourrait aider cette structure à consolider sa légitimité d'action, par exemple en initiant une collaboration féconde avec la nouvelle direction de l'évaluation au Ministère de l'environnement qui a notamment la charge de travaux reposant sur les consentements à payer.

6.2.2 Protocole d'évaluation et concertation

Compte tenu des enjeux sous-tendus par le tissage de l'ensemble des liens (entre méthodes aux natures dissemblables, entre acteurs aux logiques parfois antagoniques et demandes distinctes), **l'articulation de trois approches requiert selon nous l'ébauche d'un protocole d'évaluation**. Mais, l'expérience indique que l'ébauche d'un tel protocole ne saurait, aussi scientifiquement solide soit-il, suffire à son appropriation par les acteurs de la décision. Il y a nécessité que certes il réponde aux canons scientifiques, à l'issue d'une conjugaison de points de vue tous isolément parcellaires, mais surtout qu'il soit accepté par les acteurs notamment parce que satisfaisant à leur attente différenciée en situation d'information imparfaite (« *si elle s'inscrit dans une... démarche plus opérationnelle de gestion de l'environnement, il ne suffit pas qu'elle soit scientifiquement valide, il faut qu'elle soit reconnue et agréée par les différents acteurs.* » DIREN). Pour donner corps à la fonction fédératrice de la méthode scientifique, il conviendra logiquement d'associer l'ensemble des acteurs⁴⁶ au mode de production des informations. Outre pour la connaissance réciproque des cadres référentiels et interprétatifs des différents acteurs en présence (Van de Graaf & Grin 1998), c'est une nécessité absolue pour constituer une base discursive et un langage communs, tous deux ferments d'apprentissages collectifs de la correspondance (March, 1991).

Dès lors, dans la perspective de bâtir une passerelle entre les différents univers professionnels afin que se produisent échanges et maturation, **il convient de penser une procédure d'encadrement comprenant des réunions de concertation**. La première phase devrait selon nous être amont afin :

- (i) d'exposer les contraintes de chacun, puis de cerner les attentes évaluatives, souvent fort éloignées, des acteurs en présence,
- (ii) et de débattre, selon les cultures sectorielles, logiques intervention et routines administratives respectives, de la problématique donc du protocole d'évaluation à échafauder puis du cahier des charges à mettre en place, processus garantissant une maîtrise institutionnelle.

« Ce qui est important dans une procédure d'évaluation, quelque soit la méthode... enfin la méthode technique, cette évaluation, que ce soit pas un produit... technocratique produit dans

⁴⁶ Peut-être ceux directement investis dans la mise en place des chartes de l'environnement sonore récemment signées pour les aéroports d'Orly et de Roissy,

un coin, mais que ce soit une démarche participative où les différents acteurs de la politique soient associés depuis le début, y compris à la définition, à la méthode d'évaluation.» (DIREN).

Aussi, c'est tout autant la capacité des méthodes d'évaluation à répondre à l'attente des intervenants que le déroulement de cette concertation préalable qui pourraient conduire une maturation puis une appropriation collective, donc conditionner le jugement qui sera porté sur le matériau produit (Sauvage 1994). De fait, nous savons grâce aux travaux de H. Arendt que les faits font violence aux politiques. Ils s'imposent à eux sans négociation possible alors même que les principaux ressorts de l'acte politique sont la discussion et la négociation.

Ce serait peut être l'occasion opportune pour questionner le bien-fondé de la proposition faite ci-dessus d'un dispositif articulant mesures acoustiques, calcul des dépréciations immobilières et évaluation contingente. Quoi qu'il en soit, ce protocole devra expliciter avec force détails l'ensemble des ressorts de la problématisation : non seulement les conventions d'observation et objectifs de chaque procédé en fonction des demandes exprimées, mais aussi les convergences et enrichissements mutuels, surtout permis, comme les discours tenus l'ont montré, par la méthode d'évaluation contingente (*« je pense que quand on aborde les gens par l'évaluation contingente, qu'ils puissent répondre... en leur donnant des informations objectives. C'est important ça qu'ils puissent se situer »* IFEN), puis l'intérêt de telles synergies pour dessiner des perspectives d'actions dans un univers délimité.

Puis, en aval des applications méthodologiques, une seconde concertation permettrait de rendre compte du déroulement des démarches accomplies dans le respect du protocole élaboré.

6.2.3 Participation des acteurs, représentants d'intérêt et d'un panel de la population

Cette procédure représenterait l'occasion, dans un contexte multiacteurs où la position d'autorité du pôle équipement se voit relativisée -autre fenêtre d'opportunité-, de **mobiliser et conjuguer des compétences humaines et des ressources financières jugées déficientes dans le domaine environnemental** (DIREN), **domaine par essence polycentrique**. Cette procédure offrirait l'opportunité de construire des problématiques intégrées. Puis elle permettrait d'initier non des partenariats, terme faisant à ce jour florès parce que passant le plus souvent sous silence les objectifs implicites et contradictoires de chaque acteur (*supra*), mais plutôt **une conduite transversale et trans-territoriale** (Rey, 1994). Cette procédure coordonnée pourrait de ce fait modestement participer à la maturation, via une démarche pluraliste (Monnier, 1989), de la correspondance intellectuelle préfigurée par les entretiens réalisés et initiée par le protocole proposé. Elle pourrait notamment prendre appui sur les discussions engagées entre l'Etat, ADP, les compagnies aériennes, les élus et les associations de riverains, lors de la mise en place en 1999 de la Charte de la qualité de l'environnement sonore autour d'Orly. Cette correspondance s'opérerait non seulement entre chercheurs aux légitimités différenciées du fait d'une segmentation des champs disciplinaires, mais surtout entre cet univers scientifique et les sphères décisionnelles. Le dispositif d'évaluation endogène au système d'acteurs participerait alors à leur acquisition d'une « culture » de l'évaluation (Pouvoirs Locaux, 1998), condition de son extension (*infra*). Remarquons ici que l'objet bruit des avions, justement parce que trans-territorial donc impliquant différentes échelles d'intervention, mais aussi spatialement délimité, donc source d'une demande localisée, alimenterait cette dernière dynamique. Cela confirmerait ce que l'expérience tend à

montrer : ce sont principalement les impacts sur le cadre de vie local qui font à ce jour l'objet de démarches évaluatives (Meyere 1999).

Ce dessein répondrait alors à une deuxième crainte exprimée par plusieurs acteurs. La fragmentation autant verticale qu'horizontale de l'espace politico-administrative, venant contredire la richesse de synergies discursives (ADEME CT, DIREN...), **pourrait exercer des contraintes sur l'appropriation de la méthode d'évaluation contingente**. En effet, tel qu'évoqué dans le premier mouvement, un problème demeure. L'évaluation aborde des questions pratiques par nature multidimensionnelles donc multiorganisationnelles. Aussi reste-t-elle grandement tributaire d'un système décisionnel fragmentaire et de mécanismes institutionnels opaques, tous fortement structurés, bien qu'en lente évolution (ex : délégations interministérielles), par des hiérarchies administratives, prérogatives légales, logiques sectorielles... Il en ressort un déficit de positionnement de l'évaluation donc des obstacles à son intégration. Plus globalement, ce déficit est lié aux difficultés qu'ont les autorités publiques, depuis les collectivités locales jusqu'aux instances européennes, à s'adapter aux nouvelles exigences de l'action publique. Les modes de gestion ne doivent plus être élaborés en fonction des organisations mais en fonction des caractéristiques et objectifs pluriels des choix d'actions (Duran 1999). Evaluation et organisation sont dès lors, des termes contradictoires (Wildavsky 1972), l'organisation ne pouvant plus tirer sa légitimité de l'évaluation telle que comprise ici.

La mise en place, via un cahier des charges, d'un tel protocole validé scientifiquement et accepté par les intervenants du domaine grâce à une procédure spécifique d'encadrement **permettrait alors de répondre à une crainte supplémentaire qui pointe ça et là** : le maintien du **monopole par les milieux d'expert de la parole autorisée** (« *L'obstacle c'est l'expert.* » ADEME CT). Cette crainte, rapprochée de la volonté émise par certains des acteurs interviewés de requérir l'avis de personnalités compétentes pour se forger un point de vue (« *il faut aller chercher des experts* » Air France), militerait pour la mise en place, comme cela se produit en Grande Bretagne ou aux Etats-Unis⁴⁷, de stratégies d'appel à des experts aux légitimités différentes, ou « co-experts » (Stengers 1997).

Ils **pourraient être impliqués lors de la concertation amont**. Par leur lecture critique, dialectique et transparente (présupposés d'appréciation), du contexte scientifique et technique appréhendé, ils aideraient à la formulation signifiante des attentes institutionnelles selon les déterminations normatives⁴⁸. Ils participeraient donc à la mise en relief des différentes options théoriques et opératoires puis au choix des procédés d'évaluation (expertise d'attribution selon J.Y. Trépos, 1996). De plus, **la concertation cette fois-ci en aval pourrait aussi être alimentée par leurs regards avisés**. Ces regards pourraient notamment porter sur l'élucidation des causalités, puis sur la mise en relation entre validité scientifique, doute méthodique et conditions d'usages des résultats (expertise de validation selon J.Y. Trépos, 1996). Dès lors, loin de confisquer la parole sous couvert d'une infaillibilité implicite du savoir technique, cette implication de points de vue, que nous qualifierons d'instituante en écho aux travaux de R. Castel (Castel, 1987), nourrirait la discussion (« *Mais conserver justement l'expert pour après mettre en perspective les résultats qui sont obtenus avec sa connaissance propre du, du secteur...* » ADEME CT). Cette discussion pourrait par là même servir d'espace privilégié, non seulement pour la mise en controverse, socio-technique (Lolive

⁴⁷ On renvoie ici notamment au fonctionnement du *General Accounting Office* aux Etats-Unis.

⁴⁸ A l'exemple du Collège des Experts qui fut nommé en 1992 afin de débloquent le conflit noué autour du TGV Méditerranéen et qui a tenté de mettre en pratique les recommandations du rapport Carrère en organisant, en amont de l'enquête publique, une véritable phase de débat entre les différents acteurs.

J., 1998), des dires d'experts⁴⁹ mais aussi pour sa mise en visibilité (Roqueplo, 1996), garde-fou à toute manipulation. Aussi cet espace pourrait-il apparaître comme un vecteur de consolidation de la culture scientifique des acteurs donc de déconstruction de certaines postures néopositivistes (*supra*). En soulignant l'imperfection de la connaissance, les experts devraient ainsi de même aider à prévenir la frustration qui pourrait accompagner la production de résultats évaluatifs, frustration selon nous de moindre ampleur du fait de la prise en compte des attendus politiques lors de la problématisation. Suite à l'éclairage théorique du premier mouvement, l'évaluation jouerait dès lors, conjuguée grâce à la procédure à cette stratégie d'appel aux experts, pleinement son rôle pédagogique d'apprentissage. Cet apprentissage rendu possible par la discussion élargie pourrait aider à une appropriation institutionnelle pouvant apporter une réponse à une question essentielle : « *comment parvenir à concilier l'indispensable robustesse de la liaison méthodologie-résultats qui exige des compétences expertes affirmées et l'ouverture plus ou moins large de l'évaluation à des acteurs impliqués ?* » (Setbon, 1998). L'Autorité de lutte Contre les Nuisances Sonores des Aéronefs (ACNUSA), organisme récemment créé et regroupant plusieurs spécialistes du bruit des avions -nouvelle fenêtre d'opportunité-, pourrait être ici mobilisée. En retour, cela lui permettrait, par l'investissement effectué et plus particulièrement peut être par la prise en charge de la diffusion des données, d'asseoir sa légitimité de collectif d'experts.

Mais pour que l'expertise, placée ici à des moments stratégiques de cette succession temporelle, ne perpétue pas sa domination grâce aux possibilités d'influence sous l'égide du savoir, **il convient de la rendre perméable aux aléas et au contexte, donc**, au regard des entretiens et focus groups, **apte à répondre à la demande participative des riverains.**

Dans cette perspective, et à l'aune de ce que préconise le Conseil Economique et Social dans son rapport sur le bruit en ville (Conseil Economique et Social 1998), cette procédure devrait servir à une plus large **implication des habitants des territoires concernés**. La cohérence dans l'enchaînement entre les différents stades qui composent cette procédure, revendication forte de la par des citoyens lors de la mise en place des débats publics (Fourniau, 1996), pourrait y aider. Toutefois, la phase de concertation située en aval ne devrait pas, compte tenu de ce qui prévaut encore à ce jour (CAR et CCE), être rythmée par le simple octroi à la population d'un pouvoir d'observation de son bon déroulement ou la seule diffusion d'une information sédimentée. Certes, c'est au public que doivent retourner, dans le langage du monde social vécu dans sa diversité, les résultats de ce qui a été accompli en son nom (Delaunay, 2000). Mais, ce sont surtout de fortes attentes d'écoute et de participation à la problématisation opérationnelle qui émanent de certains des entretiens (Pégase, UFCNA...) et surtout des deux focus groups. De fait, malgré de très récents efforts (« *On est là pour dialoguer avec les élus, c'est notre métier.* » ADP), un manque de transparence et d'articulation démocratique, sans pour autant que cela lui soit spécifique (Lolive 1998), subsiste dans le domaine du transport aérien (Cf. FG)

Cette démarche d'expertise pourrait aider à y répondre en reconnaissant une légitimité non seulement de prise de parole mais surtout de jugement liée à l'usage quotidien des lieux (Jobert & Muller, 1987) et, comme les focus groups l'ont montré, à l'attachement territorial qui peut en découler. Puis, en consolidant les savoirs profanes des personnes concernées par l'appropriation possible des travaux réalisés, elle pourrait œuvrer à l'accroissement, modeste si l'on en juge la dotation en connaissances déjà existante, de leurs propres compétences expertes, deuxième fondement, après la reconnaissance susmentionnée,

⁴⁹ Rappelons ici que selon l'étymologie du mot, l'expert est celui qui affronte une épreuve, acception reprise par la sociologie de la connaissance.

à l'octroi d'un véritable statut d'acteur donc à l'équilibre de la discussion. A terme, cette « proto-professionalisation », comme la désigne J.Y. Trépos, permettrait :

- (i) non seulement de réduire, grâce au partage d'une information, donc à une appropriation collective (Crozet 1998), la coupure existante entre un public devenu usager et l'univers de l'expertise ;
- (ii) mais aussi une revalorisation sociale, déterminante dans le champ d'actions qui nous occupe, de l'expert par une justification⁵⁰ de sa position à ce jour le plus souvent assimilée à une caution pour les décideurs ;
- (iii) et enfin de construire, à l'exemple de ce qui prévaut en Suède, au Danemark, au Canada..., une véritable demande sociale d'évaluation.

Seule cette attribution d'un rôle d'acteur au public, grâce à l'implication dans l'élaboration conjointe (commanditaires des démarches d'évaluation, acteurs concernés, experts, producteurs de données...) des jugements évaluatifs, **légitimerait l'opinion dans le champ concret de l'évaluation**. Dès cet instant, cette opinion ne s'apparenterait plus comme très souvent à une abstraction lénifiante ou un faire-valoir politique. L'implication dans un processus d'apprentissage cumulatif et un débat plus rigoureux oeuvrerait modestement à une réappropriation de la chose publique (« *l'Environnement, c'est un sujet qui est fédérateur, qui est restructurant d'un certain lien social* » ADEME CT). Elle pourrait ainsi venir contredire une méfiance répandue à l'endroit de la politique (« *La solution d'ensemble des rapports avec l'aéroport, c'est la confiance* » Pégase), voire un désinvestissement des rapports sociaux constaté dans plusieurs des communes concernées par l'objet étudié (« *toutes les portes sont fermées* », « *les gens, ils s'en foutent* », « *ils ne votent pas* » UFCNA, « *En fait les gens se sentent agressés individuellement, mais ils ne se mobilisent pas collectivement.* » SRAE).

Seule cette orientation userait alors pleinement de l'espace offert pour la confrontation des systèmes de valeurs. Dès lors, cet espace pourrait s'apparenter à un lieu de régulation locale par des transactions sociales et notamment de régulation des dires d'experts (dispositif auto-correcteur évoqué précédemment). De la rhétorique du rationnel, nous évoluerions vers celle du raisonnable. De l'espace confidentiel confiné au corridor reliant les producteurs de l'expertise (ADP) à la sphère décisionnelle (DGAC), nous cheminerions vers l'espace public où :

- (i) les points de vue, dont ceux territorialisés des habitants, sont rendus égaux par l'expression des visions respectives des différents registres de légitimation (« laïcité de confrontation » selon I. Joseph 1994) ;
- (ii) et où leur articulation est permise par la confrontation argumentative et l'appropriation différenciée de l'objet de discussion (Fourniau, 1997).

Parce que pivot pédagogique, l'évaluation assumerait une véritable fonction procédurale de médiation (Conan, 1998) puis une fonction substantielle de transculturation afin de « construire ensemble du sens » (Hoppe, 1999, in Baslé 2000).

Précisons toutefois qu'un problème, et non le moindre, se pose ici. Pour éviter de troquer un corporatisme institutionnel contre un corporatisme social et de sombrer dans un « *particularisme communautaire* » (Barraqué, 1998a), il conviendra de convier un panel de la communauté concernée qui aura pour fonction de médiatiser les intérêts des habitants. Mais sur quels critères opérer une sélection ? Puisque les recommandations faites ici découlent aussi de la mise en perspective de leurs discours, peut-être conviendrait-il d'impliquer les

⁵⁰ Pour certains une relativisation (Ogien 1993).

groupes représentatifs réunis dans le cadre des processus délibératifs que nous avons mis en place ?

6.2.4 Le rôle d'une dynamique décisionnelle

A l'aune de ce qui prévaut dans certains pays nordiques, aux Pays-bas..., la phase de concertation située en aval pourrait alors, dans le prolongement, plus particulièrement devenir, sinon le terreau, tout du moins un vecteur de délibération⁵¹ autour de deux objets :

- (i) non seulement sur **le diagnostic de la situation existante** permis par les opinions émises lors de l'évaluation contingente, étant entendu que les pouvoirs publics sont tout autant attachés à la résolution des problèmes pour laquelle la compréhension des attentes sociales est essentielle qu'à la perception collective des actions déjà menées ; cette délibération pourrait alors donner sens aux volontés de communication, bien qu'en tension avec la technicisation des questions d'évaluation, ainsi que de contrôle⁵² généralement portées par la fonction procédurale et le potentiel de transversalité de l'évaluation ;
- (ii) mais aussi autour de l'analyse et **l'utilisation des données, donc des actions à entreprendre** subséquemment dans le cadre d'un projet dès lors, puisque le renvoi au jugement du public est le stade final de la décision, en voie de socialisation.

« La légitimité du pouvoir, plus peut-être que son mode de désignation, plus sans doute que sa représentativité formelle, dépend aujourd'hui de sa pratique quotidienne de la décision et de la concertation. Tout pouvoir est désormais sous contrôle permanent » (Carrère, 1992).

Toutefois, même si certaines volontés ça et là pointent lors des entretiens, **il convient d'admettre que ce prolongement depuis une décision de connaissance vers une décision politique ne pourrait être que le fruit d'un dessein d'intervention.** Or, une nouvelle fois, des circonstances favorables pourraient se dessiner et alors favoriser la mobilisation de cette procédure évaluative comprise non comme un alibi mais plutôt comme une nécessité de coordination décisionnelle. De récentes dispositions réglementaires sur les normes d'émission et sur l'aide à l'insonorisation des riverains, la création d'un collège d'experts (ACNUSA), le cheminement d'une culture de l'évaluation au sein du MELT⁵³... pourraient, parce que manifestation d'une volonté nouvelle, permettre de dépasser progressivement à terme le contexte de cristallisation des antagonismes, contexte dans lequel menaces de mobilisation et de contentieux sont légion et alimentent régulièrement la chronique environnementale⁵⁴. De plus, des discussions relatives à des actions de réduction du bruit des avions sur les deux aéroports franciliens existants pourraient être rendues possibles, si ce n'est nécessaires au

⁵¹ Comprise ici comme une association à la discussion et peut être une entremise à la négociation et non, à l'exemple des CAR et CCE, comme une manifestation du bon vouloir des pouvoirs-publics grâce au seul transfert d'informations.

⁵² Sans pour cela sombrer dans la seule quête de la conformité administrative soluble dans le contrôle codifié de la procédure juridique, technique....

⁵³ Rapport sur l'évaluation au ministère de l'Équipement (Jean-Pierre Weiss & Michel Pernet). Cf. <http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr/cdu/bibliographies/evaluation/methodes.htm>

⁵⁴ Comme l'expertise acoustique diligentée par le TGI de Cergy-Pontoise suite à l'enregistrement le 4 septembre 2000 de la plainte émanant du Conseil Général du Val-d'Oise pour nuisances sonores en atteste, il convient d'attendre les conséquences sociopolitiques de l'accident du Concorde.

regard du passé décrit, par la réflexion sur la création d'un troisième aéroport. Ces évolutions pourraient constituer une autre, mais non la moindre, fenêtre d'opportunité de brève durée dont parle C. Thoenig et par rapport à laquelle l'évaluation doit être anticipée et calée pour établir rapidement des correspondances de référence (Thoenig 2000).

Néanmoins, précisons que **nous pénétrons ici une problématique mouvante dont nous serions bien en peine de délimiter précisément les contours : celle des modalités de gouvernement**. Pour mieux saisir l'amplitude des dimensions investies, étendons quelque peu notre problématique pour convenir que l'évaluation, telle qu'admise par l'analyse des politiques publiques, entre en résonance avec la notion émergente de **gouvernance**⁵⁵. Cette dernière, a, au moins, trois origines (Baslé 2000) : le caractère de plus en plus complexe des modes de gouvernement ; le besoin de gouverner en partenariat c'est-à-dire « *une façon douce de relativiser l'Etat* » (Gaudin 1999) ; la pression relayée médiatiquement exercée par l'opinion publique. Aussi, au modèle centralisé et technocratique où domination administrative et direction politique prévalent, succéderait, selon le *New public management*, le modèle de la gouvernance définissant la nouvelle relation du pouvoir politique à la société : rationalité des choix politiques et administratifs, transparence de l'action des gouvernants, et information-contrôle des citoyens. **On comprend alors aisément que ce modèle entraînerait dans son sillage le développement de l'évaluation**. En effet, sans renoncer à la structure technico-scientifique de la décision, devenue indispensable au gouvernement des sociétés, la gouvernance donnerait à la science et à la technique la mission non seulement d'élucider l'impact des choix retenus mais aussi celui de légitimer l'action publique, donc de construire avec les gouvernés, en situation d'égalité de connaissances (Delaunay, 2000). Ce modèle pourrait alors correspondre à celui qualifié de pragmatique par Habermas pour caractériser l'interaction entre le savant, le politique et le citoyen grâce à une communication permanente permettant de contrôler les étapes de la décision. L'émergence de cette notion de gouvernance serait, dès lors, pour partie responsable de l'actuel engouement intellectuel pour l'évaluation. Certains y verraient même un mariage de raison.

Dès lors, cette notion de gouvernance pourrait aussi expliquer certaines des motivations chimériques qui portent cet engouement parmi les adeptes de ce qu'il convient de percevoir comme une nébuleuse évaluative : maîtrise du réel par le savoir, modernisation de l'Etat, réponse au défi démocratique par la mise en transparence de la complexité des actes de gouvernement et l'aide à l'élaboration de jugements de valeur⁵⁶... En effet, **dans certaines professions de foi, la notion de gouvernance confine par moment à une vision quelque peu angélique des volontés et des possibilités de réforme de l'action publique** (Szarka 1998). **Les conduites de projets de transports sont un exemple saisissant des contraintes imposées par les cultures de pouvoir et nomenclatures administratives à la mise en pratique d'une des clefs de voûte du modèle évoqué** (LOADT de 1995 et LADT de 1998) : **faire participer le public à la prise de décision**, participation comprise ici comme le niveau le plus élevé dans l'échelle de Arnstein (Arnstein, 1969). Les conclusions des travaux menés en 1993 par le CGPC portent témoignage de ces contraintes. Elles justifient explicitement l'attachement au maintien de la séparation entre participation et production de la décision (Warin, 1994), séparation pleinement ressentie par la population (Tapie-Grime, 1996) qui est

⁵⁵ « Système de gouvernement qui articule et associe des institutions politiques, des acteurs sociaux et des organisations privées, dans des processus d'élaboration et de mise en œuvre de choix collectifs, capables de provoquer une adhésion active des citoyens » in Rozès S. (1999).

⁵⁶ La création foisonnante de dispositifs visant à impliquer davantage la participation du public dans l'exercice d'évaluation est la preuve la plus marquante de l'espoir placé en elle (évaluation démocratique, évaluation pluraliste, évaluation participative, *empowerment evaluation*...).

conviée alors que la décision est déjà prise (*decide-announce-defend*)⁵⁷. De même, les quelques applications de la circulaire dite Bianco (n° 92-71 du 15 septembre 1992) et la loi dite Barnier du 2 février 1995, malgré des progrès considérables marquant une rupture avec les modalités classiques de participation que sont la consultation ou l'enquête publique⁵⁸, montrent le poids des habitudes et les craintes à la co-décision. Au final, elles ont davantage amélioré les conditions de la consultation, en amont, que véritablement redéfini la place du public dans le processus de décision (Conseil d'Etat 1999). Il s'est agi de démocratiser l'accès à l'information dans le but de prétendre, en situation complexe de pilotage, à l'adhésion et ainsi de rendre acceptable le projet (Fourniau, 1997 et 1998). « *Si elle ne se donne pas les moyens d'un débat avec l'opinion publique concernée, la gouvernance risque de continuer de renvoyer au problème classique de l'utilisation du Savoir au service du Pouvoir, non plus seulement pour construire ses décisions mais pour valoriser ses résultats.* » (Delaunay, 2000).

Quel que soit le crédit que chacun décidera, en fonction de sa représentation des pesanteurs, d'accorder à la notion de gouvernance, nous voyons ici toute la complexité à légitimer pleinement une action collective. Par là même, nous voyons que cette dernière relève du primat du processus de négociation politique donc déborde le domaine strict d'un travail de connaissances qui a pour seule fonction de donner à voir⁵⁹. **L'évaluation permet un arbitrage entre les différents points de vue en fonction des savoirs disponibles. Elle n'est pas la recherche d'un compromis entre différents intérêts qu'il conviendrait de conjuguer** (Fourniau, 1998). Certes, cherchons-nous, encouragés en cela par plusieurs fenêtres d'opportunités, à dépasser la rigidité du cadre analytique des évaluations classiques, type auquel de prime abord la méthode d'évaluation contingente semble appartenir (*supra*). Puisque ce type de rigidité paraît pour partie explicative des problèmes de démocratisation évoqués ci-dessus (Floc'hlay & Plottu, 1998), nous façonnons alors une proposition de procédure évaluative pluraliste coordonnant protocole d'évaluation validé et accepté, stratégie d'appel à des experts aux positionnements contradictoires, phases de concertation associant tous les acteurs y compris les représentants d'intérêts associatifs, la population concernée... Aussi, cette proposition tient-elle compte de fait de contraintes externes à l'exercice d'évaluation donc implique-t-elle le fonctionnement du système décisionnel. Mais l'évaluation n'est pas négociation politique, et ce même si cette dernière s'en nourrit.

Aussi, suite aux enseignements de ce rapide détour, il convient d'être prudent et mesuré lors de toute proposition d'articulation entre évaluation et action publique. L'épreuve des faits, comme la fin délicate du dispositif d'évaluation mis en place par le gouvernement français au début des années 90⁶⁰ ou les expériences de pratiques évaluatives dans des pays s'autoproclamant comme les plus en pointe sur la voie du *New public management* (Etats-Unis, Canada, Nouvelle Zélande, Japon, Suède...) achève de nous convaincre de cette nécessaire mesure. « *Aujourd'hui, l'évaluation apparaît comme un problème autant que comme une solution* » (Kessler, Lascoumes, Setbon, Thoening, 1998).

⁵⁷ A. Armour (1992)

⁵⁸ Facilitation de l'expression d'intérêts divergents grâce à l'accès à la discussion publique organisée par une commission indépendante du maître d'ouvrage, donc garantie de mise en transparence et d'une certaine efficacité des échanges...

⁵⁹ « *L'amélioration de la qualité de la décision publique est de la responsabilité du Gouvernement... l'évaluation peut y contribuer de manière décisive* » (Circulaire du Premier ministre du 7 septembre 1998).

⁶⁰ Même si certains des dispositifs sont renés de leurs cendres au début de l'année 1999 (Conseil national de l'évaluation, Mission d'évaluation et de contrôle des dépenses publiques).

Dans l'hypothèse où une volonté d'actions, selon les fenêtres d'opportunité décrites, se ferait jour, nous nous bornerons ici à n'envisager que la possible contribution de l'évaluation contingente à sa concrétisation. En fait, seule cette dynamique permettrait d'user selon nous pleinement du potentiel à la fois substantiel et consultatif, donc instrumental, de l'évaluation contingente.

6.2.5 Intérêts de l'évaluation contingente insérée dans une dynamique décisionnelle

En conformité aux avis émis lors des entretiens et focus groups (*supra*), elle peut en premier lieu, du fait d'une certaine malléabilité liée au dispositif d'enquête et à la posture constructiviste, prétendre être productrice d'une substance informationnelle mieux appropriable que les autres produits d'évaluation et notamment que les mesures acoustiques qui généralement cloisonnent le débat (bruit/gêne, démarche quantitative/qualitative, détenteurs/exclus du savoir technique...). Elle offre par exemple l'opportunité, outre la production déterminante de données opérationnelles sur l'inconfort sonore et les coûts sociaux induits, d'une meilleure lisibilité des pratiques sociospatiales (habitat, mobilité, investissement associatif...) et des jugements politiques portés sur les effets des actions réalisées (ex : que faire, qui mobiliser...). En ce sens, couplée par exemple au procédé des prix hédoniques qui éclaire certains des effets de l'intervention publique et de la charge environnementale sur les transformations urbaines, elle peut s'affirmer comme **un instrument d'évaluation ex post d'un programme d'actions ou d'une politique publique**.

De plus, cette fois-ci grâce au scénario d'échange, elle pourrait, peut être, à l'exemple du projet VALSE déjà mentionné, aider à tester le degré d'acceptabilité des interventions envisagées et ainsi **révéler les attentes de d'orientations des politiques publiques** (réaction face aux attributs du scénario). C'est alors une autre forme de malléabilité qui serait ici potentialisée : une perméabilité aux intérêts décisionnels. L'ancrage de l'action proposée dans une réflexion décisionnelle amont permettrait de plus de crédibiliser le scénario et ainsi de d'éviter le scepticisme rencontré chez certains des membres du second focus groups (Professions Intermédiaires et Professions Intellectuelles Supérieures). Par son apport à l'élucidation empirique de référentiels, voire à l'administration de la preuve de la recevabilité, cette méthode s'affirmerait alors comme un des versants, direct (ex : évaluation analytique, dynamique...⁶¹) ou indirect (ex : aide multicritère à la décision), *ex ante* d'une pragmatique de l'action (Orsini, 1998). Plus précisément, par l'anticipation qu'elle permet, cette méthode pourrait s'affirmer comme un **procédé d'évaluation prospective**, famille de procédé à laquelle le *General Accounting Office* des Etats-Unis recourt de plus en plus pour guider la conception des politiques publiques (Crozier, 1998), ou plus modestement à laquelle l'Office parlementaire d'évaluation des politiques publiques a pour mission de recourir (Delcamp, Bergel & Dupas, 1995).

L'avantage véhiculé par l'élucidation de ces attentes induit néanmoins l'énoncé de **deux précautions principales**. Les revendications associatives et les propos émis lors des deux focus groups mettent en relief le sentiment qu'ont les riverains d'infrastructures aéroportuaires, d'être écartés des décisions. Aussi, en impliquant, via des opinions déclarées,

⁶¹ Voir Fraisse, Bonetti & Gaulejac (1987).

le vécu des personnes, cette méthode peut entretenir des espoirs, et, logiquement, induire des déceptions si les résultats ne sont pas suivis d'effets (« *des beaux mots non suivis d'effets* » UFCNA). Aussi une question, qui engage la justification même de l'approche évaluative, a point dans les discours (*supra*) : veut-on véritablement tenir compte de l'avis des personnes enquêtées (SRAE) ? **Le respect de la prise de parole des personnes enquêtées** implique donc non seulement une garantie de sincérité des producteurs de données pour rendre compte fidèlement des opinions déclarées (Focus groups) mais aussi **une garantie d'écoute de la part des utilisateurs du matériau d'évaluation**, c'est-à-dire des décideurs (« *Mais le citoyen lambda ne sera prêt à faire cette démarche que s'il est convaincu que ce que l'on propose sera effectif, et avec des garanties* » ADP).

Dès lors, c'est bien l'existence d'une volonté d'action qui permettra de mettre pleinement à profit le potentiel de cette méthode.

Toutefois, au regard de certains discours tenus, **cette méthode ne constitue**, notamment parce qu'agrégant les opinions individuelles, **qu'une forme très imparfaite d'expression démocratique** (« *un sondage est, par essence même, non démocratique, puisqu'il est basé sur un arbitraire de sélection d'un échantillon* » Air France, « *qui dit démocratie dit échange de... de points de vues, d'arguments à un niveau... pertinent, c'est-à-dire qui prennent en compte à la fois les avantages et inconvénients.* » DGAC, « *après c'est question de démocratie locale* », ADEME DR). Certes, à l'exemple des processus délibératifs mis en place, la concertation placée en aval pourrait s'affirmer comme une démarche compréhensive éclairant les données d'enquête. En effet, cette démarche apparaît mieux à même, dans une logique Weberienne d'aptitude à la synthèse, à saisir dans leur globalité les significations que les agents donnent à leurs activités sociales et à leurs attentes. En ce sens, elle s'insère dans le groupe des ethnométhodes dont la vertu première est d'aider à la révélation des singularités territoriales (Querrien, 1990). Son usage est donc pleinement justifié pour satisfaire à l'attente, évoquée lors des entretiens exploratoires, des pouvoirs publics, principalement locaux. Mais, l'approche compréhensive satisfait à une demande synoptique, pas à une fonction instrumentale et procédurale (« *De là à prendre des décisions politiques derrière, je pense qu'il faut que ça soit couplé à autre chose.* » SRAE).

Aussi, la globalité de la procédure décrite jusqu'ici pourrait-elle dès lors, insérée dans une dynamique décisionnelle, prétendre constituer le cadre dans lequel l'évaluation contingente verrait son potentiel exploité (« *On a plutôt intérêt à ce que cela s'inscrive dans une démarche de négociation* » DIREN). Seule la discussion incrémentale et l'apprentissage collectif grâce aux espaces de concertation, pourraient œuvrer au nécessaire compromis sur son utilisation. Mais, apportant des informations comprises ici comme des ressources stratégiques parce qu'insérées tout au long du processus (peut-être décisionnel), le protocole d'évaluation s'affirmerait néanmoins comme la pierre angulaire de la procédure. Par ricochet, l'évaluation contingente verrait sa fonction procédurale délimitée et son contenu, parce que rendu lisible, contrôlé : élucidation de jugements, administration de la preuve de la recevabilité, production de données consolidées sur les déséconomies externes des transports, révélation des vécus sonores et de certains ressorts des fonctionnements territoriaux... **La méthode d'évaluation contingente permettrait bien de concilier des perspectives techniques et sectorielles avec l'impact territorial des actions menées, impacts requérant un débat.** Dans un contexte d'emprise médiatique, ceci permettrait de façonner son image et au final, combinée avec la diffusion d'informations la concernant, de faciliter son éventuelle appropriation par l'ensemble des parties concernées : technostructures transport et environnement (représentants techniques publics), opérateurs et entreprises de transports, technostructure économique et financière, décideurs politiques centraux et locaux, public (usagers, riverains, associations...).

Au final,

- (i) en intégrant un protocole d'observation qui serait tout à la fois validé scientifiquement et accepté, voire selon les fenêtres d'opportunité décrites et les avis d'experts émis, porté institutionnellement ;
- (ii) et en offrant, par les espaces créés, l'opportunité de conjuguer des compétences administratives sectorielles dans le cadre de concertations transversales associant les citoyens concernés ;

Le recours à cette procédure coordonnée pourrait, moins par un processus technocratique que par un processus cumulatif, rapprocher les univers scientifiques et décisionnels et ainsi œuvrer à une légitimation de la méthode d'évaluation contingente comme passerelle qui relie évaluation et décision. Toutefois, seul le dynamisme de la volonté politique fournira l'énergie nécessaire pour user pleinement tant du potentiel de la méthode que de celui de l'ensemble de la procédure.

Compte tenu de l'ampleur de ce qui est préconisé pour contrevenir aux limites internes comme externes à la méthode, et des enjeux sous-tendus par l'articulation évaluation-décision (rôle de l'expertise, participation et attentes des habitants, légitimation de la prise de décision dans un domaine soumis à des tensions anciennes mais où des volontés semblent se dessiner...), il conviendra de s'assurer de la participation de l'ensemble des protagonistes à la procédure proposée : scientifiques, experts, acteurs administratifs et politiques, représentants d'intérêts et citoyens. Cette quête militerait alors pour **l'élaboration puis la signature d'un contrat d'engagement**, continuité logique de la transversalité (Rey, 1994). Outre la participation aux réunions, la fourniture des données existantes⁶², la diffusion et utilisation des productions empiriques... **il conviendra de s'assurer des collaborations financières** qui pourraient, par une contribution plurielle, lever un des principaux obstacles à toute évaluation : son coût. **Nul doute que l'incomplétude et l'asymétrie informationnelles en situation de forte demande sociale incitera à cette participation.** Par une faible mise de fonds, chaque financeur pourra exercer un pouvoir sur l'orientation du protocole, puis disposer d'informations stratégiques utilisables de façon coopérative ou non coopérative (Gilbert & Thoenig 1999). **Nul doute aussi que cet engagement sera fonction de la légitimité politique de la structure qui aura la charge d'assumer la responsabilité de l'encadrement et de l'animation des phases concertation précédemment décrites.** A des fins d'efficacité et d'indépendance des producteurs de données, cette structure pourrait par là même être le destinataire unique du rapport d'évaluation à l'issue de la mise en place de cette procédure globale. Il nous faut dès lors trouver un maître de cérémonie, véritable tiers indépendant des parties. Dans un contexte administratif où l'environnement voit son pouvoir grandir chaque jour, **l'ADEME nous semble être l'organisme bénéficiant le plus de cette légitimité.**

6.3 Un encadrement assuré par un organisme légitime

Comme structure composée de plusieurs échelons d'intervention, **l'ADEME est intéressée à la mise en place d'évaluations scientifiques** (financement d'études et recherches amont par

⁶² A l'exemple des données acoustiques dont la DGAC dispose suite à une récente campagne réalisée à sa demande par ACOUSTB, données de monétarisation dont l'ADEME et la Mission Bruit vont prochainement avoir la propriété (travaux CEIL/INRETS), résultats d'enquêtes d'opinions (IFEN, INSEE, Consultations sous l'égide des collectivités locales...) ...

les services centraux) de différentes natures (« *dans la maison il a aussi des significations un petit peu différentes* » ADEME CT) produisant, du fait d'une action territoriale (ex : gestion du fonds d'aide à l'insonorisation par les Directions régionales depuis le décret n°98-1077 du 27 novembre 1998), des données opérationnelles. La sensibilité, comme pour nombre d'acteurs locaux, à l'opérationnalité de la méthode et de ses résultats pourrait en découler.

De plus, comme organisme sous plusieurs sceaux ministériels, l'ADEME ne peut omettre d'appréhender la réalité sous les feux croisés de regards différents (« *travailler autour d'une réflexion plutôt globale et transversale, quitte à ne pas avoir des sujets nécessairement, extrêmement heu... figés et extrêmement précis* » ADEME CT). Elle véhicule de ce fait, par nécessité, l'idée d'une évaluation, face à la complexité, pragmatique et, face à la diversité, pluraliste. La vision transversale qu'applique la DR sur les problèmes posés par le contexte d'Orly semble en attester (« *Je crois que, le problème, il faut le traiter beaucoup plus complètement. Il faut pas l'aborder que sur l'aspect sonore, il faut l'aborder sur l'aspect qualité de vie, environnement,* » « *Et ça malheureusement, y a pas sur ce territoire là de véritable politique cohérente, heu, d'amélioration de l'environnement et de qualité de vie.* » DR). Notons que notre propre matériau a favorisé cette émergence d'une volonté de confrontation. Curieux de comparer le coût social et les préférences individuelles (« *expression démocratique* ») avec le coût de l'insonorisation dont l'ADEME a nouvellement la charge, la DR est motivée par un rapprochement avec des données d'expertises.

Concernant le chiffrage obtenu et plus précisément le vecteur d'élicitation des jugements monétaires émis, précisons que, même si nombre d'institutions, dont l'ADEME, ont clamé que le **consentement à payer** était inadapté dans notre cas d'étude car injuste, cet organisme **a financé et suivi plusieurs travaux sur le bruit des transports terrestres** (Direction des Transports depuis 1997), les déchets (Dir. de l'Evaluation en 1998) et la pollution atmosphérique (Direction des Transports en 1996) **prenant en partie appui sur ce vecteur**. Certes, ces domaines seraient, selon les propos de la DR, mieux adaptés à l'application du principe pollué-payeur car la victime pouvant être, à d'autres instants de son existence, un « pollueur ». Mais, il existerait ainsi au sein de l'ADEME les ressources intellectuelles et la prédisposition culturelle nécessaires à la croyance dans la procédure proposée. Ces ressources et prédispositions sont sans doute liées à un attachement institutionnel à l'innovation technologique (tutelle des ministères de la Recherche et de l'Industrie).

La Direction Régionale est par ailleurs très intéressée à la diffusion des résultats et motivée par l'information des populations (« *Et je crois qu'il y a un gros effort de communication à faire de la part des autorités aéroportuaires d'une part et des compagnies aériennes, vis-à-vis des municipalités et des citoyens sur comment vit un aéroport, pourquoi on fait du transport, comment on gère la circulation* » « *l'acceptabilité peut-être plus... plus facile.* » ADEME DR). Cette sensibilité à la transparence émane de nouveau tout à la fois des compétences originelles de son organisme d'appartenance (diffusion des résultats par les directions centrales) et des nouvelles prérogatives qui incombent aux directions régionales (*supra*). La DR serait en ce sens dépositaire d'une culture d'institution. Notons à nouveau que les résultats auxquels nous sommes parvenus ont vraisemblablement conforté l'expression de cette culture de diffusion. La modicité des coûts sociaux obtenus valorise les efforts financiers de son organisme. Une nouvelle fois, comme pour nombre de discours, la relation entre le rôle public de l'organisme, donc les logiques et les cultures sous-tendues, et les résultats présentés construit en partie le regard porté sur la méthode d'évaluation contingente.

Enfin, l'ADEME véhicule une **sensibilité prégnante à la concertation** (« *Y a énormément d'acteurs* » « *et chacun ont leurs propres moyens, leurs propres politiques etc.* » « *Et donc chacun a un petit bout du problème* » ADEME DR, « *Voilà, mais je crois sincèrement que... y*

a besoin de plus de partenariat, y a besoin de plus d'échanges » ADEME CT). Cela est somme toute assez logique au regard d'une volonté de confronter les regards disciplinaires, puis les données d'expertise, mais aussi du fait de son organisation institutionnelle à l'interface d'échelons nationaux et régionaux, et enfin de sa participation aux consultations mises en place dans le domaine par les pouvoirs publics. La conscience aiguë de la complexité et de la multidimensionnalité du problème posé (« *Bon je crois que heu... l'approche doit être différente, elle doit être, d'essayer de réduire le plus possible le niveau de bruit* » « *et parallèlement, essayer d'élever le niveau de vie de, de... et la qualité de vie des habitants en compensant cette gêne sonore sur laquelle il faut continuer à travailler pour les gens, qui permettra d'accepter plus facilement le bruit. Je crois que c'est un peu comme ça qu'il faut faire.* » ADEME DR) ainsi que de la relativité même des actions qu'elle mène (« *Et l'isolation phonique des logements mais sitôt qu'on arrive en été l'isolation des bâtis n'a aucun intérêt.* » ADEME DR) prédisposent à cette croyance (« *Ensuite le bruit des avions, c'est des travaux qui sont menés au niveau des aéroports, en concertation étroite avec les... les riverains et les associations de riverains, les collectivités locales etc. Heu... de façon à pouvoir heu... peut-être encore plus qu'aujourd'hui... rationaliser les débats* » ADEME CT). La recherche qu'elle finance actuellement sur la négociation autour du bruit des avions à Roissy (LATTS, CRESSON, IPSHA et ŒIL)⁶³, outre que cela confirmerait le constat d'une hausse du niveau de connaissances des acteurs sur les modalités de gestion des conflits (Séminaire PREDIT Evaluation-Décision, Mai 2000), achève de nous convaincre de cette sensibilité au sein de l'ADEME. Précisons à ce titre que cette recherche pourrait à terme, par l'éclairage qu'elle apportera sur les ressorts de la négociation, aider, autre fenêtre d'opportunité, au cadrage de la procédure proposée ici.

Aussi, tout à la fois attachée à la priorité substantielle assignée par la théorie à l'évaluation et à la diffusion des informations produites à des fins de concertation, donc sensible à l'intérêt procédural du dispositif, et bénéficiant d'une légitimité dans l'action (UFCNA, ADP...), **l'ADEME pourrait constituer, dans l'architecture institutionnelle existante, une structure d'intervention bénéficiant de l'image adéquate et de la légitimité suffisante pour encadrer et animer cette procédure.** Cette dernière intégrerait un protocole d'évaluation empirique, impliquant aux premiers chefs l'IFEN et la Mission Bruit, qui serait, grâce à des phases consultatives, validé par les experts (ACNUSA, CGPC...) et accepté par des acteurs aux cultures et logiques souvent divergentes (« *Maintenant, je conçois très bien que cette évaluation scientifique, et c'est là que j'aime bien le programme PREDIT, c'est pour ça que...il tend à... heu donner des produits à la recherche. Voilà, il faut que ce soit concret* ». SRAE).

La volonté du MELT de construire des espaces de débats contradictoires dans un domaine d'actions qui, comme le stipulent nombre d'acteurs (DIREN, ADEME DR, SRAE, Villeneuve-le-Roi, UFCNA, Pégase...), est traversé par des tensions anciennes, **trouverait par là même traduction véritable.** De plus, cette expérience pourrait sur le long terme, à l'exemple de ce qui s'est produit dans l'Hérault sur l'eau, **augurer de la création d'un observatoire du bruit des avions**, création souhaitée par plusieurs acteurs (ex : SRAE), et par là même donner corps aux réflexions initiées dans certaines collectivités territoriales (Conseil Régional d'Ile-de-France, Conseil Général du Val-de-Marne, Conseil Général du

⁶³ Pour le compte de l'ADEME et réalisée dans le cadre du *Programme Concertation, Négociation et Environnement* mis en place par le ministère de l'Environnement, « Le Bruit des avions est-il négociable ? Sens, enjeux et difficultés du passage du régalién au contractuel ».

Val-d'Oise)⁶⁴. Cet observatoire, tel le principe de « l'agence commune », viendrait en retour, à l'exemple de ce qui prévaut ou tend à prévaloir dans d'autres champs environnementaux, participer à l'institutionnalisation de démarches évaluatives pérennes (« *quand on fait de la concertation, l'évaluation est, entre guillemets, « aisée » parce que si on a un dialogue permanent entre les gens, c'est-à-dire pas juste... un dialogue contraint entre ceux qui veulent faire voler les avions et ceux qui ne veulent pas faire voler les avions, si on négocie des engagements... l'évaluation, elle trouvera tout à fait sa place* » Mission Bruit).

⁶⁴ Précisons ici que les Conseils généraux, principalement sous l'impulsion des contrats de plan, figurent parmi les collectivités les plus dynamiques en matière d'évaluation.

Conclusion

A l'occasion de la mesure du coût social du bruit des avions à proximité de l'aéroport d'Orly, nous avons appliqué, éclairés en cela par plusieurs travaux théoriques et quelques réalisations empiriques étrangères, une modalité particulière d'expertise : la méthode d'évaluation contingente⁶⁵. Par voie d'enquête, une population représentative de la communauté exposée a été confrontée à un scénario présentant un marché fictif sur lequel s'échangeait un bien environnemental. Cette mise en condition d'échange hypothétique visait à recueillir les préférences des personnes enquêtées en les incitant à préciser le prix auquel elles se porteraient acquéreurs (consentement à payer) du bien considéré dont nous faisons varier l'offre - pour ce qui nous concerne le niveau de gêne dû au bruit des avions. Les traitements statistiques effectués ensuite ont permis d'approcher la valeur monétaire que l'échantillon octroyait à la restauration de la qualité de l'environnement sonore lié aux trafics aériens, puis d'en déduire le coût social lié à sa dégradation.

Aussi, cette application nous fait-elle, de fait, évoluer dans l'univers des transports, univers dans lequel selon nous, des contacts fréquents se produisent entre le monde de l'évaluation, fortement arrimé en France à la recherche scientifique, et le monde de la décision. De plus, l'objet d'étude (le bruit des avions), les objectifs tant scientifiques (valeur environnementale, corrélation gêne/consentement à payer...) qu'opérationnels (coûts sociaux désagrégés par commune, par niveau d'exposition, de gêne...) assignés à notre évaluation et la posture constructiviste choisie pour cette application méthodologique permettent d'envisager, loin de la seule fourniture d'un produit d'expertise, un véritable échange entre ces deux mondes encore parfois baignés, dans le domaine des transports, par une culture néopositiviste.

Dès lors, dans le prolongement de notre application méthodologique, nous avons entrepris, grâce au soutien scientifique du Predit (commission Evaluation-Décision) et l'appui financier de la DRAST (MELT), de préciser les contours des mécanismes de légitimation des procédures d'expertise dans un contexte décisionnel labile où la complexité est hissée au rang d'objet. Nous suivions en cela l'une des orientations actuelles de la recherche scientifique qui répond d'un constat admis : l'inadaptation grandissante des politiques de transports à la nouvelle logique de construction de l'action publique découle pour partie de la crise de légitimité que connaît à ce jour l'expertise classique d'obédience technico-économique.

Pour ce faire, nous avons entrepris de mesurer l'**acceptabilité de la méthode d'évaluation contingente par les acteurs institutionnels et les riverains de l'aéroport d'Orly**. Des entretiens exploratoires auprès de quinze acteurs du domaine du bruit des avions ont été réalisés et deux processus délibératifs (focus groups) réunissant un panel de la population riveraine de l'aéroport d'Orly, panel ayant préalablement participé à l'enquête contingente, ont été mis en place. En raison de la spécificité de notre matériau scientifique, cette appréciation de l'acceptabilité pour élucider des mécanismes de légitimation décisionnelle a été orientée selon deux perspectives principales : sans obérer l'opérationnalité des chiffrages produits dans le respect des canons de la théorie économique et de ses récentes avancées, légitimation par la substance compréhensive du fonctionnement territorial et légitimation procédurale par la fonction consultative du dispositif d'enquête.

Selon l'analyse des entretiens et des réunions, le formatage de la méthode d'évaluation contingente semble l'inclure de prime abord dans l'ensemble des outils d'évaluation analytique (segmentation des champs d'analyse, dépendance forte à l'outillage statistique,

⁶⁵ Avec le concours financier du Conseil Général du Val-de-Marne.

production d'un diagnostic sectoriel...) généralement utilisés de façon linéaire à des fins gestionnaires. Toutefois, elle offre aussi un potentiel apte à permettre un passage de l'évaluation à la décision. Certes, somme toute assez logiquement, avons-nous constaté des dispositions à penser différentes face à la méthode soumise à jugement. Ces dispositions sont non moins logiquement fortement fédérées par des rationalités sectorielles, logiques catégorielles, cultures professionnelles, appartenances sociospatiales (focus groups)... Mais, par delà ces dispositions à penser distinctes, la majorité des acteurs interviewés et riverains réunis s'accordent à souligner l'intérêt non seulement d'une production scientifique de données opérationnelles (intensité du désagrément sonore, coût social, coût du gêne...) mais surtout d'un éclairage par un biais consultatif du fonctionnement des territoires, du vécu de la charge environnementale, des représentations individuelles de l'attitude des pouvoirs publics...

Loin de produire des connaissances spéculatives sans prise véritable sur le réel, **l'évaluation contingente, par la formalisation chiffrée de certains processus sociospatiaux, semble modestement abolir certaines des distances entre démarches qualitatives et quantitatives**. Ce potentiel de quantification de certains phénomènes qualitatifs grâce à une approche transdisciplinaire s'inscrit alors pleinement dans l'un des schèmes culturels actuels. Voici ce qui, selon nous, constituerait le **premier vecteur de légitimation** d'un outil d'évaluation utilisé à l'interface des transports et de l'environnement.

Toutefois, bien que globalement jugée prometteuse, cette méthode n'en suscite pas moins, cette fois-ci autant du fait d'incertitudes pragmatiques que de logiques catégorielles et rationalités sectorielles, des questionnements et attentes d'éclairages complémentaires. Ces questionnements et attentes émanent principalement des acteurs institutionnels. Plus précisément, le besoin d'éclaircissements sur le protocole mis en place et les supports de traitements statistiques utilisés est le fait du pôle équipement ; la demande d'un exposé des ressorts théoriques provient en grande partie des acteurs du domaine environnemental ; enfin l'explicitation des possibilités et des conditions d'usage dans le champ d'intervention considéré est essentiellement attendue par les acteurs locaux.

Mais, même si dispositions à penser et pragmatiques de l'action conduisent à des attentes différenciées, ces demandes de mise en transparence de l'acte d'évaluation confirment bien selon nous l'existence d'une correspondance discursive entre les mondes de la décision et de la production de connaissances. En effet, c'est moins l'étayement des réalités démontrées que la problématisation de l'acte de recherche, c'est-à-dire les points de rencontre entre production scientifique et logique d'action, qui fait l'objet d'attentes. Les remarques et questions formulées sur la problématisation expriment bien un recul perspectif sur les fondements et finalités de l'acte scientifique. Outre la validation des hypothèses fixées sur la singularité de notre approche d'un objet particulier pour initier un échange véritable, **l'exposé de la problématisation apparaît ici selon nous comme un deuxième vecteur de légitimation** de tout outil d'évaluation utilisé à l'interface des transports et de l'environnement.

Les riverains ont certes trouvé nombre d'avantages à la méthode d'évaluation contingente (consultation, mise en relief du vécu de la charge sonore, évaluation quantitative donc opérationnelle des situations de gêne et prolongements comparatifs...). Mais ils ont, de plus, bien moins questionné quant à eux le procédé qu'ils ont émis des **doutes importants sur deux des principaux ressorts méthodologiques**. Ces prises de position sont grandement fédérées par les représentations de l'attitude des pouvoirs publics, donc par les appartenances sociales et territoriales. Dans un contexte faisant de longue date l'objet de fortes demandes d'interventions, le scénario d'action est soit vecteur d'espoir de changements forcément déçus puisque artifice méthodologique (employés et ouvriers), soit immédiatement perçu comme

irréalisable (professions intermédiaires et professions intellectuelles supérieures). La demande de consentement à payer fait, quant à elle, redouter soit une application effective qui serait alors vécue comme une injustice sociale (employés et ouvriers), soit une fragilité des résultats du fait de la compréhension générale de son caractère fictif donc des réponses symboliques apportées (professions intermédiaires et professions intellectuelles supérieures). De nouveau la problématisation de l'acte scientifique était ici sujette à débat, voire à circonspection.

En définitive, **cette méthode présente sans conteste d'indéniables atouts substantiels et consultatifs** aptes à préfigurer l'établissement d'une correspondance entre évaluation et décision. Mais, les questions formulées et les jugements, parfois rudes, émis à son endroit nous incitent à croire qu'**elle ne peut, utilisée seule, garantir une appropriation institutionnelle**. Certains ressorts méthodologiques à forte connotation politique constitueraient des obstacles majeurs.

Afin d'exploiter ce potentiel de correspondance, il convient dès maintenant **de penser un cadre procédural** à cette méthode qui, en garantissant l'usage de certains des aspects méthodologiques critiqués, pourrait **délimiter les contours de son inscription dans le champ décisionnel**. La perspective de fenêtres d'opportunité, pour certaines élucidées à partir des entretiens et focus groups, nous incitait grandement à recommander un tel prolongement : existence de bases de connaissances chez les acteurs mais incomplétude informationnelle rendant l'interaction nécessaire donc la compensation par le recours à l'organisation, forte demande évaluative de la part des acteurs locaux et riverains, cheminement d'une culture de l'évaluation au sein du MELT⁶⁶, réflexion autour du troisième aéroport⁶⁷, création d'un collège d'experts (ACNUSA), dispositions réglementaires et mises en place de Chartes de la qualité de l'environnement sonore marquant une volonté publique... L'ensemble de ces fenêtres nous incitent à croire que nombre d'intervenants auront d'ici peu, ou ont déjà, si l'on en juge l'enquête de gêne commanditée conjointement par la DGAC (MELT) / Mission Bruit (MATE) et récemment achevée, intérêt à connaître les impacts multidimensionnels du bruit des avions. En ces termes et compte tenu de la posture transdisciplinaire véhiculée par la méthode d'évaluation contingente, nombre d'acteurs pourraient être amenés à exploiter la perspective coordinatrice offerte par ce procédé (« *C'est clair qu'on est dans une phase de développement de ce... type de méthode.* » IFEN, « *Approche nouvelle, intéressante* » DIREN...). Un espace suffisant pourrait rapidement se créer en vue de proposer une problématique à même de fonder les référentiels et les hypothèses d'une démarche évaluative.

Nous avons donc établi une procédure qui, pour faciliter son appropriation, non seulement doit pouvoir s'insérer dans l'architecture institutionnelle existante mais surtout doit rester d'ampleur modeste, apte à éclairer des problèmes de faible envergure (« *intelligence des situations pouvant néanmoins susciter des effets d'entraînements (synergies discursives, alliances...)* grâce à l'emploi d'arguments informés et non de preuves irréfutables qui clivent les débats » (Thoenig 2000). Comme largement évoqués par nombre d'acteurs sollicités (SRAE, IFEN, Villeneuve-le-Roi...), gageons que les problèmes abordés dans le domaine spécifique dans lequel nous évoluons sont bien, en regard des crédits publics et privés alloués pour la réduction du bruit des avions, de modeste envergure.

⁶⁶ Rapport sur l'évaluation au ministère de l'Équipement (Jean-Pierre Weiss & Michel Pernet). Cf. <http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr/cdu/bibliographies/evaluation/methodes.htm>

⁶⁷ Précisons ici que cette orientation, actée le 26 octobre 2000, a été définie suite au rapport Carrère qui s'opposait aux décisions technocratiques de construction de nouvelles pistes à Roissy (Bernat & Ollivier-Trigalo 1997).

Cette procédure comprend en premier lieu **un protocole d'évaluation** articulant la méthode d'évaluation contingente à deux démarches d'observation complémentaires. Ce protocole a été pensé selon les rationalités et logiques respectives ainsi que selon les attentes pragmatiques exprimées lors des entretiens et réunions. Puis, eu égard à des tensions anciennes que certains propos ont largement évoquées, nous envisageons l'encadrement de ce protocole par **des phases de concertation** conviant acteurs institutionnels, représentants d'intérêts, évaluateurs scientifiques, experts de différentes appartenances et un panel de riverains d'aéroport. Loin d'une idéalisation de l'évaluation tendue entre politique et expertise, c'est donc une **approche évaluative pluraliste** (Monnier, 1989) et **contractuelle territorialisée** (Barraqué, 1998b) **qui est ici proposée**. Seuls la discussion incrémentale et l'apprentissage collectif grâce aux espaces de concertation ainsi créés pourraient, selon nous, œuvrer au nécessaire compromis sur l'utilisation d'une méthode qui véhicule certes des avantages évaluatifs mais aussi des positions normatives.

Convenons que ce dispositif apparaît relativement lourd : études de cas, traitements complexes, avis d'experts, réunions d'acteurs et de riverains... Mais **cette envergure pourrait s'avérer** nécessaire pour plusieurs raisons. En premier lieu, elle apparaît **déterminante pour engager une analyse approfondie**, grâce à une procédure d'évaluation pluraliste et itérative, des **effets d'une politique qui à ce jour suscite une large attente** des riverains d'aéroports. De plus, elle semble fondamentale pour, à partir des espaces d'articulations façonnés et donc grâce à l'apprentissage collectif de la correspondance institutionnelle et intellectuelle (notamment à partir du potentiel prospectif de la méthode d'évaluation contingente), **initier ou potentialiser une dynamique décisionnelle apte à satisfaire à cette attente** (cf. graphique qui suit).

Mais, plus largement, et même si nous pénétrons des dimensions quelques peu éloignées de notre problématique stricte, cette procédure *in itinere* pourrait, à sa mesure, par les rétroactions permises entre réflexion et évaluation, ainsi **œuvrer à l'évolution des schémas cognitifs et référentiels qui structurent les raisonnements des acteurs** en présence. Aussi, dans un contexte où le modèle traditionnel *top-down* régissant les rôles de l'Etat et des collectivités locales est soumis à discussion et dans un domaine marqué par des tensions où l'emprise politique se voit relativisée, cette procédure pourrait à plus long terme :

- (i) aider à la délimitation des contours d'une nouvelle légitimité politique grâce à la responsabilité liée à la connaissance (Simon 1991) ;
- (ii) donc apporter une contribution modeste à l'émergence de nouveaux rapports entre utilisateurs, producteurs et gestionnaires de réalités sociospatiales (Conan 1998 ; Circulaire du 28 décembre 1998...) ;
- (iii) tout en évitant plus prosaïquement de coûteux déboires (procédures judiciaires, indemnisations...).

En fonction de ce qui a prévalu dans d'autres domaines environnementaux, **elle pourrait, en ces termes, modestement participer à une rationalisation de la politique publique de lutte contre le bruit** appelée de leurs vœux par nombre d'acteurs (ADEME, DIREN, IFEN, UFCNA...). « *Les politiques publiques ont plus fondamentalement pour caractéristique de construire et de transformer les espaces de sens au sein desquels les acteurs vont poser et (re)définir leurs problèmes et tester en définitive les solutions qu'ils favorisent* » (Muller et Surel 1998, cite in Offner, 2000).

A l'exemple des (rares) expériences d'évaluation des politiques publiques locales, **nous proposons donc ici de façon graduelle et pragmatique une démarche d'expérimentation évaluative** qui permette, grâce à l'articulation des domaines de la recherche et de la décision,

des apprentissages souples notamment à l'appui de la méthode d'évaluation contingente. Cette expérimentation répondrait à plusieurs des recommandations qui, de longue date, émaillent les discours politiques⁶⁸, rapports officiels (rapport Deleau de 1986, rapport Viveret de 1989) et littérature scientifique (Gillio 1993, Gillio & Marillaud 1997) : construire et/ou organiser les compétences évaluatives ; garantir l'indépendance, la transparence et le pluralisme de l'évaluation ; accroître la capacité d'évaluation des politiques au sein de l'administration ; aider à l'émergence d'une demande sociale d'évaluation...

Mais, la concrétisation de l'ensemble de ces perspectives dépendront moins des références légitimantes élucidées et des potentialités balisées dans notre travail que de la volonté politique, à la fois sectorielle et contextuelle, d'une appropriation de la procédure. C'est alors que pourrait véritablement commencer la vie d'une méthode d'évaluation contingente qui, loin de la devise « *faire que ça change pour que tout reste comme avant* », apporterait sous certaines conditions une pierre à un édifice, dans le domaine dans lequel nous évoluons, en construction : la **passerelle entre l'évaluation et la décision**.

La première pierre de cet édifice consisterait peut être à **organiser préalablement un autre processus délibératif mais cette fois-ci entre les acteurs interviewés**. La démesure des recommandations évaluatives constitue habituellement un frein au développement de l'évaluation. Aussi, le processus délibératif est le seul moyen de savoir si, dans leur philosophie et tel que pensés jusqu'ici, le protocole proposé et peut-être la procédure avancée sont non seulement opportuns et efficaces selon les demandes différenciées des intervenants (évaluation, rationalisation, participation...), mais surtout pertinents et cohérents selon les stratégies d'acteurs qui seront révélées. Cela permettrait plus globalement de dessiner les contours des dispositifs organisationnels à privilégier pour que les procédés d'évaluation, au rang desquels figure la méthode d'évaluation contingente, puissent s'ancrer institutionnellement dans le domaine des transports et de l'environnement.

Or, ultime fenêtre d'opportunité de brève durée, les acteurs sollicités dans le cadre de notre démarche ont dans leur quasi-totalité (13/15) accepté de participer à une telle réunion. Cette dernière pourrait prendre ici différentes formes, depuis le groupe de discussion, jusqu'à, bien que d'organisation plus lourde, celle d'un « scénario workshop »⁶⁹, en passant par l'intervention sociologique.

Espérons que les pouvoirs publics puissent se saisir de cette opportunité.

⁶⁸ Circulaire du 28 décembre 1998, Décret n°98-1048 du 18 novembre 1998.

⁶⁹ Annexe 3.

BIBLIOGRAPHIE

- Aldred J & Jacobs M (1997), Citizens and Wetlands : What Priority, if any, should be given to the creation of wetlands in the fens ? Report of the Ely Citizen's Jury, CSEC Lancaster University, Lancaster, September, 40 p.
- Allais M. (1948), « Le problème de la coordination des transports et la théorie économique », *Revue d'Economie Politique*, Paris, pp. 212-271
- Andersen (I.) & Jaeger (B.) (1999) – « Scenario workshops and consensus conferences : towards more democratic decision-making », *Science and Public Policy*, vol. 26, n°5, pp.331-340.
- Arnstein S.R. (1969), “A Ladder of Citizen Participation”, *The Journal of The American Institute of Planners*, n° 35, July, pp. 216-224.
- Arrow K.J. et Fischer A.C (1974), « Environmental Preservation, Uncertainty and Irreversibility », *Quarterly Journal of Economics*, 88, pp. 312-319.
- Aubrée D. (1992), *L'ordre et la mesure : objet technique et représentations sociales : le bruit*, Grenoble, CSTB, 151 p.
- Bahi-Fleury G. (1996), *Histoire, identité résidentielle et attachement au quartier actuel*, Thèse de Doctorat (spécialité Psychologie), Université Paris V.
- Barbier J.M. (1996), *Savoirs théoriques et savoirs d'action*, Paris, PUF.
- Barbour R. & Kitzinger J. (dir.) (1998), *Developing focus group research*, SAGE Publications, 240p.
- Barnes S. & Kaase M. (1979), *Political action: mass participation in five western democracies*, Sage, in Mayer N. & Perrineau P. (1992), *Les comportements politiques*, Paris, Armand Colin, coll. Cursus, 160 p.
- Barouch G. (1989), *La décision en miettes*, Paris, L'Harmattan, 237 p.
- Barraqué B. & Faburel G. (2000), « L'influence du bruit sur le fonctionnement des territoires locaux », *Journées Natures, Sciences et Sociétés*, ENGREF, 7 décembre, 16 p.
- Barraqué B. (1999), « Le bruit », in *L'environnement en France*, Orléans, Co-édition IFEN-La Découverte, pp.227-240.
- Barraqué B. (1998a), « Les collectivités locales et l'environnement », in Barraqué B. & Theys J. (dir.), *Les Politiques d'environnement - Evaluation de la première génération 1971-1995*, Paris, Ed. Recherches, pp. 347-372.
- Barraqué B. (1998b), « Présentation », *Espaces et sociétés*, Gestion négociée des territoires et politiques publiques, n°97-98, L'Harmattan, pp. 7-15.
- Barraqué B. (1994), « Le principe d'antériorité, une impasse ? », *Echo bruit*, Paris, n°66, juillet.
- Barraqué B. (dir.) (1994), *La lutte contre le bruit*, Paris, La Documentation française, Coll. Problèmes politiques et sociaux, 58 p.
- Barraqué B. (1992), « Politiques publiques et environnement », in *Les raisons de l'action publique. Entre expertise et débat*, Paris, actes du colloque du CRESAL-CNRS, St-Etienne, 13-14 mai, Ed. L'Harmattan, Coll. Logiques Politiques, pp. 279-298.

- Baslé M. (2000), « Evaluation et gouvernance », Rennes, Introduction au Colloque organisé par la Société Française d'Evaluation, *Evaluation et gouvernance*, 15 juin, 7 p.
- Beauvois J.L. & Deschamps J.C. (1992), « Vers la cognition sociale », Paris, *Traité de psychologie cognitive*, Tome 3 *Cognition, Représentation et Communication*, Dunod, pp. 1-110
- Berdoulay V. & Soubeyran O. (1996), *Développement durable et débat public. Expériences nord-américaines*, Paris, Edition conjointe des Ministères de l'Equipement et de l'Environnement, collection "Villes et Territoires", 152 p.
- Bernat V. & Ollivier-Trigalo M. (1997), *Politique des transports en France, Processus de décision : discours et pratiques*, Paris, INRETS pour la Commission Européenne (DG VII), 120 p.
- Birnbaum P. & Chazel F. (1978), *Sociologie politique*, Paris, Armand Colin, pp. 233-241.
- Blamey R.K., Bennett J.W. & Morrison M.D. (1999), "Yea Saying in Contingent Valuation Surveys", *Land Economics*, February, n°75 (1), pp. 126-141.
- Blanc M. (1994), « L'invention de la démocratie locale », in Blanc M & alii (dir.), *Vie quotidienne et démocratie locale – pour une sociologie de la transaction (suite)*, Paris, L'Harmattan, Coll. Logiques Sociales, pp. 261-292.
- Bonnieux F. & Desaignes B. (1998), *Economies et politiques de l'environnement*, Paris, Dalloz, Précis de sciences économiques, 302 p.
- Bonnieux F. (1998), « Principes, mise en oeuvre et limites de l'évaluation contingente », *Economie Publique - Etudes et Recherches*, n°1, pp. 47-83.
- Boudon R. (1990), *L'art de se persuader des idées douteuses, fragiles ou fausses*, Paris, Fayard, Coll. L'espace du Politique, 458 p.
- Burgel G. (1992), *La grande ville : l'audace et la nécessité*, Thessalonique, FNRS, 12 pages.
- Callon M. & Rip A. (1991), « Forums hybrides et négociations des normes socio-techniques dans le domaine de l'environnement. La fin des experts et l'irrésistible ascension de l'expertise », in *Cahiers du GERMES*, Environnement, science et politique - Les experts sont formels, n°13, pp.227-238.
- Callon M. & Rip A. (1992), « Humains, non-humains : morale d'une coexistence », in *La Terre outragée, Les experts sont formels*, Autrement, série « Science en société », n°1.
- Callon M. et al. (1988), *La science et ses réseaux*, Paris, Unesco-La Découverte.
- Carrère G. (1992), *Transports destination 2002, le débat national, recommandations pour l'action*, Paris, Rapport au ministre de l'Equipement et des Transports, Paris, 85 p.
- Castel R. (1987), « Savoirs d'expertise et production de normes », Communication aux *Journées annuelles de la Société Française de Sociologie*, « Normes sociales et règles juridiques. Sociologie du droit, sociologie et droit », Bordeaux.
- Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit (1996), « Le bruit des avions », *Echo bruit*, n° spécial (74-75), juin.
- CEOPS/ENTPE (1990), *Séminaire de méthode : évaluation et décision*, Villeurbanne, ENTPE, 167 p.
- Chazel F (1992), « Mouvements sociaux », in Boudon et al. (1992), *Traité de sociologie*, Paris, PUF, 269 p.

- Cohen de Lara M. & Dron D. (1998) « Evaluation économique et environnement dans les décisions publiques », *METROPOLIS*, n°106-107, pp. 18-25.
- Cohen de Lara M. & Dron D. (1998), *Evaluation économique et environnement dans les décisions publiques, Rapport au ministre de l'Environnement*, Paris, La Documentation française, Coll. des rapports officiels, 323 p.
- Commissariat Général du Plan (1996), *Evaluation économique des projets de transport urbain*, Paris, La Documentation française, Coll. des rapports officiels, Rapport du groupe animé par E. Quinet.
- Commissariat Général du Plan (1994), *Transports : pour un meilleur choix des investissements*, Paris, Rapport du Groupe présidé par M. Boiteux, La Documentation française, 132 p.
- Conan M. (1998), *L'évaluation constructive. Théorie, principes et éléments de méthode*. La Tour d'Aigues, Ed. de l'Aube, 196 p.
- Conseil d'Etat (1999), *L'utilité publique aujourd'hui*, Paris, La Documentation française, Coll. Les études du Conseil d'Etat, 111 p.
- Conseil Economique et Social (1998), *Le bruit et la ville*, Paris, Les éditions des Journaux Officiels, 313 p.
- Conseil Scientifique de l'Evaluation (1996), *Petit guide de l'évaluation des politiques publiques*, Paris, La Documentation française.
- Coote A. & (1995), « Bring in the jury : why we need to experiment with citizens' juries », *Town and country planning : the quarterly review of the Town and Country Planning Association*, Vol. 64, n°4.
- Coote A. & (1997), *Citizens' juries : theory into practice*, Institute for Public Policy Research, Londres.
- Crozet Y. (1998), « L'«exceptionnelle» culture décisionnelle française : archaïsme ou spécificités », in *METROPOLIS*, n°106-107, p 68.
- Crozier M. (1987), *Etat moderne, Etat modeste. Stratégies pour une autre changement*, Paris, Fayard, 316 p.
- Dahan-Dalmedico A. (1997), « Rire ou frémir : de la raillerie des postmodernes au désir de contrôler la pensée », *La Recherche*, n° 304, décembre, p. 11
- Dejours C. (2000), *Souffrance en France*, Paris, Seuil, 2^{ème} éd.
- Delaunay Q. (2000), « Evaluation et Gouvernance : innovation démocratique ou nouvelle rhétorique du politique ? », Rennes, Communication au Colloque organisé par la Société Française d'Evaluation, *Evaluation et gouvernance*, 15 juin, 10 p.
- Delcamp A., Bergel JL. & Dupas A. (1995), *Contrôle parlementaire et évaluation*, Paris, Notes et études documentaires, n° 5012-5013, Juillet-Août, 244 p.
- Deleau M., Nioche JP. Penz Ph. & Poinard R. (1986), *Evaluer les politiques publiques : méthodes, déontologies, organisations*, Paris, Commissariat général du Plan, rapport du groupe de travail « Méthodes d'évaluation des politiques publiques », La Documentation française, 181 P
- Denat-Boèmont L. & Raux Ch. (1998) « Vers un renouveau des méthodes du calcul économique public », *METROPOLIS*, n°106-107, pp. 31-36.

- Dienel (P.) (1995) – « Planning cells : a gate to fractal mediation », in Renn (O.) & Webler (T.) & Wiedemann (P.), *Fairness and competence in citizen participation*, Kluwer Academic Publishers, PB, pp.117-140.
- Dienel P. (1995), « Planning cells : a gate to fractal mediation », in Renn (O.) & Webler (T.) & Wiedemann (P.), *Fairness and competence in citizen participation*, Kluwer Academic Publishers, PB, pp.117-140.
- Dubost J. (1987), *L'intervention psychosociologique*, Paris, PUF, 350 p.
- Dupuy JP. (1999), « Rationalité et irrationalité des choix individuels », *Pour la Science*, « Les mathématiques sociales », juillet, pp. 68-73.
- Duran P. (1999), *Penser l'action publique*, Paris, L.G.D.J., Coll. « Droit et Société », 212 p.
- Duran P. & Thoenig JC. (1996), « L'Etat et la gestion publique territoriale », *Revue française de science politique*, Vol. 46, n°4, pp. 580-623.
- Duran P. (1993), « Les ambiguïtés politiques de l'évaluation », *Pouvoirs*, n°67, Paris, PUF.
- Duran P. & Monnier E. (1992), « Le développement et l'évaluation en France. Nécessités techniques et exigences politiques », in *Revue française de science politique*, Vol. 42, n°2, avril, pp. 235-262.
- Duran P. (1990), « Le savant et la politique, pour une approche raisonnée des politiques publiques », *L'année sociologique*, Vol. 40, Paris, PUF.
- Dürrenberger G., Kastenholz H. et Behringer J. (1999) « Integrated assessment focus groups : bridging the gap between science and policy », *Science and public policy*, vol. 26, n°5, Oct.
- Ewald F. (1991), « L'expertise, une illusion nécessaire », *Environnement, science et politique : les experts sont formels*, Cahiers du GERMES, n°13, Vol. 1, pp. 187-191.
- Faburel G. (2000) «The social cost of aircraft noise. The contingent valuation method applied to Paris-Orly Airport», Nice, Colloque international *Internoise 2000*, août, 7 p.
- Faburel G. & Luchini S. (1999), *Evaluation du coût social du bruit des transports, application de l'évaluation contingente au bruit des avions à Orly*, Strasbourg, Communication aux Journées « Economie de l'Environnement » organisées par le CNRS et le ministère de l'Environnement, décembre, 18 pages.
- Faburel G. (1999), « Evaluation du coût social du bruit des transports », *Acoustique et Techniques*, CIDB, n°18, juillet, pp. 48-54.
- Faucheux S. & Noël JF. (1995), *Economie des ressources naturelles et de l'environnement*, Paris, A. Colin, Coll. U Economie, 330 p.
- Feitelson E.I., Hurd R.E. & Mudge R.R. (1996), « The impact of airport noise on willingness to pay for residences », *Transportation Research - Part D*, Vol. 1, N°1, pp. 1-14.
- Fetterman DM., Kaftarian SJ. & Wandersman A. (eds) (1996), *Empowerment Evaluation : Knowledge and Tools for Self-Assessment and Accountability*, Thousand Oaks, CA, SAGE.
- Fischer G.-N. (1992), *Psychologie sociale de l'environnement*, Toulouse, Privat, coll. Pratiques sociales, 240 p.
- Foch'hlay & Plottu (1998) « Consultation ou co-décision ? », *METROPOLIS*, n°106-107, pp. 76-79.

- Fourniau J.M. (1997), « Figures de la concertation à la française », in Gariépy M. Marié M. (dir.) (1997), *Ces réseaux qui nous gouvernent ?*, Paris et Montréal, L'Harmattan, Villes et entreprises, pp. 373-401.
- Fourniau JM. (1996), « Transparence des décisions et participation des citoyens », in *Techniques, Territoires et Sociétés. Prospectives, Sciences Sociales*, « Projet d'infrastructures et débat public », n°31, mai, pp. 9-47.
- Fraisse J., Bonetti M. & Gaulejac V. de (1987), *L'évaluation dynamique des organisations publiques*, Paris, Editions de l'Organisation, 116 p.
- Fried M. (1982), Residential attachment : source of residential and community satisfaction, *Journal of Social Issues*, Vol. 38, 107-119.
- Froger G. (1998), *Quelle Analyse Multicritère pour le développement durable ?*, 1ères journées internationales de l'APREMA, Vol. 7, Université de Corte
- Gamon (J.) (1992) – « Focus groups : a needs assessment tool », *Journal of extension*, vol. 30, n°1, 2 p.
- Gaudin J.P. (1999), *Gouverner par contrat. L'action publique en question*, Paris, Presses de Sciences Po., 233 p.
- Gaudin JP. (1997), « La négociation et la sociologie américaine des organisations », in *Politiques publiques et négociation. Multipolarités, flexibilité, hiérarchie*, Gaudin JP. & Novarina G. (dir.), Paris, CNRS Ed., Cahiers du PIRVilles, pp. 67-81.
- Gilbert G. & Thoenig JC. (1999), « Les cofinancements publics : des pratiques aux rationalités », *Revue d'économie financière*, Vol. ?, pp. 45-77.
- Gillio C. (1993), *Gros plan sur expérimentation et évaluation*, Les Chroniques du Plan urbain, n°5, avril, pp. 4-11.
- Godard O. (1996), « L'évaluation économique comme procédure de coordination dans la protection de l'environnement et de la santé », *Les Cahiers du Groupe épistémologie et cindyniques*, n°3, décembre.
- Groupe d'Exploration et de Recherches Multidisciplinaires sur le l'Environnement et la Société (1991 et 1992), *Environnement, science et politique - Les experts sont formels*, Cahiers du GERMES, n°13 et 14, septembre 1991-décembre 1992, Paris, Vol. 1, 676 p., Vol. 2, 518 p.
- Guerrien B. (1996), *Dictionnaire d'analyse économique : microéconomie, macroéconomie, théorie des jeux...*, Paris, La Découverte, Coll. Dictionnaires Repères, 525 p.
- Habermas J. (1976), *Connaissance et intérêt*, Paris, Gallimard.
- Habermas J. (1973), « Scientification de la politique et opinion publique », in *La technique et la science comme « idéologie »*, Ed. Gallimard, pp. 97-132.
- Habermas J. (1973), *La technique et la science comme « idéologie »*, Paris, Gallimard, 211 p.
- Hanemann W.N.(1994), « Valuing the environment through contingent valuation », *Journal of Economic Perspectives*, Vol. 8, n°4, pp. 19-43.
- Henry C. (1990), « Efficacité économique et impératifs éthiques : l'environnement en copropriété », *Revue Economique*, n°41 (2), Mars.
- Henry Cl. (1984), « La micro-économie comme langage et enjeu de négociations », *Revue économique*, n°1, pp. 177-196.

- Henry C (1974), « Investment decisions under uncertainty : the irreversibility effect », *American Economic Review*, Vol. 64, December, 1006 -1012.
- Hirokama R. & Scott Poole M., *Communication and group decision making*, SAGE Publications, pp 345-383.
- Honoré L. (1997), *L'économie est-elle une science ?*, Paris, Flammarion, Coll. Dominos, 110 p.
- Hoppe R. (1999), "Policy analysis, science and politics : from speaking truth to power to making sense together", *Science and Public Policy*, June,
- Innes J.E & Booher D.E. (1999), « Consensus Building as Role Playing and Bricolage », *Journal of American Planning Association*, Vol. 65, n°1, Winter, pp. 9-25.
- Jarboe (S.) (1996) – « Procedures for enhancing group decision making », in Hirokama (R.) & Scott Poole (M.), *Communication and group decision making*, SAGE Publications, pp.345-383.
- Jobert B. & Warin P. (1990), « L'évaluation, activité de stimulation de l'apprentissage organisationnel », in *Evaluation et décision, Séminaire de méthode*, CEOPS-ENTPE, Plan Urbain, 65 p.
- Jobert B. & Muller P. (1987), *L'Etat en action. Politiques publiques et corporatismes*, Paris, PUF, 242 p.
- Joseph I. (1994), « Le droit à la ville, la ville à l'œuvre – deux paradigmes de la recherche, *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°64, septembre, pp. 4-10.
- Joye D. (1992), « Entre science et politique : l'expert », in *Transformations techniques et sociétés*, Berne, Bassand, Galland & Joye Ed., pp. 89-102.
- Kessler M.C. (dir.), Lascoumes P., Setbon M. & Thoenig J.C. (1999), *Evaluation des politiques publiques*, Paris, l'Harmattan, 350 p.
- Korpela K.M. (1982), Place Identity as a product of environmental self regulation, *Journal of Environmental Psychology*, 9, pp. 241-256.
- Krueger R. (2000), *Focus groups : a practical guide for applied research*, SAGE Publications, (3^{ème} éd), 232 p.
- Lacour C., Perreur J. (1998), « Nécessité et difficultés de l'évaluation des politiques publiques territoriales », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°3, pp. 347-356.
- Lambert J. & Lamure Cl. (1996), *Evaluation monétaire des impacts des transports sur l'environnement*, Rapport INRETS pour le SETRA, 89 p.
- Landau M. & Stout R. (1979), "To Manage is Not to Control : Or the Folly of Type II Errors", *Public Administration Review*, March-April.
- Larrue C. & Blatrix C. (1997), *L'évaluation environnementale en France : le point de vue de la recherche et de l'environnement*, Ministère de l'Environnement, 38 p.
- Larrue C. & Knoepfel P. (1992), « Les différents types d'experts des politiques de l'environnement », in *Cahiers du GERMES*, Environnement, science et politique - Les experts sont formels, n°14, Paris, pp. 305-308
- Lascoumes P. (1998), « La scène publique, nouveau passage obligé des décisions ? », *Responsabilité et Environnement*, n°10, pp. 51-62.

- Lascoumes P. (1994), *L'Eco-pouvoir, environnements et politiques*, Ed. La Découverte, 266 p.
- Latour B. (1997), *Le métier de chercheur, regard d'un anthropologue*, Paris, INRA Ed., Coll. Sciences en questions, 94 p.
- Latour B. (1991), *Nous n'avons jamais été moderne*, Paris, La Découverte, 206 p.
- Leroux M. (1999), *Evaluation de la réglementation en matière de bruits des transports et de voisinage*, Paris, Rapport provisoire pour la Mission Bruit (MEAT), 88 p.
- Lévy-Leblond JM. (1996), *La Pierre de touche, la science à l'épreuve*, Paris, Ed. Gallimard, Coll. Folio/Essais, 362 p.
- Lindbom C. & Cohen D. (1979), *Usage knowledge. Social science and social problem solving*, Londres, Yale University Press.
- Lolive J. (1998), « Les politiques à « boîte noire » sont-elles négociables ? Eléments d'analyse du conflit du TGV Méditerranée », *Espaces et sociétés*, n°97-98, L'Harmattan, pp. 41-61.
- March J. (1991), *Décisions et organisations*, Paris, Ed. d'Organisation, 275 p.
- March J. & Simon H. (1974), *Les Organisations*, Paris, Dunod, 253 p.
- Marcuse H. (1979), *L'homme unidimensionnel*, les Editions de Minuit, Coll. « Arguments », 289 p.
- Martin G. & Ruffiot A. (2000), « La commande d'évaluation de politiques sociales, entre mythes et apprentissages », Communication au Colloque organisé par la Société Française d'Evaluation, *Evaluation et gouvernance*, Rennes, 15 juin, 28 p.
- MATET-DRAST (1996), « Projet d'infrastructure et débats public », *Techniques, territoires et sociétés. Prospective sciences sociales*, n°31, 201 p.
- M.A.U.S.S. (1995) « Qu'est-ce que l'utilitarisme : une énigme dans l'histoire des idées, Revue du M.A.U.S.S., n° 6, 273 p.
- Mayer N. & Perrineau P. (1992), *Les comportements politiques*, Paris, Armand Colin, coll. Cursus, 160 p.
- Méteyer J.C. (1997), « Avantages non marchands et calcul économique », *Note de Synthèse du SES*, n°112, juillet-août.
- Minvielle Y. (1996), « Experts et expertises », *POUR*, n°152, pp.43-57.
- Monnier E. (1987), *Evaluations de l'action des pouvoirs publics : du projet au bilan*, Paris, Economica, 169 p.
- Monnier E. (1989), *Evaluation des politiques publiques : méthodes et pratiques*, Paris, La Documentation française, Coll. Problèmes politiques et sociaux n° 599, janv. 61 p.
- Moscovici S. & Doise W. (1992), *Dissensions et consensus : une théorie générale des décisions collectives*, Paris, PUF, 296 p.
- Moscovici S. (1988), *La machine à faire des dieux*. Paris, Fayard.
- Moscovici S. (dir.) (1984), *Psychologie sociale*, Paris, PUF, Coll. Fondamental, 618 p.
- Moscovici S. (1979) *Hommes domestiqués et hommes sauvages*. Paris, Ed. Bourgeois.
- OCDE (1991), *Lutter contre le bruit dans les années 1990*, Paris, Ed. OCDE, 127 p.

- OCDE (1996), *Evaluer les dommages à l'environnement*, Paris, Ed. OCDE, Coll. Poche, 193 p.
- Offner JM. (1998) « Evaluer et décider dans les transports », éditorial, *METROPOLIS*, n°106-107, pp.4-5.
- Offner JM. & Pumain D. (1996), *Réseaux et territoires : significations croisées*, Paris, Ed. de l'Aube, 280 p.
- Offner JM. (1994), *Réseaux, territoires et organisation sociale*, Paris, Ed. La documentation Française, Coll. Problèmes politiques et sociaux, n° 740, 58 p.
- Offner JM. (1993), « Les effets structurants du transport : mythe politique, mystification scientifique », *L'espace géographique*, Vélizy, Doin éd., pp. 233-242.
- Offner JM. & Bieber A. (1987), « Les trois modèles de représentation de l'évaluation », in *Les grands projets de transports : langages de l'évaluation, discours de la décision*, INRETS (RTT) n°10, pp. 13-34.
- Ogien A. (1993), « Les formes modernes d'encadrement du débat public », *Les Raisons de l'Action Publique – Entre expertise et Débat*, Actes du Colloque CRESAL-CNRS (Mai 1992), L'Harmattan, Coll. Logiques Politiques, pp. 247-261.
- Olson M. (1978), *Logique de l'action collective*, Paris, PUF, 199 p.
- Orléans A. (1999), « A quoi servent les économistes », *Pour la Science*, « Les mathématiques sociales », juillet, pp. 4-6
- Orsini A., (1998), « La problématique générale de l'évaluation », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°3, pp. 395-420.
- Popper K. (1955), *Misère de l'historicisme*, Paris, Plon.
- Pouvoirs Locaux (1998), « Qui a peur de l'évaluation ? », *Pouvoirs Locaux*, n°38, III, pp. 38-39.
- Price (V.) & Neijens (P.) (1998) – « Deliberative polls : toward improved measures of « informed » public opinion ? », *International Journal of Public Opinion Research*, Vol. 10, n°2, pp.145-173.
- Prud'homme R. & Larrue C. (1992), « Les conséquences environnementales des politiques d'aménagement du territoire : un essai d'évaluation », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°3, pp.329-355.
- Querrien A. (1990), « Evaluation et recherche », *Annales de la recherche urbaine*, n°47, juin-juillet, pp. 2-6.
- Quinet E. (1998), *Problèmes et enjeux de la tarification des effets externes dans les réseaux, le cas des transports*, Audition du Commissariat Général du Plan, septembre, 9 p.
- Réocreux A. & Dron D. (1996), *Débat public et infrastructures de transport*, Paris, Coll. Rapports officiels, La Documentation française, 92 p.
- Rey H. (1994), « Transversalité et territoires », *La Ville*, Le Courrier du CNRS, n°81, pp. 85-86.
- Roqueplo P. (1996), *Entre savoir et décision, l'expertise scientifique*, Paris, INRA Editions, Coll. Sciences en questions, 111 p.

- Roqueplo P. (1991), « L'expertise scientifique : convergence ou conflit de rationalités ? », in *Cahiers du GERMES, Environnement, science et politique - Les experts sont formels*, n°13, Paris, pp.43-80.
- Roqueplo P. (1991), « L'expertise scientifique : convergence ou conflit de rationalités ? », in *Cahiers du GERMES, Environnement, science et politique - Les experts sont formels*, Vol.1 , n°13, pp.43-80.
- Rozès S. (1999) « Les citoyens face à la gouvernance », in actes du Colloque de Cerisy, *Prospective pour une gouvernance démocratique*, 4-10 juin. pp. 93-100.
- Sauvage A. (1994), *Evaluation et jugement*, Rennes, Actes du séminaire, LARES, 106 p.
- Simon H. (1991), *Sciences des systèmes, sciences de l'artificiel*, Paris, Dunod, 229 p.
- Simon H. (1957), *Administration Behaviour*, New York, Mac Millan.
- Société Française de l'Evaluation (1999), *Environnement, Infrastructures et Evaluation*, Forum, Marseille, juin, 13 p.
- Soubeyran O. & Barnier V. (1985), « Les enjeux du virage aménagiste », *Loisir et Société*, Vol. 8, n°1, Québec, pp. 55-91
- Spash C., Holland A. & O'Neill J. (1998), *Environmental Values and Wetland Ecosystems, CVM, Ethics and Attitudes*, Research Report by Cambridge Research for the Environment, Cambridge University, August
- Stengers I. (1997), *Sciences et pouvoirs. La démocratie face à la technoscience*, Paris, La Découverte, Coll. Sciences Sociétés, 116 p.
- Stewart D. & Shamdasani N. (1990), *Focus groups : theory and practice*, SAGE Publications, 160 p.
- Szarka J. (1998), « Gouvernance, cultures politiques nationales et administration de l'environnement », *Espaces et sociétés*, n°97-98, L'Harmattan, pp. 17-39.
- Tapie-Grime M. (1996), « Les ambivalences d'une évaluation citoyenne. Le débat en amont de la décision de réalisation du bouclage nord-ouest de la Francilienne », in *Techniques, Territoires et Sociétés. Prospectives, Sciences Sociales*, Projet d'infrastructures et débat public, n°31, Mai, pp. 79-90.
- Theys J. (1996), *L'expert contre le citoyen ? Le cas de l'environnement*, Notes du Centre de prospective et de veille scientifique, n°2, DRAST, 39 p.
- Theys J & Chabason L. (1991), « Le plan national pour l'environnement » *Futuribles*, Vol. 152, pp. 45-73.
- Theys J. (1991), « Préface », in *Cahiers du GERMES, Environnement, science et politique - Les experts sont formels*, n°13, pp. 11-14.
- Thoenig JC. (2000), « L'évaluation est-elle une opportunité mal comprise ? La connaissance appliquée à l'action », Communication au Colloque organisé par la Société Française d'Evaluation, *Evaluation et gouvernance*, Rennes, 15 juin, 5 p.
- Thoenig JC. (1995), « De l'incertitude en gestion territoriale », *Politique et management public*, n°3, pp. 1-27.
- Trépos J.-Y. (1996), *La sociologie de l'expertise*, Paris, PUF, Coll. QSJ, n° 3119, 121 p.
- Trosa S. (1999), « Quand l'Etat s'engage : la démarche contractuelle », in *La gazette des Communes*, Paris, Editions d'Organisation, octobre, p. 45.

- Van de Graaf H., Grin J. (1998), « Policy instruments, pratique réfléchie et apprentissage. Implications pour la gouvernabilité à long terme et la démocratie », *Espaces et sociétés*, n°97-98, L'Harmattan, pp. 63-89.
- Viveret P. (1989), L'évaluation des politiques et des actions publiques. Propositions en vue de l'évaluation du RMI. Rapport au Premier ministre, Paris, La Documentation française, Coll. Rapports officiels, 193 p.
- Warin P. (1994), « Participation du public à la préparation des grands projets d'infrastructures », in Ruegg J., Decautere S. & Mettan N., *Le partenariat public-privé, un atout pour l'aménagement du territoire et la protection de l'environnement ?*, Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, Lausanne, pp. 189-215.
- Wildavsky A. (1979), *Speaking truth the power. The art and craft policy analysis*, Boston, Little Brown ed.
- Wildavsky A. (1972), "The self-evaluating organization", *Public Administration Review*, September-October.